

PAYSAGES D'ÎLE-DE-FRANCE

Journée d'étude
20 septembre 2012
Région Île-de-France



la Région

 **île de France**

Paysages d'Île-de-France

Coordination

Arlette Auduc, conservatrice en chef du patrimoine,
chef du service Patrimoines et Inventaire, Région Île-de-France

Remerciements

Pour la relecture des contributions :

Judith Forstel, Emmanuelle Philippe, Paul Damm,
service Patrimoines et Inventaire, Région Île-de-France

Pour la coordination et le suivi photographique :

Philippe Ayrault, service Patrimoines et Inventaire

© Somogy éditions d'art, Paris, 2013

© Inventaire général, Paris, 2013

© Adagp, Paris, 2013 pour les photographies de
Philippe Ayrault, Stéphane Asseline, Laurent Kruszyk,
Jean-Bernard Vialles et Christian Descamps

ISBN 978-2-7572-0642-3

Dépôt légal : mai 2013

Imprimé en Italie (Union européenne)

Paysages d'Île-de-France

Actes de la journée d'étude
20 septembre 2012

*sous l'égide de Julien Dray
vice-président du conseil régional d'Île-de-France
chargé de la Culture*



SOMOGY
EDITIONS
D'ART



Sommaire

Préface	6
Jean-Paul Huchon, président du conseil régional d'Île-de-France	
Ouverture de la journée d'étude	8
Corinne Rufet	
Présentation de la journée d'étude	10
Arlette Auduc	
La « naissance » du paysage	15
Aux origines du regard	15
Serge Briffaud	
Étude et aménagement du paysage en Île-de-France	29
Comment et pourquoi étudier le paysage à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France ?	29
Corinne Legenne	
La question du paysage dans l'aménagement et l'entretien des espaces naturels de la Région Île-de-France	37
Éric Goulouzelle	
Le paysage patrimoine	43
Bertrand Folléa	
Débat	58
La question du paysage dans la rénovation urbaine	69
Transformation du paysage en Seine-Saint-Denis, renouvellement urbain et Grand Paris : le cas de Clichy-Montfermeil	69
Antoine Paoletti	
Débat	82
Table ronde	
Paysage et Inventaire	87
La question du paysage dans la reconstruction des villes du Val de Loire	87
Aurélié De Decker	
Comment appréhender l'évolution des paysages dans l'inventaire du patrimoine de l'estuaire de la Gironde ?	103
Yannis Suire et Claire Steimer	
Les alignements d'arbres, figure paysagère du canal du Midi	115
Claire Fournier	
Presqu'île en terre : la boucle de Moisson	129
Roselyne Bussière	
Débat	144
Conclusion générale et clôture	147

Préface

Rares sont les moments où l'on évoque l'Île-de-France à travers ses paysages. C'est qu'un paysage, selon une légende tenace, doit être « grand » pour être « beau » et évoquer un attachement mythique au terroir de nos origines. Un paysage, en un mot, cela sonne comme quelque chose de pittoresque. Tout juste concède-t-on à l'Île-de-France les perspectives ouvertes par les boulevards haussmanniens, celle des toits de Paris, immortalisée par Jean-Pierre Jeunet ou par Robert Doisneau, et les grandes allées des forêts franciliennes. Et l'on se contentera de reprocher à des urbanistes hasardeux des Trente Glorieuses d'avoir scarifié les paysages franciliens d'échangeurs autoroutiers ou d'avoir parsemé les grands axes de la Région Capitale d'un semis de pavillons anonymes, pour affirmer définitivement que les paysages d'Île-de-France, ça n'existe pas.

C'est qu'on se trompe sur ce qu'est un paysage. On le veut vierge de toute marque du temps ou des mains de l'homme, alors qu'il est toujours le fruit d'une interaction entre un territoire et ceux qui l'habitent. On le rêve éternel, alors qu'il est en perpétuel mouvement. On le pense exister par lui-même, alors que le paysage n'existe qu'à travers les yeux de celui qui le voit. Tout paysage est une rencontre, parce qu'il est d'abord un « espace vécu », comme l'a si bien montré le géographe André Frémont. Les paysages franciliens sont donc riches, et peut-être plus que d'autres, de ces interactions entre la terre et les hommes. Dans un environnement saturé de signes et saturé de sens, on oublie sans doute de les regarder. Pour les voir, pour les évaluer et pour ensuite agir, il est essentiel de départir nos regards des œillères du pittoresque ou de la métaphore des lisières.

C'est l'ambition que se sont donnée les participants de cette journée d'étude, organisée à l'occasion de la première « Semaine des patrimoines d'Île-de-France », dont les travaux sont consignés dans ce livre.

Cette ambition est grande. Portée par les équipes du service Patrimoines et Inventaire de la Région, elle veut réhabiliter le paysage comme une entrée essentielle et légitime pour étudier le territoire francilien. Elle s'inscrit dans la continuité des travaux qui sont menés par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France, qui recense depuis de nombreuses années les « unités paysagères » de la Région.

Ces actes ont un grand mérite : ils montrent à quel point le patrimoine, avant d'être affaire de conservation, est affaire de mouvement et affaire bien vivante. Ce qui compose un paysage est façonné par les usages, avant d'être conditionné

par les contraintes physiques. L'évolution d'un paysage prend certes racine dans la perpétuation du passé, mais elle est toujours déterminée par des choix du présent, par des manières de vivre ensemble et par ceux qui l'habitent. Sans réduire les espaces à leur fonctionnalité, il est alors possible de regarder autrement les maillages complexes des réseaux routiers, les dissemblances entre les zones industrielles, les contrastes entre les grands ensembles et les paysages agricoles de la Beauce et de la Brie. Et de les apprécier.

En rendant témoignage du mouvement qui anime les paysages d'Île-de-France, de la façon dont ce mouvement se sédimente et opère en retour une transformation profonde, et souvent imperceptible, dans nos habitudes, ces actes nous ouvrent aussi la possibilité de préparer le visage qu'aura demain la Région Capitale. C'est faire œuvre utile pour tous les élus d'Île-de-France, car il y a des changements que l'on maîtrise et d'autres que l'on doit prendre en compte.

Ceux qu'il faut prendre en compte, ce sont les usages, qui vont indiscutablement transformer notre façon d'habiter et de voir nos territoires. Ceux que l'on maîtrise, ce sont les grands travaux et les grands programmes, qui rebattront les cartes d'ici à 2030 en Île-de-France et ailleurs. Pour une collectivité qui a la responsabilité de programmer et de construire un projet de territoire, comme nous le faisons à travers « Île-de-France 2030 », notre schéma directeur, le regard que nous portons sur les paysages d'aujourd'hui est essentiel pour penser les transformations de demain. Les soixante nouvelles gares que nous édifierons bientôt sur les 200 kilomètres de lignes de métro participeront bien entendu d'un changement des paysages. Nous pouvons désormais l'anticiper, et le situer dans la perspective du temps long et des changements précédents qui ont recomposé l'Île-de-France. Nous pouvons aussi nous appuyer sur notre expertise du renouvellement urbain, qui nous permet de jeter un regard différent sur les territoires de la Région, sans doute plus global, plus sensible, un regard différent sur ce qui aujourd'hui « fait société ».

Disons-le : la fierté d'habiter un territoire ne réside pas nécessairement dans le pittoresque. Elle peut aussi, tout simplement, s'inscrire dans une expérience intime. Car nous déterminons plus les paysages qu'ils ne nous déterminent. Et la beauté n'est en rien le privilège des images d'Épinal.

Jean-Paul HUCHON
Président du conseil régional d'Île-de-France

Journée du 20 septembre 2012

Ouverture de la journée d'étude

Corinne Rufet

*conseillère régionale, présidente de la commission Culture
du conseil régional d'Île-de-France*

Bonjour à tous et toutes,

Je remercie Arlette Auduc de m'avoir proposé d'introduire cette journée d'étude. Comme vous le savez, les services de l'Inventaire ont été transférés aux Régions il y a de cela six ans, et depuis cette date, la commission Culture, composée d'élus régionaux, traite régulièrement de sujets ayant trait au patrimoine, à l'architecture et à l'urbanisme franciliens.

L'intégration des services de l'Inventaire dans l'administration du conseil régional d'Île-de-France s'est faite dans de très bonnes conditions. Arlette Auduc n'est pas étrangère à la bonne tenue de ce transfert mais également à la nécessaire pédagogie qui a dû être faite auprès des élus concernant les missions de ce service souvent mal connues ou considérées comme peu intéressantes. C'est elle qui a su insuffler un dynamisme, une volonté et de nombreuses idées pour aborder les problématiques d'inventaire du patrimoine. Ces problématiques étaient en partie absentes de la sphère d'intervention de la direction de la Culture et Arlette Auduc a su les communiquer avec une grande énergie. Les missions d'inventaire du patrimoine sont désormais pleinement à l'ordre du jour de la Région, notamment au travers de l'édition de plaquettes relatives au patrimoine vernaculaire de communes d'Île-de-France. Ce travail accompli permet aux élus, qui ont parfois une vision parcellaire des territoires du fait de leur implantation locale, de disposer d'une connaissance plus profonde des territoires régionaux et d'appréhender la diversité patrimoniale de l'Île-de-France, son histoire industrielle, urbaine, pour mieux les comprendre, et donc de définir des politiques publiques mieux adaptées.

Au-delà de leur diversité patrimoniale, les territoires d'Île-de-France présentent une grande diversité paysagère. L'objet de la présente journée d'étude m'a à ce titre rappelé mes études de géographie. J'ai pour l'occasion consulté la « bible » des étudiants en géographie, *Le Dictionnaire de la géographie* de Roger Brunet. Ce « dictionnaire critique », qui m'apparaît toujours d'actualité, définit des concepts souvent galvaudés pour en dévoiler le sens profond. En l'occurrence, le terme paysage vient de la langue italienne et signifie « ce que l'œil embrasse d'un seul coup ». Cette signification m'évoque beaucoup de choses. J'ai toujours considéré que la géographie constituait en partie une science du regard, un outil de compréhension du monde, sensitif et cognitif.

Le paysage incarne selon moi plusieurs dimensions, et même plusieurs valeurs. La valeur d'usage, la valeur d'intégration, la valeur culturelle.

Le paysage a en effet pour chacun d'entre nous une valeur d'usage. Il permet avant toute chose de se repérer dans l'espace, par l'intermédiaire de signaux très divers, qui peuvent

autant relever de l'architecture, de l'urbanisme, du relief, et même du son, des odeurs, de la lumière. Du premier coup d'œil, à la première sensation, on reconnaît un paysage, on sait dire s'il est méditerranéen ou breton...

Nous ressentons en effet tous un sentiment d'appartenance à un paysage, qui a valeur de signal d'intégration ou d'appartenance (réelle ou fantasmée). En ce sens, le paysage est éminemment culturel.

Les Franciliens savent-ils reconnaître du premier coup d'œil un paysage manufacturé caractéristique de la Seine-Saint-Denis ou du Val-d'Oise, une forêt de Fontainebleau ou de la vallée de Chevreuse ? Quelles valeurs lui donnent-ils ? Le paysage véhicule en effet des valeurs d'intégration qui peuvent être positives ou négatives. Cette valeur d'intégration apparaît essentielle à la réflexion politique que mène le conseil régional. La Bonne Mère ne véhiculait pas dans les années 1960 pour les rapatriés d'Algérie une valeur positive, puisqu'elle signifiait leur exil. Cependant, pour l'ensemble des Marseillais, elle est aujourd'hui une valeur positive, c'est le fond de carte postale du vieux port, et les descendants de rapatriés, maintenant pleinement marseillais, forment cette interjection comme si de rien n'était. De la même manière, les terrils de Loos-en-Gohelle constituaient à la suite de la fermeture des mines et de la fin de la sidérurgie un symbole hautement négatif pour la population. Jean-François Caron, maire de Loos-en-Gohelle, s'est battu et a depuis fait des terrils et de l'ensemble du paysage s'y rapportant un site classé au patrimoine mondial de l'Unesco, alors même que nombreux étaient ceux qui raillaient la laideur supposée de ce patrimoine, ignorant par là même sa valeur et sa richesse. Le paysage, lorsqu'il est identifié et reconnu, apparaît alors comme un outil d'appropriation de sa propre culture.

Enfin, de manière un peu plus provocatrice, je dirais que le paysage est parfois instrumentalisé pour promouvoir des valeurs de conservatisme. À titre d'exemple, nous avons connaissance de nombreuses polémiques relatives à l'installation d'éoliennes. Certaines personnes considèrent que les éoliennes gâchent le paysage. D'autres jugent que les éoliennes subliment un paysage. Personne ne s'interroge en revanche sur l'impact sur le paysage de l'implantation d'une centrale nucléaire...

Cet exemple illustre le caractère éminemment politique de la question du paysage.

Si nous ne comprenons pas les enjeux du paysage dans sa diversité (urbain, naturel, industriel, rural, dynamique, apathique), ainsi que les enjeux de modification du paysage par l'homme, nous ne pouvons conduire correctement une politique territoriale. Lorsque le conseil régional met en place un Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), il prend en considération les trames vertes et bleues qui sont des outils de protection de l'homme qui permettent de réduire l'étalement urbain et de préserver des zones forestières et agricoles, il fabrique implicitement du paysage du futur.

Vous êtes aux prémises de travaux et de réflexions de fond concernant le rôle du service des Patrimoines et de l'Inventaire sur les problématiques paysagères.

Il ne me reste donc plus qu'à vous souhaiter bon travail. Je ne manquerai pas de consulter les résultats de vos travaux.

Je vous remercie.

Présentation de la journée d'étude

Arlette Auduc

chef du service Patrimoines et Inventaire, Région Île-de-France

Je remercie Madame Rufet d'avoir introduit cette journée. Je vais tenter de vous exposer de manière rapide les raisons qui nous ont poussés à organiser cette journée d'étude relative aux paysages. Comme l'a souligné Corinne Rufet, la thématique paysagère est nouvelle pour nous. D'une manière générale, les avancées des travaux des services de l'Inventaire sur leurs territoires respectifs les ont amenés par glissements progressifs à un questionnement fort sur le paysage. Nous sommes partis de l'étude des objets architecturaux. Nous avons par la suite entrepris des études urbaines. Le service des Patrimoines et de l'Inventaire d'Île-de-France se targue à cet égard d'avoir engagé un certain nombre d'études urbaines pionnières et de référence. La régionalisation nous a fait passer très logiquement à une véritable analyse du territoire. Et l'on ne peut que rappeler que le code de l'urbanisme affirme que « le territoire est le patrimoine commun de la Nation ». Nous disposons donc d'une pleine légitimité pour aborder ces questions.

Elles concernent le paysage dans son acception large, et non pas seulement les parcs et les jardins qui sont des œuvres historiques architecturées que nous étudions depuis de longues années et qui relèvent d'une autre logique et d'un autre type d'analyse. Cette extension de notre champ d'étude suscite cependant des questions de tous ordres. S'il nous apparaît évident de prendre en considération l'environnement paysager et la structuration géographique du territoire, il nous importe également d'en saisir la complexité. Pour ce faire, il est préalablement nécessaire de définir notre objet d'étude. Nous n'investissons évidemment pas un terrain vierge et inconnu. L'expression de patrimoine paysager est en effet devenue courante. Le patrimoine paysager fait à la fois partie de notre vocabulaire et de notre expérience : le paysage culturel défini par l'Unesco a également fait l'objet d'une inscription particulière au titre du patrimoine mondial. Et dans une Europe depuis si longtemps habitée, nous savons tous que nos paysages sont construits par l'homme, profondément anthropisés et donc culturels. Pour nous cependant, il s'agit de partir du point de vue de la Région et de ses propres entrées puis de donner l'explication la plus pertinente et la plus complète possible

des territoires étudiés. Cette connaissance de l'Île-de-France dans ses emboîtements successifs et ses strates superposées est désormais notre mission. Notre attention se concentre plus particulièrement sur une dimension paysagère, celle de l'action de l'homme sur le territoire, le patrimoine naturel n'étant pas de notre compétence.

L'ensemble de ces réflexions explique le choix du thème de notre première «Semaine des patrimoines». La présente journée d'étude sera l'occasion de poser la question de la définition de ce nouveau champ d'étude et de son intérêt dans le cadre des politiques régionales. Nous déploierons également quelques pistes méthodologiques nécessaires à l'étude de terrain. Nous délimiterons les enjeux à venir en matière de paysage ainsi que les partenariats à construire. Nous tenterons par ailleurs de déterminer des priorités dans nos études et nos actions. La première qui semble s'imposer en Région Île-de-France est celle du paysage urbain. Dans un territoire où les problématiques métropolitaines sont au cœur du SDRIF, nous avons tenté d'alimenter et d'enrichir la réflexion relative à ce dispositif, tout comme nous portons notre contribution autour du projet de Région Capitale.

La journée s'organisera autour de quelques grandes thématiques. Tout d'abord, l'historien Serge Briffaud définira l'objet de notre journée d'étude, le paysage. Nous passerons ensuite la parole aux opérateurs territoriaux de l'étude et de l'aménagement du paysage en Île-de-France. Ceux-ci nous dévoileront leurs problématiques, leurs missions et leurs objectifs. Les débats de l'après-midi seront l'occasion d'aborder la question du paysage dans la rénovation urbaine. Enfin, il était important au cours de cette journée de rencontres professionnelles d'examiner les initiatives et l'action des services de l'Inventaire confrontés à des problématiques qui nous sont familières. Des collègues des services de l'Inventaire et du Patrimoine des Régions Centre, Aquitaine, Poitou-Charentes et Midi-Pyrénées interviendront ainsi pour nous présenter leurs différentes actions, et j'espère que cette mise en commun contribuera à développer une réflexion méthodologique sur la thématique du paysage.

Le premier intervenant est Serge Briffaud. Historien du paysage à l'abondante bibliographie, il a travaillé sur les paysages montagnards et les paysages de la vigne, des Pyrénées à l'Italie. Il est aujourd'hui enseignant à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux et responsable du Centre de recherche sur le paysage (Cépage).

Intervenants

Serge BRIFFAUD, historien, professeur à l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux, responsable du Cépage

Corinne LEGENNE, paysagiste, Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France (IAU-ÎdF)

Éric GOULOUZELLE, directeur général adjoint de l'Agence des espaces verts (AEV), Région Île-de-France

Bertrand FOLLÉA, paysagiste, agence Folléa-Gauthier

Journée du 20 septembre 2012 – matin

La « naissance » du paysage

Aux origines du regard
Serge Briffaud

15

Étude et aménagement du paysage en Île-de-France

Comment et pourquoi étudier le paysage à l'Institut
d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France ?

Corinne Legenne

29

La question du paysage dans l'aménagement et l'entretien
des espaces naturels de la Région Île-de-France

Éric Goulouzelle

37

Le paysage patrimoine

Bertrand Folléa

43

Débat

58



La « naissance » du paysage

Aux origines du regard

Moïse sauvé des eaux,
copie du xvi^e siècle d'un tableau
perdu de Nicolo del Abate,
Notre-Dame de Melun (77).

Serge Briffaud

historien, professeur à l'École nationale supérieure d'architecture
et de paysage de Bordeaux, responsable du Cépape

1. Corbin, Alain, *Le Territoire du vide. L'Occident et le désir du rivage, 1740-1840*, Paris, Aubier, 1988 ; Briffaud, Serge, *Naissance d'un paysage. La montagne pyrénéenne à la croisée des regards, xvi^e-xix^e siècle*, Toulouse et Tarbes, Université de Toulouse II et Archives départementales des Hautes-Pyrénées, 1994 ; Bertrand, Dominique (dir.), *L'invention du paysage volcanique*, Clermont-Ferrand, Université de Clermont-Ferrand, 2004.

2. Approche largement initiée au début des années 1990 par le programme de recherche de la Mission du patrimoine ethnologique, publié sous le titre : *Paysage au pluriel. Pour une approche ethnologique des paysages*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995. Au sein de ces recherches, à titre d'exemples : Cloarec, Jacques, *De La Soudière*, Martin, *Plateau ardéchois*, *Vivaraïs cévenol : étude ethnologique de la mise en paysages de l'Ardèche*, rapport final de recherche, ministère de la Culture, Mission du patrimoine ethnologique, 1992.

Pour que le paysage existe, il faut qu'il ait été inventé. Il faut que quelque chose l'ait fait advenir sous nos pas, lui ait donné sens et valeur à nos yeux. Il faut que ce qui existe déjà en soi, ou *par nature*, ait été révélé à notre regard et se mette ainsi à exister, également, *par culture*. Le paysage n'est pas, ainsi, ou pas seulement, un donné : quelque chose qui existerait quoi qu'on en voie, en dise ou en fasse. Il est un état contingent du monde environnant, correspondant à l'une des formes particulières de son appréhension par les hommes. Il n'existe pas partout, en tout temps, ni pour tous, mais seulement à condition de *paysagement* ou, si l'on préfère, d'« invention ».

Il est différentes manières de poser la question de l'invention du paysage. L'une consiste à se demander comment tel ou tel espace *devient* paysage, c'est-à-dire à interroger le moment et les conditions de l'invention d'un paysage en particulier. La question a été posée, ces dernières années, à propos de nombreux paysages ou types paysagers (paysages de montagne et de rivage, paysages volcaniques...)¹. À d'autres échelles d'espace et de temps, on a également étudié les processus récents de « mise en paysage » de divers espaces locaux, dont on peut considérer qu'ils relèvent eux-mêmes de cette construction socioculturelle à laquelle renvoie le terme « invention »².

Je m'intéresserai toutefois ici en priorité à une autre approche de l'invention du paysage : celle qui a consisté à interroger non pas l'émergence *des* paysages, mais celle *du* paysage, considéré non comme une qualité acquise par un espace particulier, mais comme un regard spécifique porté par l'homme sur son environnement en général, et comme une forme particulière de sensibilité. Parler en ce sens d'une « invention du paysage » revient, pour tous les auteurs qui l'ont fait, à avancer que cette perception paysagère du monde aurait émergé à un moment donné de l'histoire et qu'elle constitue par conséquent un fait culturel datable. Cette problématique n'est pas nouvelle. Elle a été explorée dès le milieu du xix^e siècle par Alexandre de Humboldt, auquel il revient d'avoir proposé le

premier grand prototype d'un récit sur les origines du paysage³. Les essais sur la naissance du paysage se sont depuis multipliés, et notamment durant ces trente dernières années, où ils ont en quelque sorte, pour la pensée et les pratiques paysagères contemporaines, le rôle de grands récits de fondation. Un de leur point commun est de considérer le paysage non seulement comme une vision datable du monde, mais aussi comme la perception caractéristique d'une aire civilisationnelle ou culturelle, généralement assimilée à l'Occident.

Derrière la volonté de planter le drapeau du paysage au lieu et au siècle de son « invention » pointe en ces récits la nécessité ressentie de conférer à cette notion réputée floue une définition et une signification substantielle, voire de forger sur cette base un concept fixé une fois pour toutes de *paysage*, fondé en autorité par l'histoire. Dire d'où vient le paysage, en un mot, c'est dire ce qu'il est par essence. De bon droit ou pas, ces grands récits ont pu ainsi servir, ces dernières années, à légitimer un balisage et une vectorisation du champ du paysage. Or, nous allons le voir, leur diversité est évidente. Les histoires racontées se contredisent. Et l'espoir d'objectiver une définition finit par se perdre au fil du chemin qui conduit au point de départ du paysage occidental.

Jusque dans leurs contradictions – et en particulier à cause d'elles –, ces récits constituent de passionnants documents sur les formes et les enjeux contemporains d'une pensée du paysage. En eux se lisent les grandes lignes de force et de partage qui structurent cette dernière ; et c'est pour cela, surtout, que l'examen de cette question m'a paru adapté au statut introductif de mon propos. Je ne prétends toutefois pas ici à une approche exhaustive. N'ont été retenus pour analyse et comparaison que certains de ces récits, qui m'ont semblé être les plus représentatifs d'une tendance ou avoir exercé l'influence la plus forte sur la pensée paysagère de ces dernières années.

Paysage et pouvoir : aux fondements des *Cultural landscape studies*

Une thèse domine ces grands récits originistes : celle de l'« invention » du paysage au début de l'époque moderne⁴. Elle va de pair avec l'idée que le paysage constitue une « manière de voir » illustrant la modernité elle-même, en cela que le paysage naîtrait alors à la fois du partage qui s'opère et du lien qui se noue entre un « monde intérieur » et un « monde extérieur » mis à distance. Comme forme de regard, le paysage ne serait ainsi pas seulement un filtre à travers lequel passerait l'appréhension du monde environnant, mais la voie par laquelle ce dernier acquiert une extériorité – devient, précisément, un « environnement » – et se voit dans le même mouvement construit comme objet d'appréciation et support d'une mise en scène du cadre de vie⁵. Reste que tous les auteurs s'accordant à faire naître le paysage à la Renaissance ne donnent pas la même signification à ce phénomène, ou ne le regardent au moins pas sous le même angle, avec pour conséquence de donner corps par le récit historique à des paysages bien différents.

3. Pour une analyse du récit paysager humboldtien : Briffaud, Serge, « Le temps du paysage. Alexandre de Humboldt et la géohistoire du sentiment de la nature », in Laboulais, Isabelle, Blais, Hélène (éd.), *Géographies plurielles. Les sciences géographiques au moment de l'émergence des sciences humaines (1750-1850)*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 275-297. J'ai par ailleurs tenté une confrontation, que je ne reprendrai pas ici, entre ce récit et ceux que l'on a proposés depuis une trentaine d'années dans : Briffaud, Serge, « Actualité du paysage humboldtien », in Bertrand, Gilles, Guyot, Alain (éd.), *Des « passeurs » entre science, histoire et littérature. Contribution à l'étude de la construction des savoirs*, Grenoble, ELLUG, 2011, p. 151-165.

4. Sur cette question en particulier, voir la critique de ces récits : Brunon, Hervé, « L'essor artistique et la fabrique culturelle du paysage à la Renaissance. Réflexions à propos de recherches récentes », *Studiolo. Revue d'histoire de l'art de l'Académie de France à Rome*, 4, 2006, p. 261-290 ; Briffaud, Serge, « De l'« invention » du paysage. Pour une lecture critique des discours contemporains sur l'émergence d'une sensibilité paysagère en Europe », *Comparaison. An International Journal of Comparative Literature*, t. II, 1998, p. 35-56.

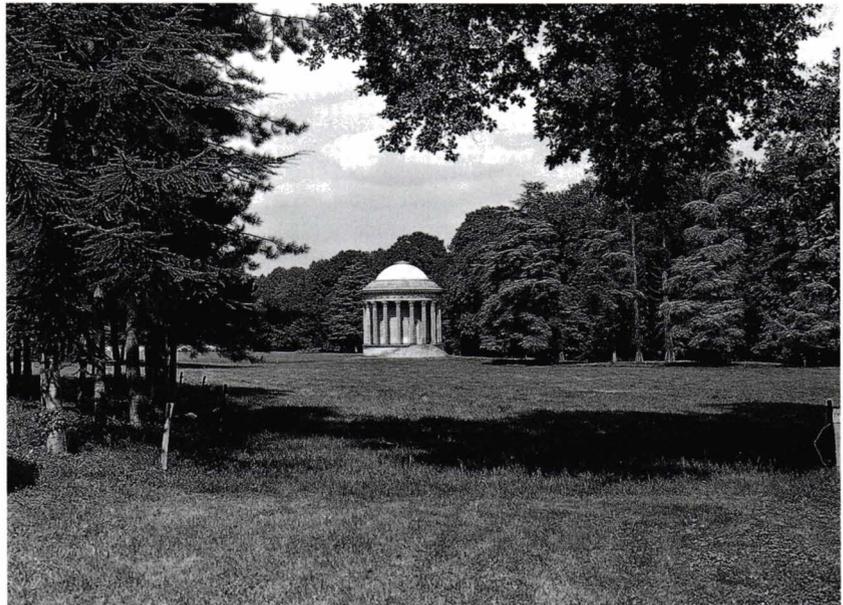
5. Parmi les œuvres défendant avec plus ou moins de nuance cette thèse et qui ne seront pas reprises plus bas, citons : Cauquelin, Anne, *L'invention du paysage*, Paris, Plon, 1989 ; Jakob, Michael, *L'émergence du paysage*, Genève, InFolio éd., 2004.

6. Le « récit paysager » de Cosgrove ressort surtout de deux de ses publications : Cosgrove, Denis, *Social Formation and Symbolic Landscape*, University of Wisconsin Press, 1984 ; Cosgrove, Denis, "Prospect, Perspective and the Evolution of the Landscape Idea", *Transactions of the Institute of British Geographers*, 10 (1), 1985, p. 45-62.

7. « *Landscape first emerged as a term, an idea, or better still, a way of seeing the external world, in the fifteenth and early sixteenth centuries. It was, and it remains, a visual term, one that arose initially out of renaissance humanism and its particular concepts and constructs of space. Equally, landscape was, over much of its history, closely bound up with the practical appropriation of space.* » (Cosgrove, Denis, *op. cit.*, 1985, p. 46).

Deux grands ensembles de travaux peuvent, de ce point de vue, être distingués. Les uns – et c'est là, nous allons le voir, une position qui caractérise tout particulièrement l'école géographique anglo-américaine – abordent le problème de l'origine du paysage du point de vue d'une histoire sociale et politique. Les autres – émanant plutôt des philosophes et géographes français – placent la question sur le registre philosophique et privilégient le témoignage de l'histoire de l'art et des représentations littéraires. Deux paysages contrastés, nous allons le voir, ressortent de ces deux visées.

Que ces deux courants de la pensée paysagère soient demeurés largement étrangers l'un à l'autre est ce que tend en particulier à montrer le peu d'écho qu'a eu, en France, au moins jusqu'à ces toutes dernières années, l'une des principales thèses proposées outre-Manche sur les origines du paysage, à savoir celle qu'a présentée au milieu des années 1980 le géographe anglais Denis Cosgrove⁶. D'inspiration marxiste, cette thèse réside dans le lien établi entre l'émergence d'une vision et d'une représentation paysagère du monde environnant, la fin du féodalisme, le développement du capitalisme marchand et l'ascension d'une classe sociale qui se représente à elle-même et donne à voir sous les traits d'un *paysage* l'espace sur lequel s'étend sa domination⁷. Cosgrove invite à considérer le paysage comme cette nouvelle forme de regard adapté à la manière propre à une classe émergente de concevoir la possession du sol et l'usage des ressources. Le xv^e siècle et le début du xvi^e siècle correspondent selon lui au moment où se dessine ce rapport paysager au monde, en liaison directe avec la codification de ce qu'il appelle l'« idéologie visuelle de la perspective linéaire », qui



Parc du château de Jeurre
à Morigny-Champigny :
le temple de la Sibylle
provenant de Méréville (91).

en constitue à la fois la médiation technique et l'expression symbolique. C'est la « picturalité » qui est en définitive reconnue par Cosgrove comme définissant la spécificité d'une manière *paysagère* de regarder et d'agir : « Le paysage est une image culturelle, une manière picturale de représenter, structurer et symboliser le monde environnant⁸. »

Cette dernière idée semble presque convenue, mais vue en particulier de France, la théorie de Cosgrove n'en apparaît pas moins originale par la place qu'elle confère à une approche sociopolitique du paysagement du rapport des Occidentaux au monde. C'est là sans aucun doute que se situe le caractère saillant d'une école de pensée anglo-américaine du paysage, encline à envisager celui-ci comme un

8. Cosgrove, Denis, Daniels, Stephen, "Introduction : iconography and landscape", *The Iconography of Landscape*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 1.

Le Repos pendant la fuite en Égypte, après 1520, Joachim Patinir (1485-1524). Berlin, Staatliche Museen.



instrument de « naturalisation » des inégalités sociales et des relations de domination. Cette perspective donne sa cohérence au mouvement des *Cultural landscape studies*, qui l'ont prolongée sur différents terrains et en particulier, ces dernières années, sur celui des rapports entre colonisation, impérialisme et paysage. On désigne ainsi aujourd'hui couramment par l'expression « *imperial landscape* », empruntée à un retentissant essai du géographe américain W.J.T. Mitchell, ce paysage appréhendé comme une idéologie visuelle au service du pouvoir⁹.

L'une des raisons de cette spécificité des approches propres aux *Cultural landscape studies* doit sans aucun doute être recherchée dans cet arrière-plan historique très prégnant que constitue dans l'histoire sociale et culturelle du monde anglo-américain l'émergence et le rayonnement, à partir du XVIII^e siècle, d'une culture du « pittoresque », indissociable de l'image que construisent d'elles-mêmes les nouvelles élites de ce temps, actrices et principales bénéficiaires de l'essor agricole et industriel. Cette culture par essence « paysagère » s'exprime, on le sait, de façon privilégiée à la fois dans l'art du *landscape gardening*, indissociable lui-même de nouvelles approches de la peinture, ainsi que dans les pratiques du voyage et de la promenade, qui mettent en jeu un art, élitiste et savamment codifié, d'éprouver les paysages¹⁰. Cosgrove et d'autres auteurs ont participé eux-mêmes, en retrouvant sur ce terrain nombre d'historiens britanniques, à construire une nouvelle lecture de cet épisode de l'histoire de l'art et des sensibilités¹¹. Ils ont ainsi contribué à montrer que la question paysagère peut être appréhendée, au XVIII^e siècle et au début du siècle suivant autant qu'à la Renaissance, comme le terrain symbolique sur lequel s'expriment les conflits inhérents à une mutation profonde des rapports de domination, et comment un nouvel ordre social se fabrique, dans le miroir du paysage, des images idéales de lui-même — ou comme l'écrit Cosgrove lui-même, comment « le pouvoir visuel donné par le mode paysager de vision [*the landscape way of seeing*] prolonge le pouvoir exercé par les hommes sur l'espace possédé¹² ».

On perçoit clairement la dimension critique au sein de la discipline géographique elle-même d'une approche qui met ainsi en avant la dimension idéologique contenue dans la notion même de *paysage*. En cela, la théorie paysagère de Cosgrove participe à la remise en cause d'un paysage géographique hérité qui complète et prolonge sur certains points, avec des arguments nouveaux, celles que d'autres géographes avaient présentées, y compris sur le continent, durant les décennies d'après-guerre¹³. Les idées de Cosgrove conduisent à déplacer la critique du côté de la faible prise en compte de la dimension immatérielle des paysages et de la non-intégration des contenus idéologiques intrinsèques à la vision paysagère. Le paysage, pour reprendre les termes de W.J.T. Mitchell, ne devrait donc plus être seulement traité par la géographie « comme un objet à voir ou comme un texte à lire, mais comme un processus par lequel se forment des identités sociales et subjectives », au sens d'identités enracinées dans des codes de perception et des modèles esthétiques¹⁴. Or une telle approche

9. Mitchell, W.J.T. (éd.), *Landscape and Power*, Chicago, University of Chicago Press, 1994.

10. Sur le jardin pittoresque, au sein d'une très vaste bibliographie : Baridon, Michel, *Le Jardin paysager au XVIII^e siècle*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, 2000 ; Hunt, John Dixon, *The Picturesque Garden in Europe*, London, Thames and Hudson, 2002. Sur le voyage pittoresque : Andrews, M., *The Search for the picturesque. Landscape Aesthetics and Tourism in Britain, 1760-1800*, Aldershot, Scolar Press, 1990.

11. Cosgrove, Denis, *op. cit.*, 1984, p. 189-222 ; Barrell, John, *The Rural Side of the Landscape. The Rural Poor in English Painting 1730-1840*, Cambridge, Cambridge University Press, 1980 ; Bermingham, Ann, *Landscape and Ideology. The English Rural Tradition, 1740-1860*, Standford, Standford University Press, 1989 ; Copley, Stephen, Garside, Peter (dir.), *The Politics of the Picturesque. Literature, Landscape and Aesthetics since 1770*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

12. Cosgrove, Denis, *op. cit.*, 1985, p. 1.

13. Tissier, J.-L., « Paysage », in Lévy, Jacques, Lussault, Michel (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, p. 698-699.

14. Mitchell, W.J.T. (dir.), *Landscape and Power*, Chicago, University of Chicago Press, 1994, p. 1.

amène inévitablement à questionner la vision du géographe lui-même, celui-ci ne pouvant continuer à penser naïvement son rapport au paysage sous l'angle de l'observation objective d'une réalité *donnée*. La déconstruction de cette culture géographique du regard et de la représentation, exhumant ses idéologies et ses héritages sous-jacents, apparaît dès lors comme une tâche indispensable à une critique et une reconstruction épistémologique de la discipline.

Les habits neufs du pittoresque : invention du paysage et artialisation

Dans les années 1980, la pensée du paysage et le renouveau de l'intérêt que cette notion suscite se sont alimentés, d'un côté comme de l'autre de la Manche, d'un récit de référence sur les origines du paysage. Celui qu'a proposé le philosophe Alain Roger a joué en France un rôle équivalent à celui de Cosgrove pour la Grande-Bretagne et les États-Unis¹⁵. Or ces deux récits ne se rejoignent que sur deux points : le rôle qu'ils donnent à la Renaissance comme moment d'éclosion d'une vision paysagère et la définition picturale qu'ils proposent de cette vision. Sur tout le reste, ils divergent fondamentalement.

Roger, après d'autres auteurs – entre autres Georg Simmel [1913] et Joachim Ritter [1963]¹⁶ –, présente le paysage comme le produit d'une opération d'esthétisation du monde environnant (le « pays »). Le moyen de cette transformation du pays en paysage est une médiation artistique, les œuvres intégrées par l'observateur fonctionnant comme des prismes grâce auxquels peut s'opérer une esthétisation de la perception du monde extérieur. Or, pour Roger et ses émules, les conditions de possibilité de ce processus n'ont pas toujours été réunies. Le « paysagement » du monde est datable. Il a commencé à la Renaissance, avec les premières représentations artistiques du paysage produites par les peintres flamands du ^{xv}^e siècle. L'image, dès lors, devient capable de révéler le spectacle de la nature dans sa dimension esthétique. Un véritable dessillement, grâce à elle, se produit. Le champ visuel se libère de tout ce qui l'encombrait, des vérités d'un autre ordre, des dogmes religieux cristallisés en codes iconographiques ; de tout ce qui, en un mot, s'interposait entre le regard et les choses mêmes. La médiation des œuvres picturales habilite le paysage à devenir le terrain par excellence d'une « pure » expérience esthétique.

Cette manière d'appréhender le paysage replace clairement cette notion dans la dépendance d'une culture élitiste du pittoresque qui plonge ses racines au cœur du ^{xviii}^e siècle. Les premiers promoteurs du pittoresque insistent alors déjà sur la force de la réminiscence picturale, capable chez l'homme au regard et au goût éduqués de transformer la « nature ordinaire » en un paysage à contempler. Alors que la géographie et l'histoire culturelles anglo-américaines s'emploient à construire une critique sociopolitique de cette idéologie visuelle, tout se passe ainsi comme si la théorie de Roger lui conférait une nouvelle jeunesse. Dans

15. Roger, Alain, *Court Traité du paysage*, Paris, Gallimard, 1997. Voir le chapitre IV pour un résumé sur une théorie qui a été formulée par étapes à partir du tournant des années 1970-1980.

16. Simmel Georg, « Philosophie der Landschaft », *Die Gùldenammer. Norddeutsche Monatshefte* 3, 1912-1913. Repris dans Landmann, M. (éd.), *Brücke und Tür*, Stuttgart, 1957 et traduit en français par Cornill, Sabine, Ivernel, Philippe, *La Tragédie de la culture et autres essais*, Rivages, 1988. Ritter, Joachim, *Paysage. Fonction de l'esthétique dans la société moderne*, Besançon, Les Éditions de l'Imprimeur, 1997.

une certaine mesure, l'auteur du *Court Traité du paysage* réifie l'élitisme et le caractère discriminant du regard paysager, qu'il présente comme une compétence attribuée à certains et refusée à d'autres – comme au paysan par exemple, décrété par essence inapte au paysage¹⁷.

La force de la théorie paysagère de Roger, et le succès considérable qu'elle a connu en France – je n'insiste pas ici sur l'accueil très mitigé qu'elle a pu rencontrer dans les milieux britanniques du paysage –, tient sans aucun doute d'abord au moment où elle a été formulée, à savoir en ce début des années 1980, où la question d'une politique du paysage, relativement délaissée pendant les Trente Glorieuses, retrouvait une actualité. L'un des principaux textes dans lequel Roger exprime sa théorie a ainsi été présenté au colloque de Lyon en 1981 et publié sous le titre *Mort du Paysage ?*. Il marque une date importante dans le renouveau de la question paysagère en France¹⁸. En organisant cette manifestation, le ministère de l'Environnement souhaitait interroger intellectuels et chercheurs sur les contenus possibles d'une doctrine paysagère susceptible de guider l'action en ce domaine. Dans ce contexte, l'idée d'artialisation permettait de satisfaire le désir de redonner place dans les politiques à la dimension culturelle et esthétique du cadre de vie. Elle permettait aussi de réaccréditer les fondements pittoresques des politiques paysagères de jadis tout en ouvrant la voie, au-delà d'une action patrimoniale, à une action de création, confiée à des médiateurs-artistes que les paysagistes étaient alors disposés à incarner.

Le paysage comme dispositif ontologique singulier

On retrouve au cœur de la théorie paysagère du géographe Augustin Berque un autre grand récit des origines qui expose la manière dont les Occidentaux ont commencé à regarder *comme paysage* le monde qui les entoure¹⁹. À ce récit peut être associé celui que propose l'anthropologue Philippe Descola, qui accorde une attention soutenue à cette question des origines du paysage à travers l'analyse qu'il propose des grandes cosmologies organisant la relation entre l'homme et la nature à travers le temps et l'espace²⁰.

Sur de nombreux points, ces deux récits rejoignent celui d'Alain Roger. Berque et Descola associent ainsi le paysage à un regard « pictural », c'est-à-dire modelé par une culture de l'image. Cette caractéristique permet de rapprocher et de comparer, comme s'attarde à le faire Berque, les civilisations paysagères chinoise et occidentale. Le géographe et l'anthropologue voient également dans la Renaissance le moment de l'émergence du paysage en Occident. C'est alors, pour Berque, que sont réunies pour la première fois les différentes conditions qui permettent de parler, à propos d'une partie au moins de l'Europe, d'une « société paysagère ». Pour l'auteur des *Raisons du paysage*, la condition la plus décisive est l'existence d'un mot pour dire « paysage ». Berque accorde également un rôle clé aux peintres de la Renaissance et à la mise à distance de l'environnement

17. Roger, Alain, *op. cit.*, 1997, p. 24 *sqq.*

18. Roger, Alain, « *Ut pictura hortus*. Introduction à l'art des jardins », in Dagonnet, François (éd.), *Mort du paysage ? Philosophie et esthétique du paysage*, Seyssel, Champ Vallon, 1982, p. 95-108.

19. Cette théorie émerge d'un nombre important de textes étalés dans le temps, reflétant une pensée qui se nuance elle-même. Retenons, pour une synthèse : Berque, Augustin, *Les Raisons du paysage, de la Chine antique aux environnements de synthèse*, Paris, Hazan, 1995 ; Berque, Augustin, « Cosmophonie et paysage moderne », in Berge, Aline, Collot, Michel (éd.), *Paysage et Modernité(s)*, Bruxelles, Ousia, 2008, p. 43-65.

20. Descola, Philippe, *Par-delà nature et culture*, Paris, Gallimard, 2005, p. 91-99 ; Descola, Philippe (éd.), *La Fabrique des images. Visions du monde et formes de la représentation*, Paris, musée du Quai Branly et Somogy éditions d'art, 2001, p. 73-97. Philippe Descola a dispensé en 2012 au Collège de France une série de cours dans lesquels il revient longuement sur cette question de la naissance du paysage en Occident. Ces cours ont été très récemment diffusés et mis en ligne par France Culture, mais il n'a pas été possible de les prendre pleinement en compte ici.

perceptible fondée sur la perspective. Les artistes préfigurent ainsi la relation que la science moderne établira entre le sujet et l'objet, ce dernier étant par elle « absolutisé », c'est-à-dire radicalement distingué du monde accessible aux sens. Mais, en même temps, le paysage va en quelque sorte constituer l'antidote à la relation au monde, dont sa propre apparition annonce l'instauration. Il deviendra la forme sensible et esthétique d'un rapport occidental à la nature dont la science moderne, à partir du siècle de Galilée, incarne la dimension rationnelle.

Philippe Descola, qui situe lui aussi au moment de la Renaissance l'émergence du paysage, insiste tout particulièrement sur le rôle décisif de la *perspectiva artificialis*, permettant alors au paysage de trouver sa place dans l'image et à cette dernière de devenir, au moins potentiellement, l'espace d'une « imitation de la nature » comprise comme représentation de la chose même, c'est-à-dire délivrée de toute signification religieuse et, plus généralement, de sa valeur de signe. Descola, reprenant Panofsky, souligne par ailleurs le paradoxe de la perspective, qui place un nouvel espace, continu, rationnel et mathématiquement construit, dans la dépendance du regard humain et de la subjectivité qui lui est inhérente. Le paysage apparaît ainsi à ses origines – et Descola rejoint ici Berque – comme un dispositif de perception et de représentation de la nature qui reflète l'ambiguïté structurelle de sa mise à distance, celle-ci se présentant comme la condition de possibilité à la fois de l'objectivation scientifique et de l'appréciation subjective d'un monde devenu « extérieur ».

Le paysage caractérise ainsi chez Berque et Descola l'une des formes prises par la relation des sociétés aux milieux de la planète, à savoir, pour reprendre le vocabulaire du géographe, un état parmi d'autres de la *relation écouménale* et une manière de « prédiquer » l'environnement, c'est-à-dire l'une de ses *identifications*²¹. Orientés vers une quête de la singularité irréductible de cosmologies propres à certaines époques et certaines aires culturelles, ces récits s'inscrivent dans une visée résolument ontologique. Or, si cette approche n'aboutit pas à proprement parler à écarter la critique sociopolitique du paysage contenue dans les analyses d'un Cosgrove ou d'un Mitchell, elle amène au moins à en recadrer l'usage. Dans cette perspective, le paysage apparaît en effet bien comme une vision que l'Occident a tenté d'imposer au monde, et par laquelle il s'est lui-même imposé dans le monde. Mais reconnaître au paysage ce rôle ne revient-il pas à le priver de son efficience dans les rapports de pouvoir existant au sein même d'une société occidentale supposée cosmologiquement homogène ?

Sur les ruines d'une harmonie perdue

La critique sociopolitique du paysage n'est bien sûr pas absente de la littérature paysagère française. Elle a largement été prise en charge ces dernières années par les géographes, ethnologues et sociologues, notamment à travers les analyses qu'ils ont proposées des formes de l'action aménagiste et patrimoniale

21. « Je professe [...] l'idée que le paysage est non seulement historique, mais écouménal, c'est-à-dire qu'il dépend de la manière dont s'établit, sur terre, le milieu existentiel propre à telle ou telle société. Le paysage n'est donc pas universel; il est contingent comme l'histoire et concret comme l'écoumène (la relation de l'humanité à l'étendue terrestre). » (Berque, Augustin, *op. cit.*, 2008, p. 45).



Copie ancienne du *Christ et la femme adultère* de Bonifacio dei Pitati, église Saint-Wandrille du Pecq (78).

aujourd'hui conduite au nom du paysage. Pour trouver trace de l'association étroite d'un récit historique associé à cette perspective critique, il faut se tourner vers l'œuvre d'Yves Luginbühl et en particulier vers la synthèse qu'il a proposée à la fin des années 1980 sur l'histoire du « sentiment paysagiste » depuis la fin du XVIII^e siècle²². Si nous avons bien affaire ici à une forme de récit des origines, Luginbühl n'en inverse pas moins la démarche proposée par les auteurs précédemment cités. Sa préoccupation première est sans doute moins de fixer un début au paysage que de désigner un processus de rupture avec ce paysage originel et ses conséquences spatiales et sociales. Le récit qu'il propose est ainsi celui d'une perte de substance – celui du démembrement d'une notion qui a perdu la cohérence que lui conférait le projet auquel elle fut un temps associée. Là se situe le second glissement de perspective opéré par Luginbühl, qui ne regarde pas d'abord le paysage comme un objet, matériel ou immatériel, ayant un sens en lui-même, mais comme une notion construite par un projet.

Le moment d'« invention du paysage » auquel Luginbühl fait référence correspond à la fin du XVIII^e siècle. Alors se dessine un projet paysager ambitieux et inséparable d'un grand projet social. Il est porté par les grands créateurs de jardins paysagers de la fin du XVIII^e siècle mais trouve des prolongements à d'autres échelles et s'épanouit en une ambition de gestion globale du rapport nature/société. Ce moment, pour Luginbühl, est celui où l'action sur l'espace a pu se fonder sur une pensée rationnelle, liant les différentes dimensions du social, de l'économique et du naturel, de l'esthétique et du scientifique. Le paysage,

22. Luginbühl, Yves, *Paysages. Textes et représentations du paysage de la fin du XVIII^e siècle à nos jours*, Saint-Étienne, La Manufacture, 1989 ; Luginbühl, Yves, « Paysages élitaires et paysages ordinaires », *Ethnologie française*, (3), 1989, p. 227-238.

profondément associé à la recherche d'une harmonie sociale, incarnerait alors l'unité des visées propres à de multiples domaines de la pensée, de l'art et de la pratique.

Cette vision de la culture paysagère du XVIII^e siècle, notons-le au passage, s'oppose pour le moins à certaines interprétations proposées outre-Manche, où l'on voit plutôt dans la « mise en paysage » des campagnes la marque de la volonté de distinction et de domination d'une élite sociale. Luginbühl ne nie pas le caractère élitaire du projet de paysage consubstantiel aux Lumières, mais argue de la spécificité du cas français auquel il se réfère et met l'accent sur les prolongements révolutionnaires (à travers par exemple l'action d'un François de Neufchâteau) des visées qui se sont exprimées dans le domaine de la composition des jardins paysagers : « l'harmonie des paysages, lisible dans ces jardins des élites, signifie également l'harmonie de la société²³ ».

C'est cette aspiration à l'harmonie et cette unité de pensée qui seront, plus tard, brisées. À partir du XIX^e siècle, nous assistons selon Luginbühl à l'éclatement du paysage, tout ce que cette notion avait un moment soudé se voyant peu à peu isolé en des domaines de pensée et de pratiques qui ne communiquent plus : « L'ensemble des visées sociales, économiques et esthétiques des créateurs de paysages de la fin du XVIII^e siècle était finalement parfaitement cohérent en lui-même, parce que pensé dans sa globalité. Mais sans doute la destinée dramatique de ce vaste dessein provient-elle de l'éclatement de cette globalité, de ce corps d'idées cohérentes à une époque de l'histoire dans lequel des groupes sociaux sont venus puiser, en les désolidarisant les uns des autres et en les déformant, des concepts qui leur ont permis de nourrir des stratégies de conquête, ou de consolidation d'un pouvoir, sur un domaine ou sur un espace scientifique ou artistique²⁴. »

C'est sur les ruines de l'harmonie paysagère à laquelle une époque avait pu viser et par la voie d'un démembrement du projet dont elle avait été porteuse qu'émerge pour Luginbühl un autre paysage, instrument de pouvoir et de légitimation des inégalités sociales. L'horizon du projet paysagiste de demain se dessine, sur cette base, de lui-même. Il doit reconstituer ce paysage éclaté et comme détourné de sa vraie nature pour le replacer au cœur d'un projet scientifique, nécessairement fondé sur la quête de l'interdisciplinarité, et d'un projet social. Le message vise en particulier le champ des « politiques paysagères », au moment même où ce néologisme apparaît ; et cela avec d'autant plus de force que c'est – là encore – une commande du ministère de l'Environnement qui a donné l'occasion à Luginbühl de formuler ces thèses. À l'arrière-plan de ces dernières, il y a la volonté de faire face au réductionnisme – écologique, esthétique... – qui menace déjà ces politiques. Luginbühl pointe tout spécialement le défaut de formation des paysagistes d'aujourd'hui, cantonnés à un esthétisme étriqué ; situation symptomatique d'une rupture néfaste, en ce domaine du paysage, entre le champ de la recherche scientifique et celui de l'action aménagiste²⁵.

23. Luginbühl, Yves, « Paysages élitaires et paysages ordinaires », *Ethnologie française*, (3), 1989, p. 229.

24. Luginbühl, Yves, *op. cit.*, p. 249.

25. « Particulièrement déficiente en sciences sociales, la formation du paysagiste se cantonne au seul domaine du visible et de la création plastique, alors que la transformation du paysage est due à un ensemble de processus économiques, politiques et sociaux qu'il n'est pas à même d'analyser » (*Ibidem*, p. 254).

Paysage-territoire vs paysage-spectacle : le grand récit d'Olwig

C'est au milieu des années 1990 qu'apparaît un récit porteur d'une interprétation vraiment nouvelle des origines du paysage et du sens qu'il convient de donner à la notion. Il est l'œuvre du géographe américain – et philologue d'origine – Kenneth Olwig, qui est parti de l'examen d'un corpus de sources de la fin du Moyen Âge et du début de l'époque moderne concernant l'Europe du Nord²⁶. Olwig observe que les mots *Landschaft*, *landskab*, *landscap* et *landscape* désignent alors des territoires largement autonomes vis-à-vis des pouvoirs centraux, gouvernés en référence à un droit coutumier qui intègre la spécificité des configurations du milieu physique local et garantit la justice dans le partage des ressources. Les mots que l'on peut traduire par « paysage » désignent alors également ce droit lui-même, mais aussi les représentants des *Landschaften* au sein des assemblées. Olwig démontre ainsi que ce qu'il appelle la « nature substantielle du paysage » n'est pas à chercher, au moins pour ces régions, dans un processus d'esthétisation du pays perceptible, ou dans sa mise en spectacle, mais qu'elle a trait à l'idée de communauté, de justice, et qu'elle renvoie au territoire vécu, habité et exploité. Il va jusqu'à avancer que les peintres flamands du xv^e siècle, en qui beaucoup ont vu les traducteurs inspirés d'une esthétisation du rapport au monde environnant, auraient d'abord représenté dans leurs œuvres ce paysage-communauté lui-même, au moment où la forme politique qu'il incarnait était menacée par les grands États monarchiques.

Olwig situe dans l'Angleterre absolutiste de la première moitié du xvii^e siècle le moment du basculement du sens du mot *paysage* [*landscape*]. On assiste alors à une véritable captation et à un détournement du concept par la monarchie, qui commence à associer sa propre image à des vues paysagères, présentées notamment dans le théâtre des masques, à travers lequel la monarchie se met elle-même en scène. Le *landscape* devient alors le spectacle du pays « amélioré », c'est-à-dire un territoire dont le roi fait fructifier les ressources et qu'il embellit. Il prend une valeur visuelle et spectatorielle en devenant la représentation d'un pouvoir. On retrouvera au siècle suivant cette notion d'*improvement* au cœur de la pratique du *landscape gardening*, par laquelle une élite sociale montre sa capacité à tirer vers la belle nature le donné brut livré aux sens de l'observateur.

Le grand récit paysager d'Olwig bouscule donc sérieusement les certitudes que l'on affichait naguère sur les origines renaissantes du paysage et sur le lien entre vision paysagère et modernité. Il condamne les scénarios de type rogiériste, associant l'histoire du paysage à une sorte d'odyssée du sentiment esthétique. Il porte aussi une critique radicale de la théorie d'Augustin Berque, pour qui l'existence du mot « paysage » est la condition absolue permettant de conclure à l'existence d'une relation paysagère aux milieux. Olwig montre le caractère changeant du sens des mots, mais aussi et surtout que le paysage ne peut être toujours associé à une relation esthétique au monde environnant.

26. Olwig, Kenneth R., « Recovering the Substantive Nature of Landscape », *Annals of the Association of American Geographers*, 86 (4), 1996, p. 630-653 ; les thèses présentées ici sont plus tard largement développées dans : Olwig, Kenneth R., *Landscape, Nature and the Body Politic*, Madison, University of Wisconsin Press, 2002.

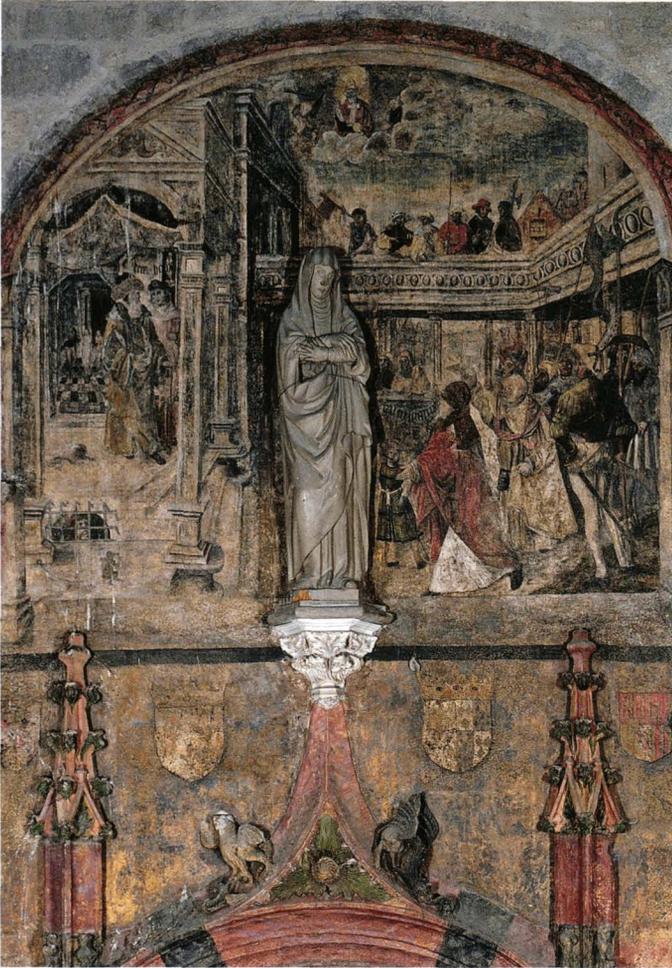
In fine, le récit d'Olwig rejoint et valide néanmoins l'accent depuis longtemps mis par les géographes anglo-saxons sur l'instrumentalisation politique du paysage et sur le lien qui unit « naturalisation » du pouvoir et mise en spectacle et en représentation du monde environnant. Mais le récit d'Olwig révèle aussi – et fait remonter à la surface – un autre paysage, plus vécu que regardé, plus concret et plus territorialisé ; plus proche, en un mot, de l'habitant que du spectateur.

Conclusion : les enjeux d'un retour aux sources

À travers les récits qui viennent d'être évoqués se lie d'abord l'urgence ressentie d'une définition du paysage – d'un balisage épistémologique permettant de rationaliser l'usage d'une notion dont on dénonce souvent le flou et la volatilité, mais dont la mobilisation n'en apparaît pas moins, simultanément, plus pertinente que jamais pour appréhender la relation des sociétés contemporaines à la nature et à l'espace. Ces récits portent ainsi l'ambition de rapatrier quelques certitudes sur le terrain mouvant du paysage ; et ceci dans un contexte d'accélération sans précédent du processus par lequel le cadre de la vie des populations se transforme en un concert, parfois cacophonique, de représentations mentales projetées et inscrites dans la matière même du monde perceptible. Ce moment, de fait, est en Occident au moins celui d'un « paysagement » généralisé, au sens que Berque donne à ce terme, c'est-à-dire celui d'un développement sans précédent d'un désir de paysage qui ne conduit pas seulement à en consommer, par la contemplation, l'image, mais aussi à une action paysagère volontariste visant à en modeler les formes *in situ*.

Stimulés par ce contexte, les grands récits sur les origines du paysage se trouvent associés à des enjeux fondamentaux. Enjeux scientifiques et épistémologiques, quand il s'agit, notamment, de redonner à la géographie un concept de *paysage* qui l'arme pour élucider ce rapport espace/société de plus en plus gouverné par la représentation, voire pour retrouver toute sa place dans l'action aménagiste elle-même. Enjeux socio-écologiques quand il s'agit de savoir ce que la mise en paysage du monde produit du point de vue, à la fois et indissociablement, des rapports sociaux et de la transformation des milieux et des écosystèmes. Enjeux politiques aussi, et projectuels, quand il s'agit de tracer les voies d'un « projet paysager » en ce qu'il peut avoir de spécifique, mais aussi et surtout quand il s'agit de penser globalement le projet spatial dans un monde-paysage.

Arrêtons-nous un moment, pour finir, sur ce dernier point. On ne peut, en effet, qu'être frappé par la convergence entre les théories historiques proposées et les inflexions qu'ont connues ces dernières décennies les formes de l'action publique en ce domaine du paysage. Ainsi, au moment même où, dans les années 1980, la perspective d'une politique paysagère commence à se réouvrir en France et en Europe, les théories de l'« invention du paysage » balisent en quelque sorte ce nouvel espace de projet en venant occuper ses deux extrémités idéologiques.



Peinture murale de l'église
Notre-Dame d'Étampes (91),
vers 1515, vue d'ensemble.

La théorie de l'artialisant, d'un côté, pose les bases d'un nouveau pittoresque, et sans doute aussi d'un nouvel élitisme paysager (et paysagiste) en instituant la médiation artistique comme condition au paysage ; tandis que, d'un autre côté, les géographes s'emploient, des deux côtés de la Manche et de l'Atlantique, à fonder dans leurs propres récits des origines une critique sociopolitique du regard paysager et – au moins pour Luginbühl – de la « pure » expérience esthétique à laquelle d'aucuns l'associent. La construction de cette critique a sans aucun doute joué un rôle important dans la mutation de la problématique du paysage, qui se concrétise au tournant du millénaire à la fois dans le domaine de la recherche et de l'action publique. Cette inflexion, traduite et encouragée par la Convention européenne du paysage, rédigée en 2000 à l'instigation du Conseil de l'Europe, est celle qui fait ressurgir l'habitant et le quotidien au cœur de la question paysagère — celle qui désexceptionnalise et déspectacularise le paysage, auquel on tend désormais à demander, en priorité, d'être un support pour penser le bien-être des populations autochtones et la justice sociale. Or on ne peut, une fois encore, qu'être frappé de la manière dont le récit d'Olwig accompagne, illustre, encourage et justifie, au

moment même où elle prend corps, cette mutation globale du rapport à la problématique du paysage, qui concerne le monde occidental dans son ensemble.

Reste qu'en accompagnant ainsi les récentes pérégrinations de la problématique paysagère, les grands récits originistes fragilisent le projet qu'ils portent. Stimulés par l'urgence ressentie d'un « durcissement » de la notion de *paysage*, ils nous édifient d'abord en nous démontrant, à travers la diversité quelque peu déconcertante des thèses qu'ils proposent, son irréductible volatilité. Les propositions théoriques qui constituent leur arrière-plan n'en conservent certes pas moins leur intérêt d'ordre fondamental. Mais le temps ne serait-il pas venu de délivrer la théorie du paysage de ce cadre du récit originiste et fondateur, décidément bien trop ouvert aux quatre vents des idéologies paysagères contemporaines ? L'histoire, on peut le penser, n'a vocation ni à fonder en autorité, ni à masquer les partis pris et les choix que suppose la construction des concepts et des problématiques...



Étude et aménagement du paysage en Île-de-France

Comment et pourquoi étudier
le paysage à l'Institut d'aménagement
et d'urbanisme d'Île-de-France ?

Corinne Legenne

*paysagiste, Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France
(IAU-ÎdF)*

Coteau de Champagne,
Nanteuil-sur-Marne (77).

L'objectif de cette contribution est de montrer de quelle façon l'application des valeurs paysagères à des espaces restreints peut faire l'objet d'une extension à l'échelle régionale.

L'IAU-ÎdF compte dans ses rangs trois paysagistes, Pierre-Marie Tricaud, Adelaïde Bardon et Corinne Legenne (l'auteure de ces lignes). La dimension paysagère des projets menés par l'IAU était auparavant prise en compte par des architectes qui ont développé une vision des espaces, particulièrement riche. L'Institut ne peut se prévaloir d'une connaissance intime de l'ensemble des paysages franciliens et a donc développé un club des paysagistes franciliens regroupant les paysagistes des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), des Parcs naturels régionaux (PNR), des conseils généraux et de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Île-de-France (DRIEE). Ce club permet à l'IAU-ÎdF de bénéficier d'un regard à la fois panoramique et pragmatique sur le territoire francilien, et a abouti à la publication d'un cahier consacré aux paysages¹ et à la réalisation de diverses études² sur le sujet.

L'élaboration du projet de SDRIF « Île-de-France 2030 » mobilise actuellement les équipes de l'IAU-ÎdF. Celle-ci arrive à son terme puisque le projet doit être adopté le 25 octobre 2012 par le conseil régional. Au cours de cette élaboration, l'IAU-ÎdF s'est employé à améliorer la version de 2008 du SDRIF, très timide sur les questions paysagères. L'affirmation des valeurs paysagères est un travail de longue haleine face à certains interlocuteurs qui nous opposent la planéité et le faible intérêt paysager du territoire francilien. L'action de l'IAU-ÎdF en matière de paysage se déploie donc au-delà de l'élaboration du projet de SDRIF et vise la mise en œuvre d'une véritable politique de relais et de mise en œuvre.

1. Cahier de l'IAU-ÎdF n° 159,
Le Paysage, du projet à la réalité,
septembre 2011.

2. Carnet pratique n° 3,
*Comment traiter les fronts
urbains ?*, mars 2010.

À la suite des travaux du club des paysagistes franciliens, il est apparu que le paysage dans le cadre du SDRIF de 2008 n'était qu'un thème parmi d'autres de l'environnement, ce qui constitue toutefois une avancée en comparaison avec le SDRIF de 1994 qui ne mentionnait pas la dimension paysagère. Le SDRIF de 2008 comportait une carte figurant les paysages « cohérence, patrimoine et identité régionale » et rappelait les zones protégées. Cette carte répondait à une volonté de mettre en lumière certaines zones peu connues du territoire francilien méritant d'être préservées. Une autre carte relative aux « entités paysagères de l'Île-de-France » aujourd'hui désignées comme les « unités paysagères d'Île-de-France » faisait également partie de la composante environnementale du SDRIF de 2008. Ces éléments témoignaient d'une certaine prise en compte de la valeur paysagère et de la volonté d'intégrer le paysage à un territoire regroupant une agglomération centrale de taille considérable, des agglomérations secondaires en voie de développement, des espaces forestiers protégés, des plateaux agricoles fertiles ainsi que des vallées aux multiples usages.

Dans la perspective de la nouvelle version du SDRIF, les travaux du club des paysagistes franciliens ont fait émerger cinq axes paysagers à développer :

– La promotion de l'identité paysagère à l'échelle régionale. Dans cette perspective, les unités paysagères régionales ont été définies à partir des atlas des paysages départementaux. Une analyse des concordances et des différences paysagères a ainsi été menée et des unités paysagères ont été constituées au sein des départements ne disposant pas de ces atlas. Une première version de cette analyse avait été reproduite dans la carte « entités paysagères de l'Île-de-France » du SDRIF de 2008. Rappelons toutefois que l'objectif de ces travaux n'est pas de construire un atlas des paysages à l'échelle régionale présentant de manière détaillée les unités paysagères, mais de montrer comment les composantes paysagères transcendent les limites administratives.

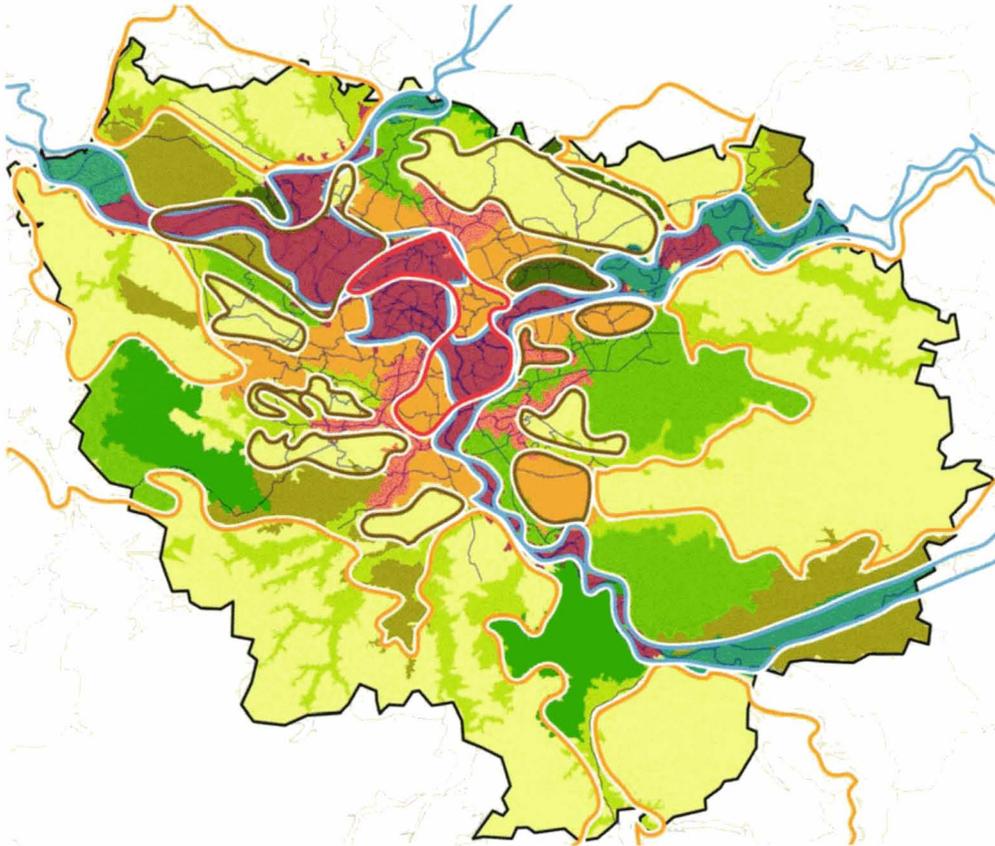
– Le relief. Le relief donne à voir, à lire et à comprendre le territoire. Face à la densification mise en exergue par le SDRIF, il semble important de préserver le relief présent dans les villes des projets d'extension urbaine.

– Les fronts urbains. La volonté du club est de dessiner une couture entre l'espace urbain et l'espace ouvert qui permette une transition et une valorisation réciproque de ces espaces. Cette notion était déjà présente dans le SDRIF de 2008 et le club a souhaité réaffirmer son importance dans les orientations réglementaires du projet du SDRIF.

– Les grands axes structurant le paysage urbain et rural. Ce sujet est nouveau. Les travaux de recherche menés par le club ont permis de montrer que le passage des infrastructures routières de l'échelon national à l'échelon départemental oblitérait la visibilité de ces grands axes potentiellement vecteurs de densification forte. En effet, ces axes sont souvent accompagnés du développement de transports en commun et doivent à ce titre être pris en considération.

Carte illustrant l'objectif « préserver et faire découvrir les grands paysages franciliens » du projet du SDRIF, arrêté par le conseil régional le 25 octobre 2012.

Les unités paysagères stratégiques



Préserver la cohérence des unités paysagères stratégiques

-  Grand plateau agricole
-  Grande vallée urbaine et rurale
-  Interface ville/campagne
-  Espace urbain en mutation

Structurer un réseau de liaisons vertes pour découvrir les paysages franciliens

-  Réseau de liaisons vertes à terme

Typologie des unités paysagères

-  Grande vallée urbaine (Seine, Marne, Oise)
-  Petite ou moyenne vallée urbaine
-  Plaine, butte ou plateau urbain
-  Grande vallée rurale (Seine, Marne, Oise)
-  Petite ou moyenne vallée rurale
-  Plateau boisé
-  Grand massif boisé
-  Plaine ou plateau cultivé
-  Versant ou collines
-  Butte boisée



– Un bâti et une composition urbaine qui font la forme de la ville et son ambiance. Il est possible de s'emparer du patrimoine connu mais aussi des patrimoines méconnus tels que les anciens quartiers industriels. Ceux-ci ont été dans une large mesure abattus alors qu'ils présentaient une indéniable richesse. L'objectif est de limiter la destruction de ce patrimoine méconnu et de le revaloriser.

Le projet de SDRIF est développé dans cinq fascicules et une carte³. Les deux fascicules particulièrement concernés par ces cinq axes paysagers, *Défis, projet spatial régional* et *Orientations réglementaires*, correspondent au Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) et aux règles du Schéma de cohérence territoriale (SCoT). Une attention particulière a aussi été portée à la carte de destination générale des différentes parties des territoires. Le travail du club a été de faire en sorte que la composante paysagère soit une composante importante du PADD. Une vignette au sein du projet spatial met ainsi en avant les unités paysagères stratégiques. Ces unités correspondent à des sites méconnus, délaissés ou situés dans des zones soumises à de fortes évolutions. Le club n'a pas intégré aux « unités paysagères stratégiques » les espaces forestiers fortement mis en valeur mais plutôt les grands plateaux agricoles ou encore les unités en interface entre la ville et la campagne qui forment la ceinture verte régionale. À cet égard, un projet régional engagé en 1982 porté, entre autres, par l'AEV prévoit de protéger les espaces ouverts en contact avec l'agglomération centrale. Ils forment d'une certaine manière une couronne végétale composée de forêts, d'espaces agricoles, de parcs et de coulées vertes s'intercalant entre les espaces péri-urbains. Les unités plus urbaines, dites en mutation, s'intègrent aussi à cette catégorie, telles la Seine-Amont ou la confluence Seine-Oise. Enfin, le club a considéré que les zones des grandes vallées comme les vallées de la Seine, de l'Oise ou de la Marne où se déroulent des opérations d'aménagement, peuvent présenter une incidence forte sur le paysage.

En dépit de ses espoirs, le club n'a pas réussi à intégrer au document une carte des points de vue mettant en avant le relief qui donne à voir, à lire et à comprendre. En revanche, il a réussi à intégrer cette problématique dans les orientations qui prévoient la nécessité de protéger, de préserver et d'aménager les points de vue existants. Le club continuera à promouvoir ce thème de premier ordre.

Les fronts urbains présents dans le SDRIF de 2008 ont été reconduits dans la carte générale de destination des territoires. Ces espaces étaient désignés comme des « fronts urbains d'intérêt régional » et suivaient une règle générale d'aménagement. Une distinction a été opérée pour expliquer qu'il était nécessaire d'aménager le front urbain davantage que l'espace ouvert dans le cadre de projets d'extension urbaine. Il sera nécessaire d'être vigilant sur ce point pour éviter le grignotage des surfaces agricoles.

3. www.iledefrance.fr/missions-et-competences/deplacements-amenagement/le-sdrif/le-schema-directeur-de-la-region-ile-de-france

Les espaces bâtis qui forment l'agglomération régionale tendent à tourner le dos aux grandes vallées, aux canaux (ici, le canal Saint-Denis) et aux nombreux reliefs, occultant leur valeur paysagère.

La notion des grands axes structurant le paysage urbain et rural a été essentiellement figurée dans le projet de SDRIF sous la forme des « boulevards métropolitains ». Les grands axes nationaux ainsi que la nationale 186 rayonnent et apportent une structuration des territoires. Ils méritent à ce titre d'être mis en avant. Ces axes ont été dans une large mesure le support des secteurs de densification préférentielle intégrés à la carte générale. En revanche, ces éléments se retrouvent de manière plus éparse dans les espaces ouverts et ruraux plus propices au regard sur le paysage.

L'axe du bâti apparaît moins développé dans la nouvelle version du SDRIF. Des éléments du patrimoine ordinaire, de la structure et de l'agencement du bâti sont





Les grands plateaux agricoles couvrent la moitié du territoire francilien et marquent à ce titre fortement les horizons de l'agglomération régionale.

pris en compte par le document. En revanche, alors que le bâti est mis en évidence au sein du projet spatial, ce thème ne figure dans les objectifs du document que par un simple encadré et fait figure d'objectif secondaire. Ce positionnement ambigu du bâti, très valorisé dans le projet spatial et en partie absent des objectifs, suscite quelques interrogations malgré sa présence dans les orientations réglementaires.

Le projet spatial qui figurait en 2008 à la fin du document du SDRIF a été depuis intégré aux premières pages du document. Le projet spatial et la vision territoriale de la Région sont déclinés à la fois à une échelle locale et régionale.

Pour conclure, le SDRIF constitue une étape qui a permis d'alimenter et d'appuyer quotidiennement le travail des paysagistes. Cependant, ce document n'est pas une fin en soi. Il présente des avancées, notamment par une présence accrue de la composante paysagère, mais doit faire l'objet d'une traduction concrète. En effet, la Région, qui a largement développé sa vision sur le patrimoine, ne mène plus actuellement de politique du paysage. L'IAU-ÎdF continue de développer des projets et des études sur le sujet mais certains enjeux tels que la biodiversité tendent à remplacer la préoccupation paysagère.

Arlette Auduc

Je vous remercie. Nous avons constaté au fil de vos interventions respectives que les problématiques paysagères recoupaient les problématiques patrimoniales. J'ai observé, au travers de ma participation au collège des experts « patrimoine et paysage » dans le cadre de l'élaboration de l'ancien SDRIF, le manque d'intégration de ces problématiques et la déception des professionnels du paysage qui avaient fourni un travail précieux. J'estime néanmoins que les avancées dans le domaine du patrimoine et du paysage sont notables, même si ces améliorations ne répondent pas à l'ensemble de nos souhaits. Malgré tout, l'intégration de mentions du patrimoine au sein du SDRIF ainsi que le projet de création d'un observatoire du patrimoine industriel d'Île-de-France constituent des signes encourageants. Certes, les réalisations sont encore loin de nos espérances mais nous ne cessons pas d'avancer. La logique patrimoniale s'instille peu à peu dans les esprits comme l'a confirmé l'intervention de Corinne Rufet. Le chemin parcouru est déjà long, bien que le chemin qui reste à parcourir apparaisse encore plus long. Par ailleurs, mentionnons la remarquable exposition de photographies *Les persistances et les mutations du paysage francilien* qui est le fruit du travail des photographes du service des Patrimoines et de l'Inventaire et qui constitue un des moments forts de la « Semaine des patrimoines ».



La question du paysage dans l'aménagement et l'entretien des espaces naturels de la Région Île-de-France

Éric Goulouzelle

*directeur général adjoint de l'Agence des espaces verts (AEV),
Région Île-de-France*

L'AEV est un établissement public de la Région Île-de-France, créé en 1976, qui a pour vocation de mettre en œuvre la « politique verte » de l'Île-de-France. Il s'agit d'un établissement unique en France. Il est né au milieu des années 1970 alors que les questions de la maîtrise du territoire et de la préservation des espaces verts se développaient depuis plusieurs années. L'AEV a conservé la dénomination quelque peu datée mais néanmoins identifiable d'espaces verts. La mission de préservation des espaces verts s'est inscrite dans le cadre d'un développement urbain en forme de tache d'huile autour de Paris. Des concepts, issus d'inspirations diverses et anciennes, ont émergé tels que la ceinture verte ou la planification verte. Ces concepts ont abouti en 1994 à la création d'un plan vert de la Région Île-de-France. Ce plan vert constitue aujourd'hui encore la feuille de route de l'AEV.

L'AEV, dans le cadre de ses missions relatives à l'agriculture, à la forêt et aux milieux naturels, a acquis des propriétés pour le compte de la Région Île-de-France qui représentent aujourd'hui 13 000 hectares et 75 sites différents. Ce parc est constitué de 10 000 hectares de forêts, de 2 000 hectares de terres agricoles et de 1 000 hectares naturels autres que forestiers. La proportion de nos propriétés forestières est donc importante. L'originalité de l'AEV est d'avoir décidé en 2003 de placer à sa tête non pas un forestier mais un paysagiste. Cette décision constituait une initiative originale à l'époque où les ingénieurs du GREF apparaissaient naturellement destinés à ce type de poste.

Le paysage est une préoccupation centrale de l'AEV, qui articule son action autour de trois axes principaux :

- l'aménagement du territoire francilien ;
- l'aménagement des propriétés régionales ;
- la gestion des propriétés régionales.

Le plan vert de 1994 prévoyait la préservation d'espaces agricoles et forestiers ainsi que la mise en connexion de ces espaces. L'AEV a contribué grandement à la mise en œuvre du plan vert par sa connaissance parfaite du territoire portée par des chargés de mission à l'action territorialisée et travaillant en étroite relation avec les acteurs locaux.

La carte du SDRIF témoigne d'une entreprise de planification de l'avenir du paysage francilien. L'AEV a là encore fortement contribué à l'élaboration de la composante verte du document. Bien que la composante verte soit dans une large mesure la prérogative centrale de notre organisation, l'AEV entend mener une action décroisée incluant les paysages urbains, ruraux et naturels.

La contribution de l'AEV au SDRIF s'est réalisée à différents niveaux. Tout d'abord, l'AEV a mis au point des dispositifs graphiques de planification établissant les futures connexions physiques et géographiques, ainsi que la répartition des espaces. Il s'agit d'une grande responsabilité puisque le SDRIF est un document opposable à partir duquel l'ensemble des plans locaux d'urbanisme (PLU) sont déclinés et que l'élaboration de ces dispositifs participe à la modification des paysages.

Ensuite, l'AEV accompagne les élus locaux dans la mise en application du SDRIF et dans la mise en conformité du SDRIF avec les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les PLU. À titre d'exemple, l'AEV avait décidé de constituer un Périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) dans la zone de Marne-la-Vallée. Un PRIF légitime, en accord avec les collectivités locales, l'intervention de l'AEV par l'acquisition, l'aménagement et la gestion de territoires. Les PRIF sont l'occasion d'envisager en concertation avec les élus locaux un projet de territoire au-delà de la zone strictement délimitée. La logique qui préside à la constitution d'un PRIF est de faire cohabiter plusieurs zones et d'interconnecter villes et campagne au travers des franges.

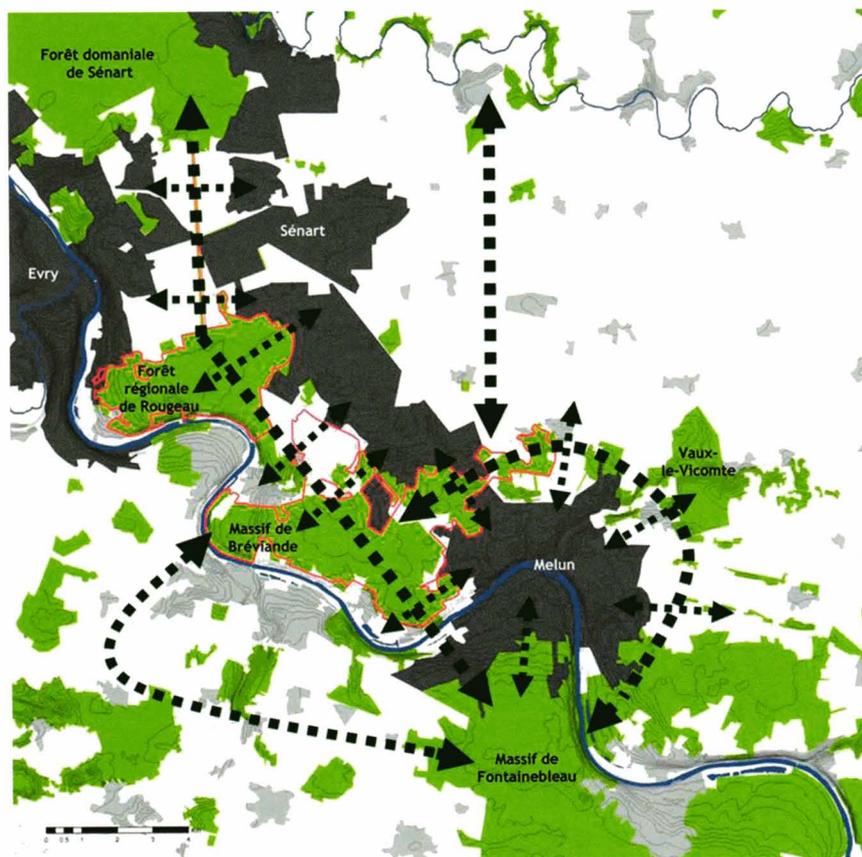
La problématique des franges, qu'elle soit la frange entre l'urbain et l'agricole ou entre la ville et la forêt, est aujourd'hui investie après avoir constitué l'impensé de l'aménagement francilien. Dans ce cadre, l'AEV agit au-delà des limites des PRIF dans une optique d'interconnexion et de durabilité. L'étude d'un PRIF suppose l'étude des liaisons d'une zone et l'appréhension d'un territoire inséré dans un contexte géographique et d'aménagement plus large. En l'occurrence, le contexte du PRIF relatif à la Seine-et-Marne est à la fois urbain, agricole et forestier. Dans la mise en œuvre d'un projet de territoire, l'AEV a pour interlocuteurs les Établissements publics d'aménagement (EPA), les communautés d'agglomération ou les communes. L'ensemble des interlocuteurs de ce projet de territoire a fait confiance à l'AEV pour conduire ce projet collectif. Dans cette perspective, l'AEV a défini des franges urbaines, étudié les liaisons entre des espaces forestiers séparés par des villes ou encore repensé la place de l'autoroute A4 au sein de cette zone.

Ces missions, apparemment anodines, mobilisent pourtant des trésors d'énergie, de négociations et de travail en réseau. La mise en œuvre de ces projets de territoire nécessite par ailleurs une forte volonté politique qui aboutit à la constitution d'un projet d'aménagement du territoire sur le long terme. Au sein de

la zone concernée par ce projet de territoire, l'AEV a œuvré avec des agriculteurs contraints à la pluriactivité pour redynamiser l'agriculture au service d'un bassin de population important.

L'AEV fait montre, au travers de l'aménagement de propriétés régionales, d'une volonté de redynamisation des territoires au-delà des limites cartographiques du zonage. Par ailleurs, de nombreux acteurs territoriaux s'inspirent de pratiques et d'intuitions initiées par l'AEV.

L'AEV a développé une stratégie similaire sur le territoire de la ville nouvelle de Sénart, qui connaît une dynamique de développement très forte. L'AEV avait pris appui sur l'aménagement de la forêt de Bréviande pour créer avec la forêt de Rougeau et le maintien d'un cordon agricole un dispositif vert structurant pour le développement de la ville nouvelle de Sénart. La constitution d'un tel projet ne peut s'effectuer à partir d'isolats et chaque espace se nourrit et se met au service d'autres espaces. L'AEV ne promeut pas en effet les espaces verts contre la ville mais accompagne le développement de la ville à partir d'espaces



Extrait du Schéma directeur de la forêt régionale de Bréviande. Un continuum de milieux naturels et agricoles, un atout pour la ville future.

naturels et agricoles consubstantiels. L'AEV a ainsi proposé à l'ensemble des élus locaux de concevoir la ville nouvelle de Sénart en étroite relation avec le développement d'espaces agricoles et forestiers. Ce développement consubstantiel est à la fois utile aux habitants qui bénéficient d'espaces de détente et de loisirs, mais aussi utile à des zones agricoles qui jouissent d'un désenclavement. Enfin, la mise en œuvre d'un projet de ce type favorise les liens biologiques des espèces animales et végétales. Alors que les PLU prévoyaient une urbanisation quasi totale de la liaison entre les forêts de Bréviande et de Rougeau, l'AEV a convaincu les élus et l'EPA de la ville nouvelle de Sénart de s'appuyer sur des tracés historiques pour définir les limites de l'urbanisation et permettre de préserver cet axe historique et naturel. Pour la ville de Melun, l'AEV a accompagné le développement urbain de manière concentrique au travers de la constitution d'une ceinture verte.

La mise en œuvre de ces projets de territoire est une manière de repenser la place et le rôle des franges du territoire francilien, zones de transition entre la ville qui se construit et l'agriculture qui tente de se maintenir. L'agriculture devient consubstantielle de la ville nouvelle et de l'agglomération parisienne pour maintenir des horizons lointains et un rapport au ciel. Dans une région urbaine et forestière comme le territoire francilien, il est important de maintenir des paysages ouverts comme les landes et les prairies. Le maintien de ces paysages constitue un enjeu majeur bien que coûteux.

L'aménagement des propriétés régionales correspond à une forme plus classique de nos activités. Il s'agit de faire œuvre d'aménagement du paysage. Le paysage n'est pas seulement regardé, il est également façonné par les habitants. Malheureusement, les Franciliens sont de plus en plus consommateurs et non acteurs du paysage. Par un projet de parc agricole, l'AEV tente d'inverser cette tendance en offrant des parcelles à cultiver. Ce parc sera confié à des agriculteurs et à des habitants pour retrouver un rapport à la terre et surtout un rôle d'acteur du paysage.



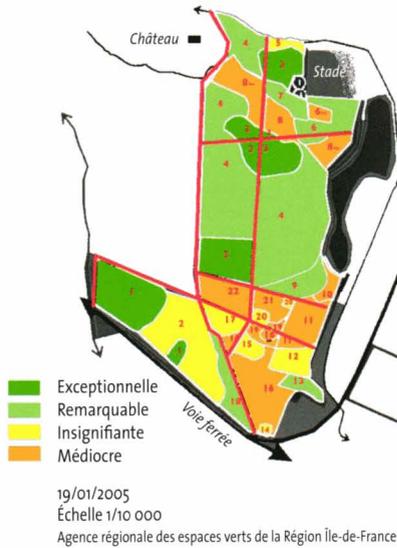
Restauration de l'allée Royale entre la forêt domaniale de Sénart (91 et 77) et la forêt régionale de Rougeau (91 et 77).



La butte Pinson (95) : état actuel.

L'une des difficultés de l'AEV est de préserver les éléments géographiques à l'image des buttes. En effet, des velléités locales de transformation de cet élément de grand paysage en square et en parc à la couleur très urbaine menacent une forme de qualité paysagère. L'AEV a donc entrepris de maintenir des buttes en ne les modifiant que de manière mineure sans les équiper. L'AEV préserve également certains espaces agricoles de l'urbanisation en ne les modifiant qu'à la marge.

Les propriétés régionales sont dans une grande majorité des propriétés forestières. De plus en plus, le travail de définition des espaces forestiers s'opère à partir d'une entrée paysagère. À titre d'exemple, un paysagiste de l'AEV a posé un regard subjectif sur un espace forestier régional de 3 000 hectares et a composé le fil directeur de la gestion forestière de cette propriété régionale. Dans un autre espace forestier, le regard d'un paysagiste de l'AEV l'a emporté sur le regard d'un forestier. En effet, alors que le forestier aurait jugé que le bouleau ne constituait pas une essence noble et devait faire l'objet d'une éradication au profit d'une essence comme le frêne ou le chêne, le paysagiste a choisi de maintenir le bouleau pour des raisons esthétiques et de préservation d'une formation végétale de plus en plus rare en Île-de-France.



Forêt régionale de Célie (77) :
une carte des ambiances
paysagères préalable
à la gestion forestière.

Arlette Auduc

J'ajouterai que le service des Patrimoines et de l'Inventaire va collaborer avec l'AEV sur les espaces forestiers qui abritent des traces patrimoniales. En cette veille de centenaire du déclenchement de la Première Guerre mondiale, il est intéressant de noter que les forêts gérées par l'AEV ont conservé le souvenir du camp retranché de Paris. Ces traces feront l'objet d'une collaboration entre notre service et l'AEV, et leur étude constituera notre participation à la commémoration de cet événement.



Le bois de bouleaux :
une sylviculture au service
du paysage.



Le paysage patrimoine

Bertrand Folléa

paysagiste, agence Folléa-Gauthier

Un territoire « plongé dans le formol » ?

Un article récent du *Monde* du 15 septembre 2012 m'a déplu, moi qui suis un fidèle abonné depuis de nombreuses années. Intitulé « Si cher patrimoine », il constitue une charge virulente contre la « surpatrimonialisation » dont serait victime la France. Selon la journaliste, notre pays souffre d'« hypertrophie de la mémoire ». Les responsables, en identifiant et en protégeant le patrimoine, « pétrifient le présent », transforment la France « en un vaste musée », « un territoire plongé dans le formol », « dont les habitants sont aimantés par le passé plutôt que projetés vers l'avenir ». Les conséquences seraient un gouffre financier, un frein à la modernité, une limite aux audaces formelles en architecture et un vecteur de gentrification. Convoquant Olivier Mongin, Jean Viard et Saskia Cousin, *Le Monde* affirme que nous serions « une collectivité qui n'arrive plus à se projeter ailleurs que dans ses restes », « une société rentière », qui n'est « plus créative », « sans aucun récit du futur ».

Je n'ai pas ce sentiment-là.

Je n'ai pas la nostalgie d'une époque révolue où, sous prétexte de modernité, on voyait sortir de terre des projets violents et brutaux, qui coûtent aujourd'hui une véritable fortune à résorber au titre du renouvellement urbain. Ce lourd héritage est sans doute en partie le fruit d'une « urgence » liée à la Reconstruction ou aux rapatriés d'Algérie. Il correspond aussi parfois à l'expression d'une « marque de confiance dans l'avenir », conforme à l'époque des Trente Glorieuses, comme l'évoque avec envie l'article du *Monde* en lorgnant du côté des pays émergents d'aujourd'hui. Mais plus souvent, ces réalisations ont été l'expression grossière d'orgueils mêlés de concepteurs et de politiques, et elles ont surtout été les enfants monstrueux de l'idéologie de la table rase, prônée de façon autoritaire par la Charte d'Athènes, dont le sous-titre était, j'aime à le rappeler, « une injonction à penser droit ».

L'idéologie moderniste est terminée, et c'est tant mieux. On peut trouver l'idéologie actuelle excessivement patrimoniale. Je n'ai décidément pas ce sentiment en observant la surconsommation scandaleuse du territoire hexagonal par l'urbanisation, les activités, les infrastructures, qui artificialisent 70 000 hectares tous les ans, l'équivalent d'un département consommé tous les sept ans, sans ralentissement malgré la dénonciation du problème depuis longtemps. Mais, de façon plus positive, je n'éprouve pas ce sentiment lorsque je vois aujourd'hui se réaliser en France des projets urbains contemporains, et plus intelligents. Ils sortent de terre certainement plus lentement que dans les pays émergents ; sans doute trop lentement, c'est un autre débat. Mais ils sont mieux inscrits dans leur contexte social et paysager. La table n'est pas rase : il faut certes savoir où l'on pose les plats – ou les pieds : cela suppose une attention à ce qui est là, à ce qui existe, aux gens et aux usages, voire aux plantes et aux animaux ; mais le résultat se voit et se vit. Les centres-villes en France se sont largement magnifiés au cours des vingt dernières années : non pas par une patrimonialisation figée, mais bien par des politiques dynamiques additionnant, à la valorisation du patrimoine, la modernisation des moyens de transport, la réduction de la part des voitures, la création d'espaces publics plus conviviaux ou l'inscription de bâtiments contemporains et de qualité. Qui s'en plaindrait ?

Hors des villes, les sites naturels eux aussi se valorisent depuis vingt ans. Ils accueillent mieux qu'autrefois les visiteurs toujours plus nombreux, gérant de façon coordonnée la multiplicité des usages, redonnant priorité aux piétons et aux circulations douces en général.

On pourra faire la moue sur les projets contemporains, leur trouver des tics, des effets de mode, par exemple leur tendance à dégouliner de bons sentiments écologiques. Ils sont le fruit de leur époque ; ils ne plongent en rien le territoire dans le formol, ils contribuent de façon plutôt intéressante au précieux palimpseste du temps dans l'espace dont nous, qui sommes attachés au patrimoine, savons le prix.

Ainsi, regarder l'avenir, ce n'est pas forcément mépriser le présent et oublier le passé. Je n'éprouve pas de fascination béate pour les résultats urbanistiques, architecturaux et paysagers de la Chine ou des pays du Golfe, amnésiques de leur histoire et de leur géographie, et contribuant gravement au rétrécissement de la planète et à son désenchantement sous des formes internationales surdimensionnées et prétentieuses.

Ce qui peut également prêter débat, dans l'article du *Monde*, c'est la raison invoquée pour expliquer cette « surpatrimonialisation » dénoncée. Selon le journal, « l'un des premiers réflexes qui conduisent à protéger un monument est lié à la peur de se tromper ». La peur de se tromper est bien liée à l'ignorance, à la peur de ne pas savoir, de ne pas avoir conscience de la valeur ou non d'un espace, d'un monument, d'un objet. Il faut donc connaître ou re-connaître pour être en situation de juger : savoir si l'on garde, ou si l'on ne garde pas ; ce que l'on garde,

et ce que l'on ne garde pas. La connaissance passe par l'inventaire, l'inventaire au plein sens du terme, qui identifie, qui repère et qui porte à la connaissance les raisons et le poids de la valeur, de l'objet, du bâtiment, du site ou du territoire inventorié.

Mais on pourrait retourner l'argument : la patrimonialisation, voire la « sur-patrimonialisation » – si « surpatrimonialisation » il y a –, n'est-elle pas plutôt le fruit de la connaissance, et non de l'ignorance ? N'est-ce pas parce que nous connaissons mieux que nous préservons davantage ? Et inversement, n'est-ce pas par ignorance que nous détruisons ? Connaître, c'est s'attacher, c'est aimer. Aimer, c'est vouloir préserver, protéger : vous connaissez vos enfants, vous les aimez, vous les protégez. Mais aimer, ce n'est pas pétrifier, ce n'est pas empêcher ses enfants de grandir. C'est au contraire les accompagner dans leur évolution, dans leur transformation, dans la construction de leur personnalité.

L'approche paysagère pour accompagner les transformations

« Accompagner les transformations » : je vous soumets l'hypothèse que l'approche paysagère est la démarche par laquelle nous pouvons accompagner les transformations du territoire, en pleine conscience, en pleine connaissance, sans nécessairement le plonger dans le formol.

J'aime définir le paysage comme une relation¹. Une relation d'ordre sensible, culturelle, entre un observateur et un pays, entre un individu et son cadre de vie, entre une société et son territoire. Cette relation est affective : c'est une relation amoureuse ! Alberto Magnaghi le dit très joliment dans *Le Projet local* : « Le territoire est une œuvre d'art, peut-être la plus belle, la plus collective que l'humanité ait réalisée ; [...] il est le fruit d'un acte d'amour : il naît de la fécondation de la nature par la culture. »

C'est par amour pour leur site, pour leur village, pour leur quartier, pour leur commune, que les associations, les élus se mobilisent. Bien sûr, cet amour s'exprime d'abord de façon conservatrice. N'est-ce pas profondément humain ? N'y a-t-il pas quelque raison de s'inquiéter de l'irruption d'un projet nouveau dans un espace, un territoire, que l'on considère de qualité, que l'on pratique au quotidien, que l'on connaît, que l'on aime en un mot ?

Alors comment passer de cette attitude spontanément conservatrice à une attitude de projet, pour accompagner les nécessaires, inévitables et souhaitables transformations du territoire ?

Je crois qu'il faut d'abord respecter l'attitude conservatrice des personnes en place. Le respect du territoire, c'est d'abord le respect des gens qui le vivent. Et les respecter, c'est les associer, les faire participer au projet. C'est les écouter, mais surtout les faire parler. Cette dimension participative, si souvent invoquée aujourd'hui, est complexe. Elle se construit.

1. Folléa, Bertrand, « Le paysage comme relation », *Les Carnets du paysage*, n° 20, septembre 2011.

De l'impression à l'expression : les valeurs paysagères

Nous avons, en tant que maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre – porteurs de la transformation –, à faire passer nos interlocuteurs de l'impression à l'expression.

Je m'explique par l'évocation d'une expérience récente. En travaillant sur l'opération Grand Site de la presqu'île de Giens, sur la commune d'Hyères, nous nous sommes retrouvés, Claire Gautier et moi, face à un large aréopage d'associations, toutes impliquées d'une manière ou d'une autre dans la préservation de ce grand site de 3 000 hectares. J'ai demandé à leurs représentants de me dire pourquoi ils aimaient le territoire qu'ils défendaient, ce qu'ils aimaient, en quoi ils l'aimaient. Cette question, posée d'entrée de jeu, les a déstabilisés, parce qu'elle les obligeait à exprimer ce qui était profondément imprimé en eux, tellement imprimé qu'ils n'arrivaient pas à « le sortir ». Ce qui sortait spontanément, c'était les problèmes, les multiples problèmes pour lesquels il fallait trouver des solutions. Mais les qualités, c'est beaucoup plus difficile à exprimer. Exprimer les raisons de son amour, c'est un exercice délicat et difficile qui, dans l'exemple évoqué, a même mis mal à l'aise certaines des personnes présentes parce qu'elles n'arrivaient pas à le dire, et que cette difficulté apparaissait en plus en public, en situation de partage. En tant que professionnels du paysage, nous les aidons à exprimer ces impressions. Parce que c'est notre métier, mais aussi tout simplement parce que c'est plus facile pour une personne extérieure comme nous. C'est notre premier job, notre responsabilité première. Ce faisant, nous produisons moins de la connaissance que de la re-connaissance : « Ah oui, c'est bien ça qu'on aime... », « Ah oui, c'est vrai que ça, ça fait toute la qualité de ce site. » Cette matière identifiée et reconnue de façon partagée est infiniment précieuse. C'est ce que j'appelle les valeurs paysagères d'un lieu, d'un site ou d'un territoire donné. Lorsqu'il y a vingt ans j'employais ce terme de « valeur paysagère », personne ne l'utilisait. On me regardait d'un air dubitatif et les réactions de mes interlocuteurs, maîtres d'ouvrage, techniciens, élus, étaient parfois gênées :

– Première crainte : Ne va-t-on pas confondre avec la valeur vénale, avec la valeur économique du site en question ? Pour moi, c'est justement l'intérêt : reconnaître la valeur paysagère d'un espace, c'est bien reconnaître à cet espace une valeur d'images et d'usages mêlés, une valeur sociale et une valeur économique, une valeur environnementale et une valeur touristique, et au final une valeur patrimoniale et une valeur culturelle.

– Deuxième crainte : Est-on légitimes pour identifier la valeur d'un lieu et l'évaluer ? Cette question reflète l'extraordinaire appréhension dans notre société à s'aventurer dans le marécage du subjectif. Au pays de Descartes, ça ne se fait pas de s'exprimer sur la beauté d'un lieu, d'un site, d'un territoire. Vous l'aurez remarqué, on ne parle jamais directement du beau, on ne parle jamais frontalement d'esthétique, alors même que l'affectif et le jugement de valeur implicite (donc imparfait et source de nombreuses incompréhensions et conflits)

régentent notre vie, nos réactions, nos joies et nos craintes. Les goûts et les couleurs sont déclarés incompatibles avec un esprit bien fait, c'est-à-dire rationnel. Incompatibles, donc indicibles. Implicites peut-être, mais surtout pas explicites.

Or on ne construira pas de culture paysagère sans l'expression de cette relation d'ordre sensible, au cœur de la notion de paysage. La culture partagée, dans ce domaine, se façonne par le passage de l'impression à l'expression, autrement dit par l'identification et la reconnaissance partagées des valeurs qui fondent la qualité du territoire.

Vue du bois de la Sausaye
et de la ferme de Rimoron (91).



La reconnaissance partagée des valeurs est un passage obligé pour construire le projet de paysage. Elle donne les clefs du jugement critique et c'est à la lumière des valeurs que l'on peut juger des processus de transformation : est-ce qu'ils valorisent ou est-ce qu'ils dévalorisent ? Quand on dit le « projet s'intègre bien dans le site », entendons-nous bien : cela signifie que le projet intègre bien les valeurs du site. L'intégration est un principe actif, et non passif. La création paysagère valorisante est la création qui prend les valeurs comme sources d'inspiration. Elle se positionne de façon consciente et exprimée dessus, elle fait ses choix pour les intégrer au projet. Ce faisant, il s'agit d'une création culturelle. Il n'y a pas là d'attitude conservatrice figée, il y a là une attitude créatrice culturelle.

Une ou deux questions sur le paysage patrimoine en Île-de-France

Après ce développement introductif, je voudrais évoquer un point ou deux sur les paysages d'Île-de-France. Et je voudrais notamment évoquer avec vous une valeur paysagère régionale qui me semble fondamentale, et en même temps en danger.

Les perspectives ordinaires

En caricaturant, la Région Île-de-France, au cœur du Bassin parisien, est faite de la rencontre de grands plateaux. Leur organisation est précise. Paris apparaît comme l'axe d'un escalier à vis géant, dont les marches successives sont, de haut en bas et du plus récent au plus ancien : la Beauce, la Brie, la Plaine de France, le Vexin et enfin les plateaux bas et l'axe de la Seine qui s'ouvrent vers la Normandie à l'ouest. Ces plateaux sont aujourd'hui voués, selon les sols, aux forêts – largement patrimonialisées : Rambouillet, Sénart, Fontainebleau, Armainvilliers, Ferrières, Montmorency, Saint-Germain, Marly, etc. – et à l'agro-industrie, déroulant alors de vastes espaces aplanis, ouverts sur le ciel, plus ou moins fragmentés par les grandes infrastructures et par le développement de l'urbanisation d'habitat, d'activités et de villes nouvelles.

En contrepoint à ces plateaux, le système hydraulique de la Seine et de ses affluents dessine des vallées qui apparaissent aujourd'hui radicalement contrastées en termes de paysage : elles sont pleines, fermées, quelque peu étouffantes, notamment lorsqu'elles sont « patrimonialisées » comme par exemple les vallées du PNR de Chevreuse dans le Hurepoix, avec l'Yvette et ses affluents, ou les vallées du Sud-Essonne (Juine, Essonne...). Cette fermeture est récente, elle est liée à l'urbanisation et aux jardins arborés qui bloquent les vues, ainsi qu'à l'abandon des terres autrefois cultivées (vignes, vergers, maraîchage, cultures diverses) et aujourd'hui spontanément reboisées.

Ce contraste caricatural entre plateaux ouverts et vallées fermées a parfois été décrété comme une valeur paysagère. C'est le cas notamment dans l'*Atlas*

des paysages des Yvelines de 1992. Personnellement, je le vois plutôt comme un véritable problème ; cela mérite donc explication et débat. Ce qui fait fondamentalement la valeur de ces paysages d'Île-de-France, ce n'est pas d'abord ces plateaux, ou d'abord ces vallées. C'est la rencontre de ces plateaux et de ces vallées, c'est la ligne de basculement de la pente ; c'est la succession des buttes témoins qui les accompagnent ; c'est le jeu complexe des ouvertures et des fermetures aux bords mouvants du grand océan des céréales, au bord mouvant de la vague du coteau qui débaroule. C'est de ces rebords que peuvent se révéler les grands paysages d'Île-de-France, dans des dimensions surprenantes et imposantes ; c'est là, comme par hasard, que se sont cristallisés les donjons, les châteaux forts, puis les châteaux et domaines de villégiature, avec leurs parcs magnifiques et leurs terrasses généreuses, dont la plus remarquable est celle de Saint-Germain.

De cette fécondation de la nature par la culture, quelques rares perspectives extraordinaires ont été préservées, à la faveur de ce patrimoine construit d'exception. Au contraire, toutes les perspectives « ordinaires », c'est-à-dire non liées à un patrimoine bâti, mais simplement offertes (à la faveur d'un espace public, d'une place, d'un chemin, d'un virage, d'un champ, d'une vigne), ont disparu. La vue, ici, est une valeur qui a été privatisée, prise par les fenêtres et les terrasses des maisons, mais totalement confisquée depuis l'espace public. Le paysage comme bien public a ainsi disparu.

On a là un problème. Et l'on peut en première approche le croire issu d'une « surpatrimonialisation » : on surprotégerait des sites, dont on ne pourrait plus couper un arbre, ce qui conduirait aux fermetures et aux disparitions des perspectives ordinaires évoquées. C'est en partie vrai avec la procédure des espaces boisés classés, excessivement appliquée aux PLU sans que l'on prenne la mesure des conséquences de ce classement, qui oblige à une autorisation administrative pour le moindre abattage d'arbre. Mais beaucoup plus globalement, ce problème reflète un double glissement :

- le glissement des valeurs du paysage d'une part :
 - l'arbre, le bois et la forêt en Île-de-France sont largement patrimonialisés depuis que Fontainebleau a attiré les foules ;
 - le champ, le pré, l'espace ouvert, la perspective, l'ouverture prennent de la valeur au fur et à mesure de leur disparition, de la fermeture et de la construction d'un cadre de vie relativement étouffant pour les Franciliens ;
- le glissement des enjeux en matière de paysage d'autre part : le débat porte aujourd'hui moins sur la patrimonialisation, « sur- » ou « sous- » patrimonialisation selon les points de vue, que sur la gestion. On dispose d'outils de protection, mais pas ou peu d'outils de gestion. On sait classer un site, on sait moins assurer sa gestion paysagère et patrimoniale. On sait à la limite identifier un point de vue, une ouverture, une perspective, une respiration, on sait moins les gérer.

L'agro-urbanisme

C'est une des raisons pour lesquelles on s'attache aujourd'hui à l'agriculture urbaine et je voudrais terminer sur ce point : l'agriculture gère l'espace ouvert dans une logique économique et, pour peu qu'on l'organise dans l'espace et dans le temps, elle peut offrir cette ouverture à d'autres usages, comme paysage à voir et à vivre pour les urbains et rurbains, qui habitent ou qui passent.

Elle peut être un vecteur de reconquête paysagère des plateaux, sur lesquels, au cours des dernières décennies, aucun dialogue, aucune relation, aucun paysage n'a été véritablement construit en associant la ville et les champs.

D'une part, on construit contre les champs, et non avec. Cette valeur d'espaces ouverts épurés, simplement visuelle, qu'offrent les grands champs d'Île-de-France, est largement mise à mal au fur et à mesure que l'on se rapproche du cœur régional parisien par les horizons brutaux des zones d'activités, des zones d'habitat et des infrastructures qui coupent l'espace par leurs talus.

D'autre part, on cultive contre la ville, et non avec. Les grands espaces agricoles des plateaux subissent le phénomène de simplification agro-industrielle. L'agrandissement de la taille des exploitations a conduit à des parcelles dilatées surdimensionnées (qui ont fait disparaître la fine marqueterie du parcellaire régi par l'assolement), à l'effacement des chemins, à l'arasement des talus, à la disparition des remises ou bosquets ; en bref, à l'élimination de tous ces « obstacles » non identifiés, non inventoriés, non reconnus, discrets et savoureux pour les paysages comme le sont le sel et le poivre pour la cuisine, mais fragiles. Cela conduit à l'impossibilité de s'approprier ces étendues des champs, aussi bien visuellement du fait de leur relative pauvreté, que physiquement, faute d'espaces prévus pour cela.

Créer le paysage agro-urbain d'Île-de-France est un véritable défi. J'essaie de m'y employer depuis quinze ou vingt ans et je terminerai cet exposé par l'évocation de quelques expériences.

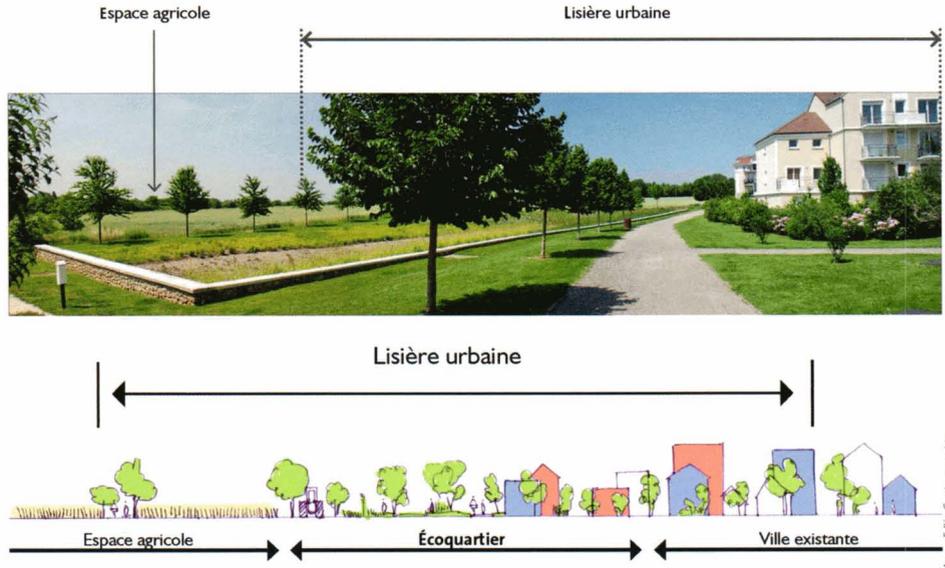
Construire le paysage patrimoine : illustrations de projets agro-urbains

La lisière urbaine : émergence du concept

La ville-archipel, qui associe en symbiose les espaces non bâtis préservés (agricoles et naturels) et les espaces bâtis intensifiés, suppose de qualifier l'espace d'articulation entre les deux. Une simple délimitation de zonage sur un document d'urbanisme est insuffisante. Le contact même doit se matérialiser par un espace et non rester une simple ligne sur un plan : c'est ce que j'appelle depuis 1997 la lisière urbaine, ou lisière agro-urbaine.

En écologie, la lisière au plein sens du terme constitue un véritable espace d'interface qui garantit la transition douce entre deux milieux. C'est un écotone,

Le principe de la lisière urbaine



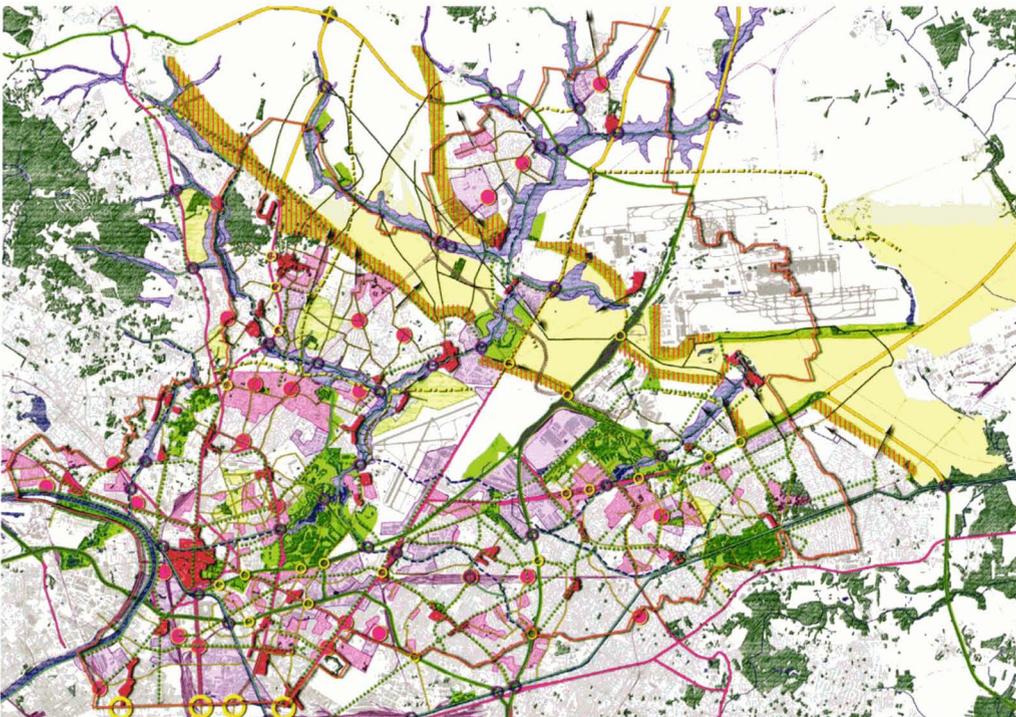
Le principe de la lisière urbaine.

un espace de transition écologique entre deux écosystèmes, avec ses propres conditions de milieu, espèces végétales et animales.

En urbanisme, la lisière urbaine est l'espace d'interface entre « ville » et « nature », en charge de gérer la relation entre les deux, relation fondatrice de paysage. Elle constitue la transition entre l'espace urbanisé ou à urbaniser et l'espace agricole ou naturel. Elle concrétise la limite d'urbanisation par son épaisseur. Elle est aménagée spécifiquement pour cela, participant ainsi de l'organisation du territoire. C'est en général un espace planté, accessible et appropriable pour les habitants : c'est une manière pour la ville, le village ou le quartier de se tourner vers l'espace agricole ou de nature, de reconnaître tout simplement son existence et sa valeur. Cela se fait pour le bord de l'eau par la création de quais ou de promenades ; mais cela ne se fait pas encore pour le bord des champs.

En Île-de-France, nous avons proposé le concept de lisière urbaine en 1997 à l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France (AEV), désireuse de boucler la « ceinture verte » en est-ouest dans le secteur sud de Roissy². Dans ce secteur de la Plaine de France, il était facile de constater à quel point les transitions entre les villes et les espaces agricoles étaient totalement inexistantes : les immenses lotissements étaient directement posés sur d'immenses champs, aucun espace d'appropriation n'était prévu pour les habitants, qui ignoraient tout des espaces agricoles devenus inaccessibles et invisibles. Sur tous les « fronts » construits – lotissements, zones d'activités ou infrastructures autoroutières et ferroviaires –, il manquait un espace d'interface pour établir le dialogue avec l'espace

2. Plan-guide pour la valorisation agricole et paysagère de la Plaine de France, secteur sud, Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, Agence Folléa-Gautier paysagistes-urbanistes, 1997-1998.



PAGE DE GAUCHE

Extrait du « plan-guide pour la valorisation agricole et paysagère de la Plaine de France, secteur sud », proposant la création de lisières urbaines en 1997-1998.

Le « plan de paysage et d'urbanisme de la Plaine de France », qui confirme le concept de lisière urbaine (en rayé vert et rouge), parmi d'autres, en 2003.



CI-CONTRE

Principes de composition de la lisière urbaine.

3. Plan de paysage et d'urbanisme de la Plaine de France, Établissement public d'aménagement de la Plaine de France, Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes, 2003. Pour prolonger la réflexion, l'EPA a commandé par la suite une étude spécifique sur les lisières urbaines à Michel Desvigne, qui a pu quelques années après défendre le concept dans le cadre de la consultation sur le Grand Paris.

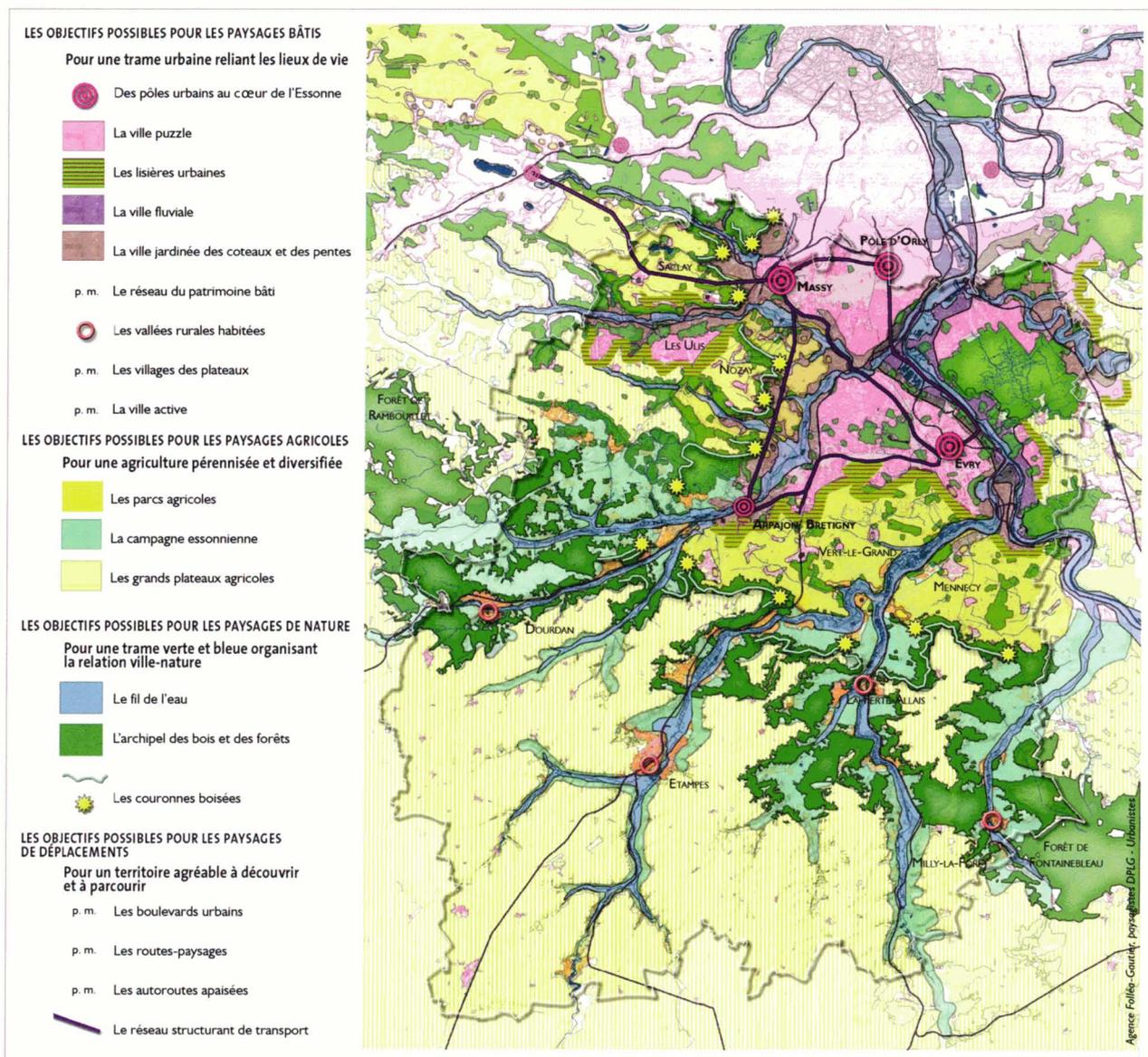
4. Schéma départemental des paysages de l'Essonne, conseil général de l'Essonne, Agence Folléa-Gautier, paysagistes-urbanistes, 2007-2010.

non construit agricole, qui s'étendait, immense, mais inaccessible. C'est cet espace d'interface que nous avons appelé « lisière urbaine » et qui a été dessiné ; c'était lui dont il fallait maîtriser le foncier par des PRIF (périmètres régionaux d'intervention foncière) pour pouvoir les faire exister et les aménager.

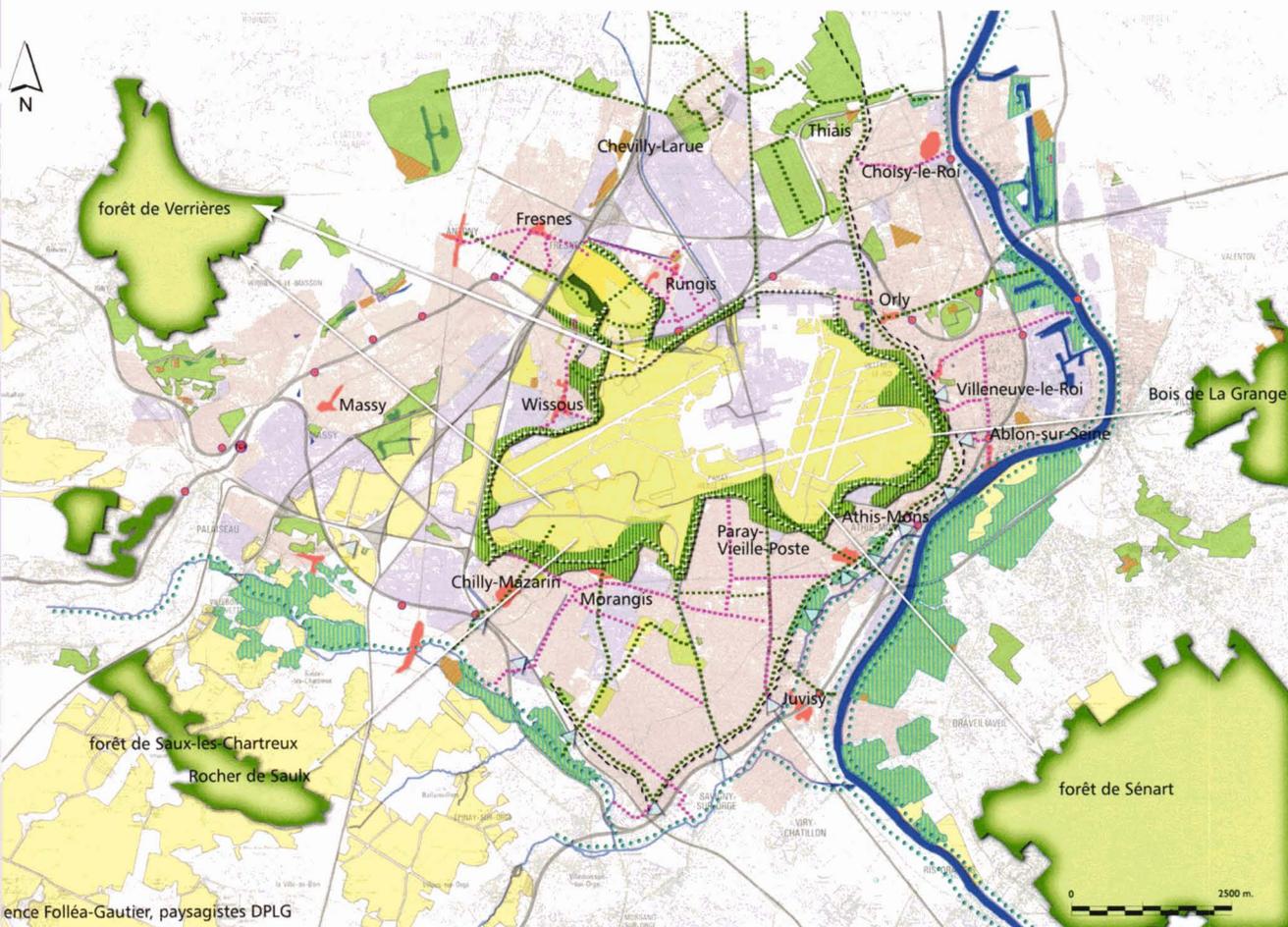
Quelques années plus tard, dans ce secteur sud de la Plaine de France, nous avons pu inscrire les lisières urbaines dans le plan d'aménagement de l'EPA Plaine de France³ nouvellement créé.

Le Schéma départemental des paysages de l'Essonne :
parcs agricoles et lisières urbaines

Pour l'Essonne, le conseil général nous a demandé de réaliser le Schéma départemental des paysages⁴, différent d'un atlas de paysages car plus engagé dans l'opérationnel. Le plan d'ensemble, qui résume le volumineux document du Schéma,



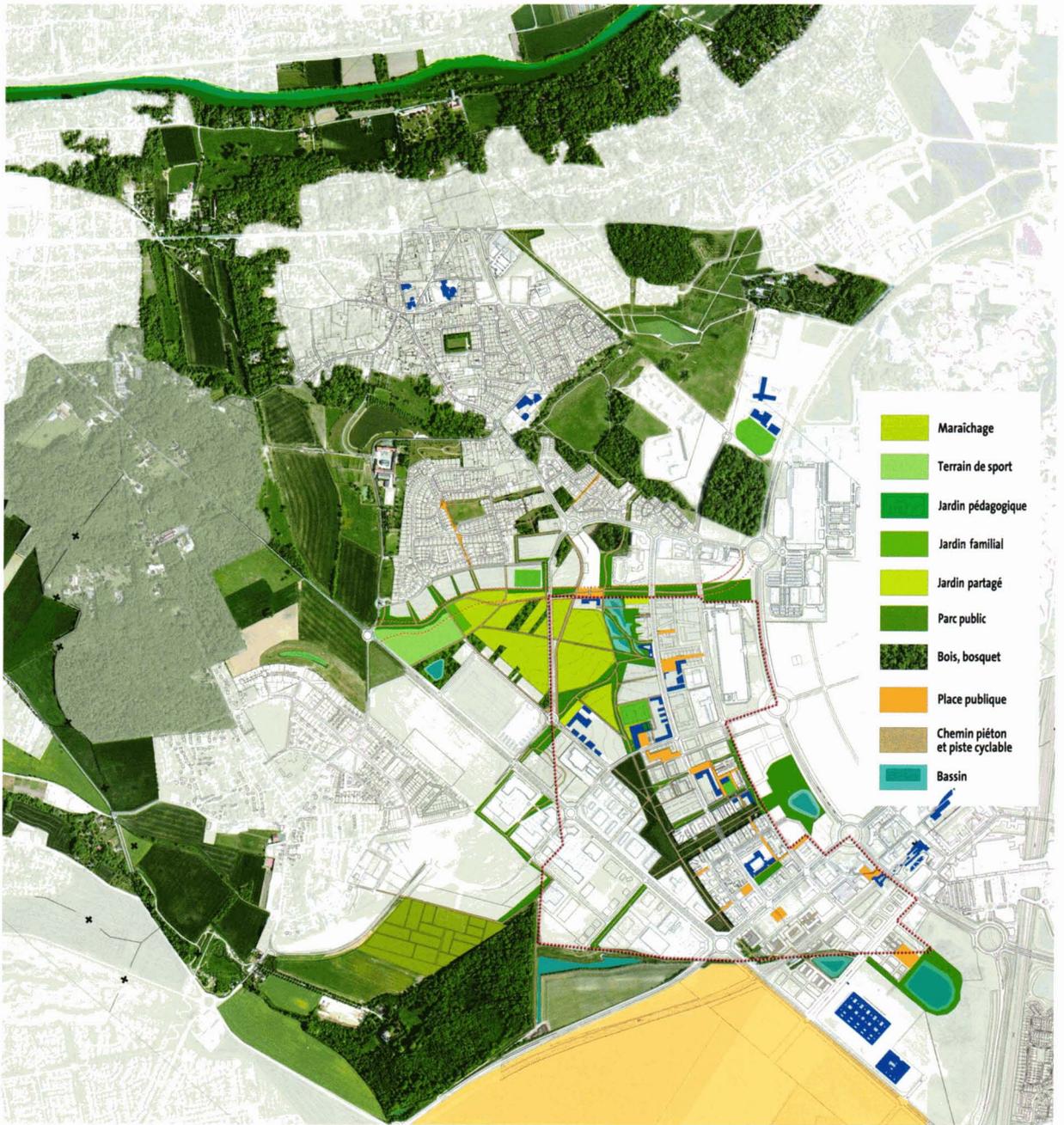
Plan général du Schéma
départemental des paysages
de l'Essonne.



Plan-guide pour la valorisation des paysages et du cadre de vie autour du pôle d'Orly.

fait apparaître le concept de parcs agricoles et de lisières urbaines à l'échelle départementale et intercommunale. Les parcs agricoles apparaissent en vert-jaune, aux limites de l'urbanisation continue de l'agglomération parisienne : plateau de Saclay, Triangle Vert (Nozay), plateau de Vert-le-Grand et plateau de Mennecy. Les lisières, en rayé horizontal vert et rouge, composent l'interface permettant à l'urbanisation de se « retourner » vers les parcs agricoles et d'offrir les espaces plantés ouverts au public, protégeant les cultures et les mettant en scène.

Ce Schéma départemental, pour se finaliser, a fait l'objet de coups de zooms que nous appelons « plans-guides », comme celui d'Orly, qui propose à une échelle plus précise une organisation réciproque du bâti et du non bâti autour de « la promenade d'Orly », en lisière urbaine.



Écoquartier de Montévrain (77) :
le cœur agro-urbain (en vert clair)
et la trame des espaces ouverts.

Montévrain, écoquartier agro-urbain

Toujours en Île-de-France, une expérience en cours nous permet enfin de concrétiser la réflexion sur la ville-archipel, l'agriculture urbaine et la lisière urbaine. Elle se passe à Montévrain, où l'Établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée nous a retenus pour concevoir un écoquartier sur 150 hectares⁵. Sur ce vaste site, dont la moitié faisait déjà l'objet d'une programmation et de réalisations partielles, nous réalisons un projet de développement durable fondé sur la valeur agricole des terres, parmi les meilleures d'Europe. Un cœur agricole de 40 hectares a été réservé, connecté par des continuités paysagères, agricoles et écologiques aux espaces agricoles hors quartier. Ce cœur est aménagé pour que puisse se développer une agriculture de circuits courts. L'ensemble du bâti d'habitations, de commerces et d'équipements s'organise autour du cœur agricole, dans des dispositions plus intenses qui permettent de respecter le programme immobilier et de conforter la vie locale. À l'interface du bâti et de l'espace agricole, une lisière urbaine est aménagée, qui accueille les principaux équipements publics du quartier agro-urbain ainsi conçu.

5. Maître d'ouvrage : EPA Marne.
Mission : maîtrise d'œuvre urbaine complète, équipe pluridisciplinaire Madec-Folléa-Gautier + AEU, Infraservices, 8'18". Coût travaux espaces publics hors cœur agro-urbain : 18 M€ HT. Calendrier : en cours depuis 2011.

Écoquartier agro-urbain
de Montévrain (77) :
image d'ambiance de
la lisière urbaine.



DÉBAT

Nicolas Pierrot

service des Patrimoines et de l'Inventaire,
conseil régional d'Île-de-France

Ma question s'adresse à Serge Briffaud. Le succès remporté par la théorie développée par Alain Roger s'est-il traduit de manière concrète dans la mise en œuvre des politiques paysagères ?

Serge Briffaud

La conception paysagère portée par Alain Roger et largement diffusée chez les professionnels du paysage à l'époque est en voie de disparition. Malgré tout, il me semble que cette théorie a fonctionné à la manière d'un prêt-à-penser paysager très employé à l'époque. Elle mettait en exergue la dimension esthétique du paysage au détriment des usages et du vécu des lieux. Ce succès de la théorie d'Alain Roger a fait prévaloir pendant quelques années une perspective « spectatorielle » et esthétique de la notion de paysage. Elle a irrigué de manière globale la conception paysagère mais il est difficile de la rapprocher d'une politique en particulier.

Nicolas Pierrot

Est-ce dans ce contexte d'esthétisation du paysage que naissent les politiques paysagères du ministère de la Culture ? Dans ce cas, peut-on conclure à une influence de la théorie d'Alain Roger sur les politiques publiques paysagères ?

Arlette Auduc

À la charnière des années 1990 et 2000, au moment où il se dotait d'une politique du paysage, le ministère de la Culture s'est emparé en partie de cette théorie. Cette

pensée du paysage, symbolisée par Alain Roger ou Augustin Berque, et déjà ancienne d'une vingtaine d'années, semble alors avoir fait l'objet d'une concrétisation politique et d'une extension de la sphère universitaire et intellectuelle à la sphère politico-administrative. Le mérite d'Alain Roger, d'Augustin Berque et de quelques autres a été d'avoir mis en lumière la dimension culturelle du paysage. Le paysage a trait à l'esthétique, à l'histoire de l'art et à la peinture. En raison de cette dimension culturelle, il appartenait au ministère de la Culture de développer un discours et une action sur le paysage. Lorsque je suis arrivée au ministère de la Culture pour prendre en charge ces questions, la désignation officielle de notre action était celle de patrimoine paysager et certainement pas de politique du paysage. Ainsi s'est concrétisé un débat intellectuel dans le domaine des politiques publiques. Ce renouveau correspondait également au réinvestissement d'un sujet laissé aux prérogatives du ministère de l'Environnement et vidé de sa dimension culturelle. Évoquer la notion de patrimoine paysager apparaissait comme un moyen de réintroduire la dimension culturelle de sujets relevant uniquement jusqu'alors de la compétence du ministère de l'Environnement. Ce renouveau a émergé alors que la politique des sites classés relevant de la loi 30, qui est une loi inspirée de celle sur les monuments historiques, demeurait dans le giron du ministère de l'Environnement.

Je présume que la rencontre du paysage et de la culture a été nourrie par ces travaux de recherche. Alain Roger n'a pas été l'unique instigateur de ce mouvement mais il est vrai que son concept d'« artialisation » a irrigué notre action.

Roselyne Bussièrè

conservatrice en chef du patrimoine, Région Île-de-France

Ma question s'adresse à Monsieur Goulouzelle et concerne les procédures d'acquisition de propriétés par l'Agence des espaces verts. Je pense notamment à la ferme de La Haye aux Mureaux qui appartient à l'AEV. Est-ce que la présence d'un élément patrimonial fort peut encourager l'AEV à se porter acquéreur d'un territoire ou est-ce l'espace non bâti qui prévaut dans l'acquisition ?

Éric Goulouzelle

L'espace non bâti est indéniablement la motivation principale des acquisitions de l'AEV. Toutefois, la Région est propriétaire d'une centaine de bâtiments au travers de l'AEV. Les espaces non bâtis comprennent souvent des espaces bâtis, comme c'est le cas de la très ancienne ferme de La Haye. Cette ferme, dont on trouve les premières traces au XVIII^e siècle, est au cœur du sujet des terres agricoles. L'approche de ce site ne s'est pas effectuée par l'intermédiaire de la ferme mais plutôt au travers de l'impératif de préservation d'un espace agricole majeur et de l'objectif de maintien d'une agriculture biologique. Ces priorités d'action ont justifié notre acquisition et correspondent aux statuts de l'AEV. Quant au patrimoine bâti que nous avons acquis en même temps que les terres, nous développons aujourd'hui une action ambitieuse de restauration, en relation avec le service des Patrimoines et de l'Inventaire. L'AEV collabore avec ce service sur de nombreux sujets, parmi lesquels la ferme de la Renaissance à Pomponne en Seine-et-Marne. Le patrimoine bâti ne correspond cependant pas à notre cœur de métier. L'AEV a créé depuis trois ans une cellule « bâti » dirigée par un architecte pour répondre au devoir d'assurer la gestion d'une centaine de bâtiments acquis le plus souvent par opportunité ou par hasard. L'acquisition de sites classés nous place dans l'obligation de conserver le patrimoine bâti afférent et a encouragé l'AEV à développer des compétences de gestionnaire de bâti.

Arlette Auduc

Le service des Patrimoines et de l'Inventaire et l'AEV collaborent en effet sur plusieurs dossiers communs. Ces collaborations nous amènent de manière similaire à intervenir en dehors de notre périmètre d'action traditionnel.

Un intervenant

J'ai grandement apprécié l'intervention de Serge Briffaud et ses éclaircissements sur l'historique de la notion de paysage. Cet exposé nous a permis de saisir l'ambiguïté inhérente à l'emploi du concept de paysage. Que pourrions-nous dire de l'intérêt de conserver le terme de paysage en raison de son glissement d'un sens esthétique à un sens d'usage ? Serait-il pertinent de changer de terminologie pour accompagner son changement de sens ? Si nous conservons ce terme, ne serait-il pas judicieux de redéfinir plus strictement son sens ? Par ailleurs, Serge Briffaud étant enseignant dans une école de paysagistes, que pressent-il du devenir du métier de paysagiste ?

Serge Briffaud

Cette question est très complexe. J'observe que la plupart des intervenants de cette journée d'étude ont fait preuve d'un certain pessimisme. Corinne Legenne a conclu son intervention en évoquant la fin d'une politique du paysage à l'échelle régionale. Arlette Auduc a regretté pour sa part une absence de politique du paysage au ministère de la Culture. Ces affirmations m'ont interpellé. En tout état de cause, nous constatons que le paysage fait figure de balancier entre des attentes sociales de natures assez diverses. C'est peut-être aussi le mérite du paysage de servir de prise à des attentes sociales qui n'arrivent à se loger ni dans la dimension environnementale, ni dans les projets d'aménagement. Le paysage semble se situer en permanence dans les interstices de ces différentes attentes. Ce positionnement constitue à la fois la force du paysage mais également sa faiblesse ultime. En effet, il est très difficile pour des enseignants que j'incarne ou des professionnels comme Bertrand Folléa de contribuer à construire une profession de paysagiste alors que l'objet même de ce métier pose de nombreux problèmes de définition. La profession de paysagiste est prise en permanence dans un mouvement de balancier qui parfois la dessert. Je n'ai pas trouvé de solution miraculeuse à cette problématique. Nous souffrons peut-être aujourd'hui plus que jamais de cette situation en raison d'une difficile définition des contours du paysage. La notion de paysage apparaît dans une large mesure volatile, assez volatile en tout cas pour qu'il soit possible d'abandonner une véritable politique du paysage sans autre forme de

procès. Au regard de nos efforts répétés de définition du concept, cette situation est frustrante et pose question. À mon sens, la grande qualité du paysage susceptible d'alimenter et de renforcer la culture paysagère est sans doute sa capacité à porter un désir actuel de participation des habitants sur les décisions relatives à leur cadre de vie. Sa force est également que le paysage occupe une place à part et compense la « biologisation » des problématiques actuelles de l'aménagement et de la protection du patrimoine. Il me semble que nous avons de nos jours à composer avec un « rouleau compresseur » écologique qui fournit une grille de lecture nature-société qui n'est selon moi pas satisfaisante. Le paysage nous propose une autre optique qui est celle d'une « nature fécondée par la culture », comme le soulignait Bertrand Folléa. Le paysage nous offre un domaine de pensée et d'action dans lequel la question clé est celle de l'hybridité socio-écologique. Le paysage agit d'une certaine manière comme un stimulus pour penser les phénomènes de métissage, d'hybridation et sortir des catégories tranchées du naturel et du social ou du naturel et du culturel. Il est important de sortir de ces dichotomies stérilisantes qui malheureusement ressortent souvent des politiques pratiquées au nom de la protection des milieux et de la biodiversité. Ce point de vue est, je vous le concède, potentiellement polémique.

Éric Goulouzelle

En complément de la précédente intervention et sans vouloir être caricatural, il est vrai que nous rencontrons actuellement des difficultés à définir le concept de paysage. Les pratiques de la profession et la frontière de plus en plus floue entre paysage et urbanisme ne sont pas sans poser de problème. Des paysagistes sont aujourd'hui « Grand Prix d'urbanisme ». Ces dynamiques nous encourage à adopter un regard de planificateur de l'espace et nous font mettre à distance une dimension plus ancienne qui consistait à considérer horizontalement et visuellement le paysage. Ces dynamiques contribuent également à mettre à distance, voire à occulter, une appréhension complète de la notion du paysage. Par ailleurs, la difficile existence en tant que telle des domaines respectifs de l'urbanisme et du paysage tient à la confusion que nous opérons régulièrement entre les deux. Je ne dispose pas de solution miraculeuse à

cette difficulté qui fait que chacun de ces domaines se construit d'une certaine manière au détriment de l'autre. Les personnels de l'AEV observent quotidiennement la difficulté d'aborder la notion de paysage. En effet, professionnels du paysage d'une part et « profanes » d'autre part, qu'ils soient élus, techniciens ou habitants, ne semblent pas concevoir la notion de la même manière. Il s'agit d'une difficulté endémique qui peut tendre à la « ringardisation » du paysage que nous regardons et qui fait appel à l'affect et aux émotions. Notre profession évolue à cet égard vers moins d'affect et plus de froideur et de planification.

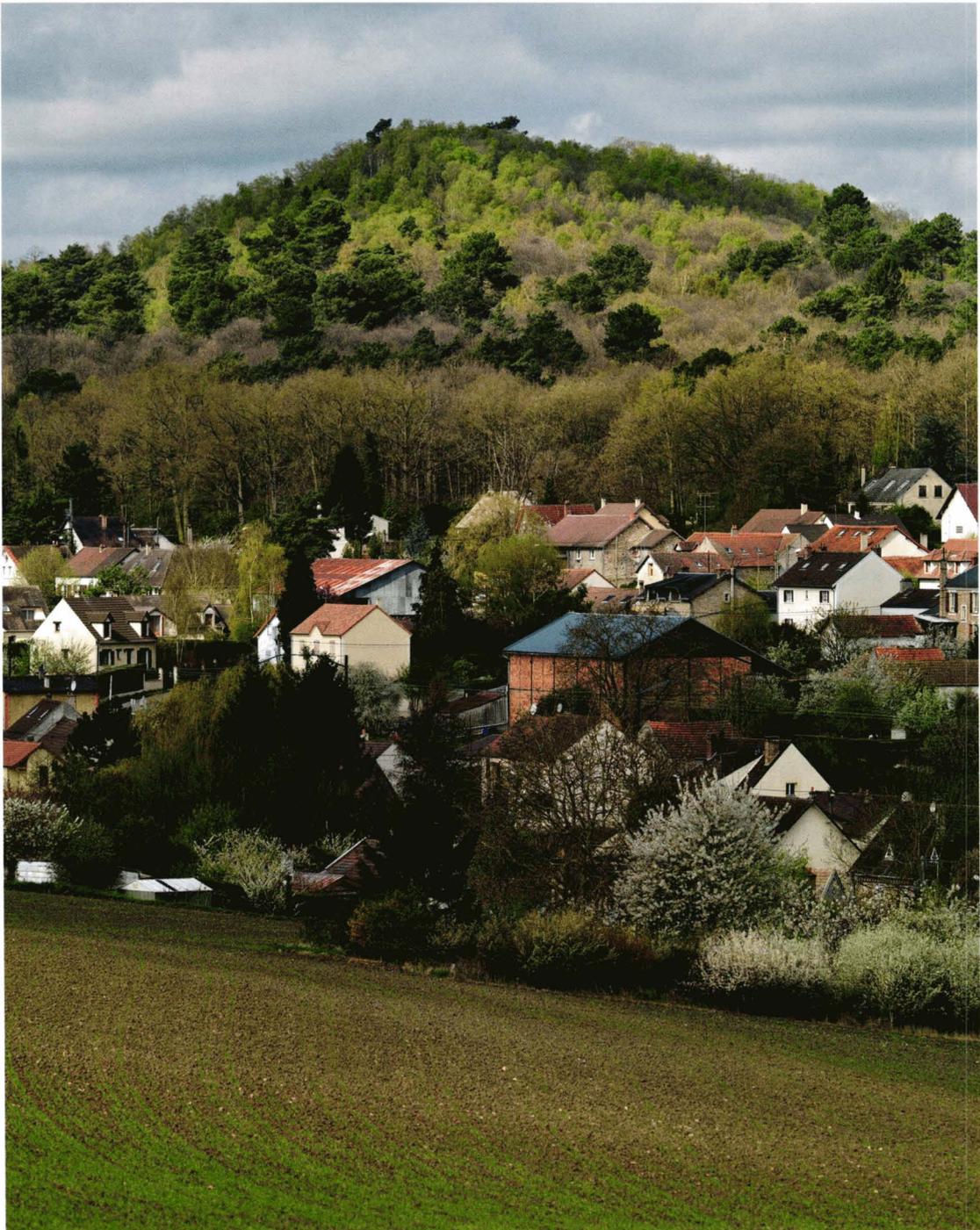
Arlette Auduc

Pour cette raison, il me semble que l'intervention de Bertrand Folléa a été importante et, d'une certaine manière, salutaire. Il apparaît en effet essentiel de réintégrer les dimensions affectives, émotionnelles et subjectives du sujet. J'observe que les interventions précédentes démontrent une nouvelle fois la légitimité et le bien-fondé d'aborder cette thématique au cours d'une journée d'étude. Que nous soyons urbanistes, professionnels du patrimoine ou du paysage, nous disposons d'une légitimité à intervenir sur le sujet du paysage. Pour autant, cette diversité de points de vue explique en partie les difficultés de définition et d'intervention que nous rencontrons quotidiennement. La mise en œuvre de politiques du paysage, en raison de la multiplicité des acteurs et de la relative indéfinition de ses composantes, semble promettre un travail de longue haleine.

Pierre-Marie Tricaud

paysagiste à l'IAU-ÎdF

Je profite de cette tribune à des fins publicitaires pour les publications de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme. J'estime que de nombreuses publications de l'IAU sont propres à alimenter le présent débat et nos réflexions ultérieures. Corinne Legenne a présenté une partie des axes d'intervention de l'IAU, notamment auprès des élus régionaux. Nous rencontrons souvent des difficultés à peser sur l'action des élus et à traduire réglementairement nos actions. Une autre forme d'action de l'IAU est son activité d'édition. L'IAU a réalisé depuis une quinzaine d'années trois numéros de la revue des *Cahiers de l'IAU* sur la thématique du paysage. En 1993 déjà, un numéro



Vue de Jouy et de la butte Saint-Nicolas à Saint-Chéron (91).

de la revue de l'IAU avait pour thème les paysages à acteurs multiples et abordait cette conception évoquée par Serge Briffaud d'un paysage commun et partagé.

Le paysage est un bien commun et partagé. De nombreux auteurs ont investi cette question d'un patrimoine commun qui ne constitue ni un bien individuel ni un bien géré par une institution lointaine. En 1997, l'IAU avait consacré un volume relativement exhaustif sur une variété de thèmes relatifs aux paysages d'Île-de-France. Ce volume débutait par un chapitre consacré à l'influence des représentations. Le thème de ce chapitre me pousse à encourager les professionnels présents à ne pas opposer le regard sur le paysage et la pratique dudit paysage. Je ne sous-entends pas d'ailleurs que le propos de Serge Briffaud tend à opposer ces deux aspects du paysage de façon binaire. La pratique quotidienne des habitants et les représentations individuelles du paysage, récemment mises en exergue notamment par la Convention européenne du paysage, sont influencées par des représentations collectives liées entre autres à l'art pictural.

En 2011, l'IAU a investi d'une certaine manière le passage à l'acte en constatant que de nombreuses et magnifiques études sur le paysage avaient été produites (atlas, diagnostics...) mais, dans le même temps, *Télérama* publiait un article sur la « France moche ». Les représentations collectives laissaient à penser que le paysage était en voie de dégradation. L'IAU a pris consécutivement l'initiative de dévoiler ces riches travaux et d'encourager leur déclinaison opérationnelle. Je vous incite à consulter ces différents numéros pour approfondir les thématiques soulevées à l'occasion du présent débat.

Un intervenant

Je vais tenter d'être le plus concis possible malgré mon irrépressible envie de vous entretenir de nombreux sujets. Je prends la parole en quelque sorte au nom des mouvements associatifs. Je préside l'Association pour la sauvegarde de la vallée du Sausseron et de ses abords. Je suis par ailleurs vice-président de l'Association des amis du Vexin français. Lors de son intervention, Bertrand Folléa a suggéré que l'inscription au classement d'une zone pouvait engendrer l'aggravation de la fermeture d'un paysage comme une vallée par exemple.

Bertrand Folléa

J'évoquais plus précisément les espaces boisés classés, désignés administrativement dans le cadre des PLU par l'appellation EBC.

Le même intervenant

D'accord. Je souhaite malgré tout revendiquer l'inscription à l'Inventaire ou le classement de ces sites.

Bertrand Folléa

Pardonnez-moi de vous interrompre mais il s'agit d'une procédure différente de celle du classement des sites. Il existe d'une part des classements au titre de la loi 1930 pour créer des sites classés et d'autre part des outils réglementaires d'urbanisme qui fournissent la possibilité d'identifier les bois et de les convertir en EBC. Cette procédure implique des règles qui interdisent *a priori* l'abattage sans autorisation administrative. Cette procédure concerne davantage la gestion du patrimoine arboré identifié dans un document d'urbanisme.

Le même intervenant

Je suis en total accord avec vous. Cette inscription à l'Inventaire des sites obtenue en 1970 pour le Vexin et par la suite pour la vallée du Sausseron a été l'objet d'un mouvement associatif et de particuliers d'une ampleur considérable. Ce mouvement avait été soutenu par un préfet très coopérant qui avait permis d'insuffler une dynamique qui a abouti à une belle aventure et à la création du PNR du Vexin.

Plusieurs intervenants ont fait allusion aux peintres et aux liens entre paysages et art pictural. Le Val-d'Oise et la région francilienne dans son ensemble ont été très riches en peintres impressionnistes et la prise de conscience de ce précieux patrimoine s'effectue parfois *a posteriori*. C'est le cas lorsque l'observateur est soudainement saisi par l'émotion du spectacle d'un paysage. Il est en effet délicat de mettre des mots sur ces émotions et je comprends les habitants de la presqu'île de Giens qui éprouvaient des difficultés à formuler leurs émotions et à verbaliser leur combat. Les tribunaux administratifs sont à cet égard souvent sourds aux revendications des habitants, notamment lorsque ceux-ci tentent sans succès de faire valoir une charte paysagère. Les mouvements associatifs sont dans le cadre de leurs revendications souvent démunis et manquent de moyens

pour faire entendre le point de vue des habitants qui vivent ces paysages. Je souhaite en tout cas remercier l'ensemble des intervenants. Le travail que vous accomplissez réconforte le mouvement associatif que je dirige dans son modeste combat en faveur de la défense des paysages.

Alexandre Delarge

écomusée du Val de Bièvre

J'ai été captivé par vos diverses interventions. Arlette Auduc a rappelé qu'il existait une parenté forte entre les problématiques rencontrées par les professionnels du patrimoine et les défis auxquels sont confrontés les paysagistes. Je ne suis pas un spécialiste du paysage mais il me semble que les paysagistes se positionnent en permanence du côté de la nature. Est-ce que le paysage correspond exclusivement à la nature ? Bertrand Folléa rappelait que le paysage est « la nature fécondée par la culture ». Considérez-vous le paysage urbain comme un paysage en tant que tel ? Corinne Legenne soulignait les limites du SDRIF en la matière. Vous avez par ailleurs évoqué l'évolution de la profession et l'ambiguïté qui pèse sur les métiers d'urbaniste et de paysagiste. Cette ambiguïté semble refléter une tension entre la nature et l'urbain. Peut-on parler de paysage urbain ? À quelles caractéristiques répondrait ce paysage urbain et comment l'appréhender ? Je présume que ce sujet pourrait faire l'objet d'un colloque en lui-même.

Arlette Auduc

Ce colloque aura précisément lieu, vraisemblablement l'année prochaine.

Corinne Legenne

Je suis en l'occurrence paysagiste-urbaniste. Cette double compétence répond d'une certaine manière à votre question. Pendant une longue période, la notion de paysage urbain a été très peu investie. Les représentations notamment picturales auxquelles était lié le paysage faisaient davantage figurer des paysages campagnards. Ces représentations s'inscrivaient plus largement dans une culture pittoresque. Aujourd'hui, du fait en partie des phénomènes d'urbanisation, notre regard se pose davantage sur l'environnement urbain. La notion de paysage urbain émerge consécutivement et se

développe progressivement. Cette notion demeure pour l'heure secondaire mais des atlas de paysages départementaux ont à titre d'exemple été développés ces dernières années dans des zones de la petite couronne (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne et Hauts-de-Seine). Durant une longue période, cette dynamique avait été rendue impossible par les affirmations péremptoires de paysagistes de référence décrétant qu'il n'existait pas de paysage urbain.

Bertrand Folléa

La thématique du paysage urbain mérite en effet un colloque. Je citais tout à l'heure les statistiques très éloquentes de l'artificialisation annuelle des sols en France. Dans le même temps, la production de logements neufs est insuffisante. Cette contradiction apparente entre notre consommation importante de territoires et notre incapacité à produire des logements nous renvoie de manière frontale la question de la forme urbaine. Il est en ce sens évident que le paysage urbain doit faire l'objet de réflexions poussées. Certains thèmes complexes d'approche et souvent mal compris comme celui de la densité devraient à ce titre être examinés de manière attentive. De façon plus prosaïque, il est notable que les études relatives au paysage urbain impliquent la constitution d'équipes pluridisciplinaires composées d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes-urbanistes, de sociologues, d'ingénieurs ou encore des spécialistes des mobilités.

Arlette Auduc

J'espère que ces équipes seront également composées d'historiens de l'architecture.

Bertrand Folléa

À vrai dire, ces professionnels sont moins représentés et intègrent ces équipes pluridisciplinaires de manière très ponctuelle. Arlette Auduc en a d'ailleurs pleinement conscience et combat cette tendance.

Éric Goulouze

De façon plus prosaïque encore, il est à noter que les paysagistes sont avant tout employés à l'échelle des municipalités. Lorsque j'étais étudiant à la fin des années 1980, les paysagistes n'avaient absolument pas voix au chapitre en matière de paysages forestiers ou d'espaces ruraux. Significativement, il était à l'époque

très mal vu qu'un paysagiste s'exprime sur ces sujets. Le paysagiste noble était alors celui qui développait un discours et travaillait sur la ville. Encore aujourd'hui, c'est l'espace urbain qui fait vivre le paysagiste et non les espaces naturels comme on pourrait le présumer spontanément.

Arlette Auduc

En effet. Je constate qu'au-delà de mon avis personnel, l'ensemble des participants à cette rencontre semblent attachés à la réintroduction des historiens et notamment des historiens de l'architecture dans les travaux relatifs à la ville. Il me semble que cette réintroduction constitue une nécessité absolue et devra faire l'objet d'un engagement renouvelé.

Béatrice Le Gall

**chef du service Renouvellement urbain,
conseil régional d'Île-de-France**

Les quartiers en rénovation urbaine se situent dans des milieux d'habitat assez dense. J'ai observé au travers de mes expériences que les élus locaux ainsi que les habitants de ces villes sont sensibles à la construction d'immeubles aux formes esthétiques plaisantes. Il n'est pas évident de vivre dans des quartiers HLM. Je ne sais pas combien de participants à cette journée d'étude ont connu les quartiers HLM mais j'ai vécu à titre personnel à Garges-lès-Gonesse. Je peux témoigner de la difficulté de vivre dans des quartiers d'habitat social dense. Les populations et les cultures y sont extrêmement diverses. Des problématiques variées traversent ces territoires enrichissants qui nécessitent à la fois de la patience et de l'écoute.

Pour revenir sur la problématique des projets urbains, de nombreux exemples en Île-de-France illustrent des opérations réussies de rénovation de quartiers d'habitat dense. Ces opérations ont été permises par le financement de l'État mais aussi par la participation significative du conseil régional d'Île-de-France. Cette action de renouvellement urbain passe par l'habitat et la construction de logements pour deux tiers des budgets mais également par la dimension essentielle de la rénovation du cadre de vie. Agir sur l'environnement des habitants contribue à leur bien-être. Le paysage est à cet égard une préoccupation de premier ordre. Les élus locaux,

les associations d'habitants et les maîtres d'œuvre s'investissent avec passion dans ces projets paysagers. Ils sont accompagnés par des sociologues et beaucoup plus rarement par des historiens. La modification du paysage d'un quartier permet à l'urbain de mieux vivre. Les jardins publics, les parcs, les chemins piétonniers sont autant d'agréments du cadre de vie. J'appelle de mes vœux un engagement fort dans les politiques du paysage et j'espère prendre connaissance sous peu de réalisations qui contribueront à changer le regard sur ces quartiers.

Corinne Legenne

Ma question porte sur le patrimoine des territoires en ANRU. Il a souvent été dit que les constructions de ces zones étaient détériorées et mal pensées. Néanmoins, est-ce que certaines de ces constructions témoignaient de qualités architecturales qu'il aurait été dommage de raser ? La politique dominante a été celle de la table rase pendant de longues années avant que l'acte de démolition ne fasse l'objet de plus de précautions. N'a-t-on rien perdu au cours de ces politiques de rénovation tranchées ? Les grands ensembles des années 1970 présentent-ils une valeur patrimoniale selon vous ?

Arlette Auduc

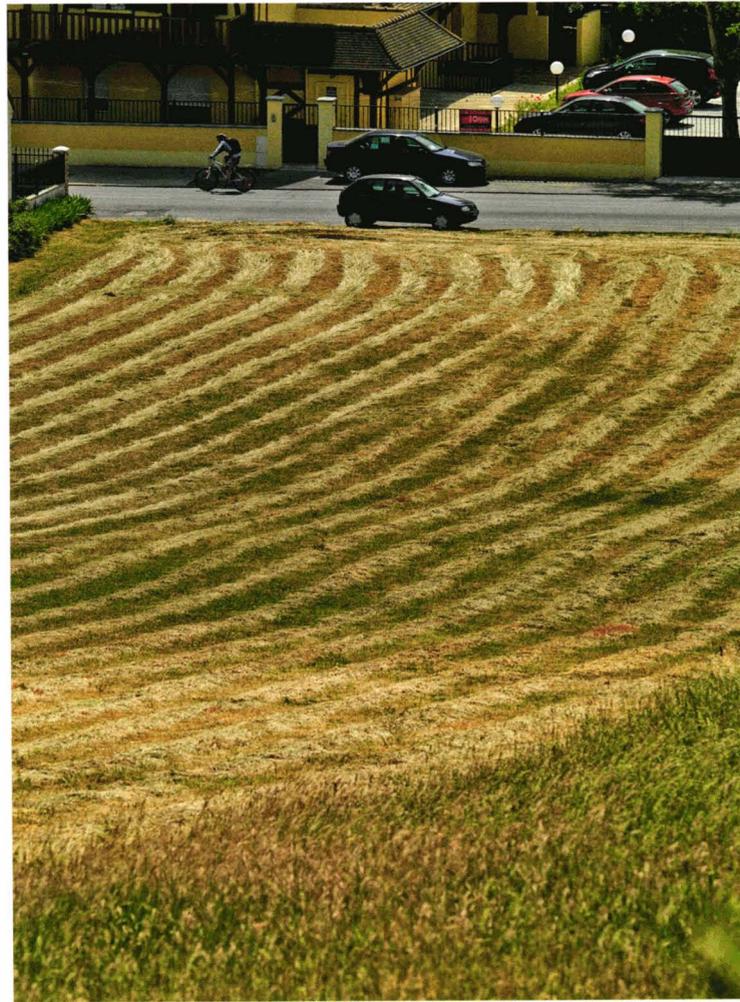
Le service des Patrimoines et de l'Inventaire vient d'intégrer une conservatrice spécialisée dans le patrimoine du xx^e siècle. Elle aura pour mission d'approfondir notre approche de ce patrimoine sur lequel nous travaillions déjà auparavant. Sa thématique d'étude ne s'articulera pas exclusivement autour des grands ensembles, le sujet de l'architecture du xx^e siècle étant éminemment plus vaste. Néanmoins, ce recrutement témoigne de la volonté de notre service d'ériger le logement social comme objet d'étude spécifique.

Au cours de précédents colloques, l'interrogation que vous nous soumettez a émergé régulièrement. J'ai à cet égard le souvenir d'une intervention énergique de Roland Castro sur le sujet. Cette interrogation a également transparu dans les réflexions relatives au Grand Paris et aux projets architecturaux franciliens. Les architectes d'aujourd'hui s'interrogent en permanence sur ces problématiques. Par ailleurs, les conditionnels de la stratégie de la table rase ne se font plus

entendre parmi les porteurs de projets architecturaux. Il n'est évidemment pas question de participer à une tendance dénoncée de « surpatrimonialisation » mais les grands ensembles correspondent à un moment de l'histoire architecturale. Ce moment de l'histoire architecturale avait ses propres raisons et sa propre logique. De nombreux grands architectes du xx^e siècle y ont participé. Ils ne sont pas nécessairement responsables de la crise économique et sociale et des développements ultérieurs de ces ensembles. La politique de la table rase s'est peut-être déployée sans prendre assez en compte les possibilités de rénovation, d'aménagement et de réhabilitation. Les exemples de rénovation réussie sont légion. À titre d'exemple, Roland Castro avait évoqué le cas de la Caravelle à Villeneuve-la-Garenne, longtemps présentée comme la plus longue barre d'immeuble d'Europe. Aujourd'hui, elle a été rénovée, réaménagée et divisée en petits ensembles. Elle dispose désormais d'espaces ouverts et présente un aménagement diversifié. La Caravelle est devenue un ensemble passionnant d'un point de vue architectural. Ne tirons pas de cet exemple des conclusions hâtives et définitives. Néanmoins, au moment des émeutes urbaines de 2005, la Caravelle n'a pas connu de heurts alors que les autres quartiers de Villeneuve-la-Garenne et de Gennevilliers s'embrasaient. Cette canalisation de la violence s'explique peut-être en partie par le fait que ses habitants y vivent mieux.

Cependant, il est nécessaire de faire preuve de circonspection face à une attitude qui tendrait à tout patrimonialiser. De nombreuses populations vivent dans ces endroits et une patrimonialisation excessive peut entraver les projets de rénovation. Ainsi, la rénovation de la cité Emmaüs conçue par Georges Candilis à Bobigny est pour l'heure retardée en raison de l'engagement par le ministère de la Culture d'une démarche de protection et de classement. Ce blocage est considéré comme inique pour les habitants de ce lieu qui ne peuvent bénéficier d'un programme de rénovation au prétexte que cet ensemble constitue un patrimoine de la nation. Il faut parfois faire preuve de prudence dans les opérations de patrimonialisation et tenir compte des habitants vivant dans ce patrimoine. Comme chacun de nous, ils ont droit à un habitat digne et à un cadre de vie agréable. Ils méritent le respect, l'écoute et la concertation.

Nous allons désormais évoquer le cas de la Seine-Saint-Denis et observer de quelle manière le paysage urbain de ce territoire évolue à l'occasion d'opérations de rénovation urbaine et sous l'effet de l'évolution urbaine liée au Grand Paris. Je vais céder la parole à Antoine Paoletti. Antoine Paoletti est architecte des Bâtiments de France. Il est depuis peu adjoint au chef du Service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) au Mans mais a beaucoup travaillé sur la transformation du paysage de la Seine-Saint-Denis.



Champs de blé sur la sortie est de la commune de Breuillet (91), depuis l'impass des Petits-Sels.

Intervenants

Antoine PAOLETTI, architecte des Bâtiments
de France

Aurélie DE DECKER, chercheur, direction
de l'Inventaire du patrimoine, Région Centre

Yannis SUIRE, chercheur, service de l'Inventaire
général du patrimoine culturel,
Région Poitou-Charentes

Claire STEIMER, chercheur, service du Patrimoine
et de l'Inventaire, Région Aquitaine

Claire FOURNIER, chercheur, service Connaissance
du patrimoine, Région Midi-Pyrénées

Roselyne BUSSIÈRE, conservatrice en chef
du patrimoine, Région Île-de-France

Journée du 20 septembre 2012 – après-midi

La question du paysage dans la rénovation urbaine

Transformation du paysage en Seine-Saint-Denis,
renouvellement urbain et Grand Paris : le cas de Clichy-Montfermeil 69
Antoine Paoletti

Débat 82

Paysage et Inventaire

Table ronde

La question du paysage dans la reconstruction des villes
du Val de Loire 87
Aurélie De Decker

Comment appréhender l'évolution des paysages dans
l'inventaire du patrimoine de l'estuaire de la Gironde ? 103
Yannis Suire
Claire Steimer

Les alignements d'arbres, figure paysagère du canal du Midi 115
Claire Fournier

Presqu'île en terre : la boucle de Moisson 129
Roselyne Bussière

Débat 144



La question du paysage dans la rénovation urbaine

Transformation du paysage en Seine-Saint-Denis, renouvellement urbain et Grand Paris : le cas de Clichy-Montfermeil

Vue de la ville de Montreuil depuis le parc des Beaumonts (93).

Antoine Paoletti

architecte des Bâtiments de France

Bientôt, sur l'ensemble du pays, va se terminer une phase d'opérations urbaines sans précédent, portée par l'ANRU (Agence nationale pour le renouvellement urbain). L'Île-de-France, et la Seine-Saint-Denis en particulier, auront été évidemment directement concernées.

Aujourd'hui, arrivent les gares et les projets du Grand Paris, nouvel événement majeur pour la Région Île-de-France.



Site du Programme de renouvellement urbain de Clichy-Montfermeil, en lisière de la forêt de Bondy (93).

Le projet de renouvellement urbain de Clichy-Montfermeil, emblématique tant par sa taille que par les échos dont il a fait l'objet, s'inscrit sur un territoire aux véritables atouts paysagers, qui restent beaucoup trop méconnus.

Il s'agit ici de présenter le PRU (Projet de rénovation urbaine) de Clichy-Montfermeil, en particulier dans ses aspects paysagers.

Dans une première partie, nous évoquerons la tradition d'effacement à laquelle sont confrontés les paysages de Seine-Saint-Denis depuis 1850, sujets d'une mutation incessante. Dans une seconde partie, nous approcherons le territoire de Clichy-Montfermeil, pour en analyser les différentes composantes. Nous conclurons brièvement sur les interrogations que suscitent les chantiers en cours, notamment en ce qui concerne la place laissée au(x) paysage(s).

La Seine-Saint-Denis

Deux siècles de transformations continues

La Seine-Saint-Denis est un petit département, créé en 1968¹. Les 236 kilomètres carrés du département comptent aujourd'hui 1,5 million d'habitants pour les 40 communes, et sont urbanisés à 90 %. La Seine-Saint-Denis semble éternellement en chantier. Les paysages y sont instables ; aucun d'eux ne paraît s'inscrire dans la durée. Dès lors, naît chez les habitants un sentiment d'incertitude, qui contribue sans doute à la mauvaise image que projette la Seine-Saint-Denis dans notre imaginaire collectif.

Des paysages instables

Dès le début du XIX^e siècle, et l'essor de la révolution industrielle, le nord-est de Paris s'est sans cesse transformé. Les campagnes ont fait une place grandissante aux usines, aux infrastructures de transport, canaux, voies ferrées... L'exploitation des carrières s'est également accrue pour contribuer à l'essor de la capitale. Au fil du temps, les paysages séquano-dionysiens ont singulièrement perdu de leur richesse. L'industrie et le peuplement associé ont conduit à une urbanisation forcée et la Seine-Saint-Denis accueille alors toutes les immigrations. Au cours du XX^e siècle, le département, cosmopolite, populaire et ouvrier, est devenu un espace social, doublé d'un espace politique, celui de la « ceinture rouge ». En parallèle de cette arrivée massive de main-d'œuvre pour Paris, est née très tôt une politique sociale de l'habitat, portée par l'État, puis les communes – politique qui a permis d'édifier les cités-jardins dès les années 1930, puis les grands ensembles de la période de la Reconstruction. Souvent, les villes de Seine-Saint-Denis, fortement ancrées à gauche, ont marqué leur différence en rasant les anciens bourgs et villages² pour construire des paysages urbains neufs et interchangeableables. En opposition à Paris, s'est érigé un nouvel urbanisme, « idéologique », qui a fait fi du passé et effacé beaucoup de repères physiques et identitaires, gommé les particularismes territoriaux – jusque dans les nouvelles toponymies : les anciens

1. En 1968, lors de la disparition des départements de la Seine et de la Seine-et-Oise, ont été réunies une partie industrielle (provenant de la Seine), la « première couronne », et l'autre, moins urbanisée et plus résidentielle (provenant de la Seine-et-Oise), afin de créer la Seine-Saint-Denis.

2. La préfecture de Bobigny surgit des champs et les tours se substituent à l'ancien village. L'architecte Claude Le Goas redessine l'intégralité de Montreuil-sous-Bois. Dans les années 1990, l'opération de la ZAC Basilique efface le centre ancien de Saint-Denis.

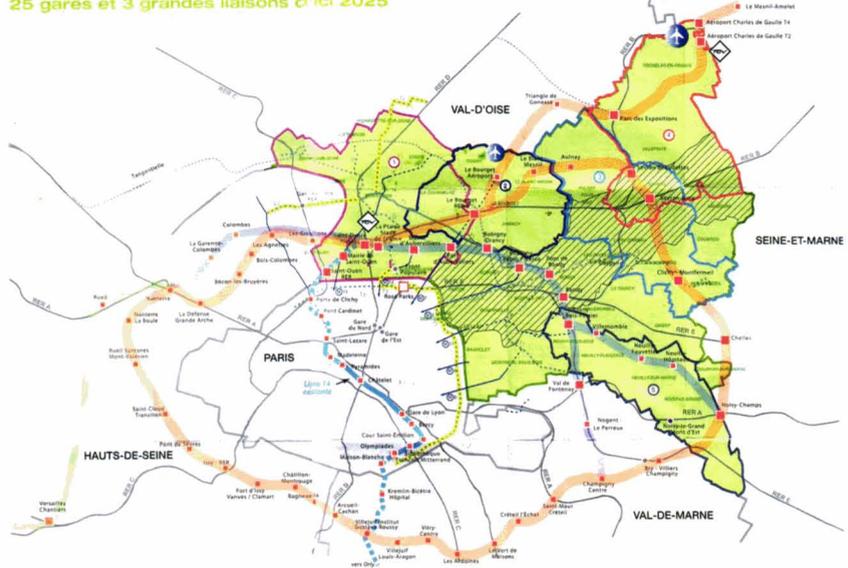
lieux-dits sont souvent oubliés ; voies, écoles et bâtiments se sont appelés Karl Marx, Maurice Thorez, Paul Eluard, Pablo Picasso, Salvator Allende...

Mais amorcée dès les années 1950, la désindustrialisation a paupérisé toujours davantage le département, habité, plus que partout ailleurs, par une population jeune, peu diplômée, marquée par le chômage, avec un fort taux de ménages étrangers. La fin du ^{xx}e siècle a vu logiquement implorer la situation sociale et émerger les politiques de la ville, jusqu'à la création de l'ANRU en 2003, et la signature des premières conventions. Au travers de ces programmes engagés sur les nombreuses ZUS (zones urbaines sensibles) de la Seine-Saint-Denis, les paysages ont à nouveau dû faire place nette, et un patrimoine récent continue de disparaître selon le processus récuratif de la table rase : à Pierrefitte-sur-Seine, par exemple, les deux ensembles de la Cité des Poètes, Brassens et Desnos, ont été intégralement détruits en 2011, alors même qu'ils ne dataient que de 1985. Cette courte vie de vingt-cinq années pour des bâtiments – par ailleurs d'une grande qualité architecturale – démontre, s'il en était besoin, la « non-durabilité » des paysages en Seine-Saint-Denis.

Le Grand Paris

Le réseau du Grand Paris va se superposer à cette longue histoire, avec ses CDT (Contrats de développement territorial) attachés aux nouvelles gares. Lors des opérations d'urbanisme liées aux CDT, va-t-on enfin éviter l'effacement de la ville existante et, au contraire, composer harmonieusement avec elle ?

La Seine-Saint-Denis au cœur du Grand Paris 25 gares et 3 grandes liaisons d'ici 2025



Cartographie des cinq Contrats de développement territorial en Seine-Saint-Denis : en bleu, le CDT Est, innervé par le Grand Paris Express.

Parmi les cinq CDT programmés en Seine-Saint-Denis figure le CDT Est-Seine-Saint-Denis (que nous appellerons CDT Est pour faire court) : il regroupe les communes d'Aulnay-sous-Bois, Sevran, Livry-Gargan, Clichy-sous-Bois et Montfermeil. Théoriquement, chaque CDT doit comporter des capacités de développement économique, à court ou à moyen terme, qui ont prévalu à sa création. Mais entre les différents CDT se révèlent de fortes asymétries, et le CDT Est fait figure de parent pauvre au sein du département. Si, malgré le contexte de crise, les aéroports du Bourget et de Roissy, la cité Descartes et « Pleyel³ » font face à des perspectives relativement sereines, *a contrario*, sur le terrain du CDT Est, la tendance est plutôt à la déprise, avec notamment le départ programmé de PSA du site d'Aulnay-sous-Bois. Au sens strictement économique, le CDT Est serait un « cluster de rien ». La colossale rénovation urbaine, engagée sur des secteurs des cinq villes du territoire, globalement résidentielles, a valu à celui-ci l'appellation, quelque peu ironique, de « pôle d'excellence urbaine ».

Clichy-Montfermeil : renouvellement urbain colossal, paysage neuf et paysage historique

Historique

Deux des cinq communes concernées par le CDT Est, Clichy-sous-Bois et Montfermeil, ont accueilli le Programme de renouvellement urbain de Clichy-Montfermeil, le plus conséquent du pays : 600 millions d'euros ont été engagés, selon des financements croisés⁴, pour en faire le plus coûteux de France.



3. Ce CDT englobe la communauté d'agglomération de Plaine-Commune (Aubervilliers, Épinay-sur-Seine, l'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Pierrefitte-sur-Seine, Saint-Denis, Stains, Villetaneuse) et la ville de Saint-Ouen. Il compose le « cluster de la création », avec une attractivité qui ne se dément pas (comme une continuité de « l'effet Stade de France ») et l'arrivée prochaine des 13 000 mètres carrés de SFR, d'universités, d'entreprises tertiaires...

4. À titre d'exemple, la Région Île-de-France a contribué à ce programme à hauteur de 42 millions d'euros, soit 8 % du montant total de l'opération.

Objectif du CDT Est : devenir un pôle d'excellence urbaine.

Hors périmètre du PRU, dans le bas-Clichy, situation aggravée pour le Chêne-Pointu.



5. L'objectif de 10 000 logements fut quasiment atteint avec la construction de 9 520 logements sur les deux villes (5 865 privés et 3 655 sociaux) entre 1954 et 1999. La population globale des deux communes est passée de 9 000 habitants au sortir de la Seconde Guerre mondiale à environ 60 000 habitants aujourd'hui.

6. 7 149 logements ont été construits à Clichy-sous-Bois et 2 371 à Montfermeil.

7. Ministre délégué à la Ville et à la Rénovation urbaine de 2002 à 2004.

8. La ligne arrivant à Clichy-sous-Bois, pour aller terminer son parcours à Montfermeil, est techniquement un « débranchement » qui se raccorde au Tram-Train T4, entre Aulnay-sous-Bois et Bondy. Les raccords de la nouvelle portion desservant Montfermeil se feront au niveau de Livry-Gargan et Pavillons-sous-Bois.

On connaît relativement bien la genèse de la construction d'un vaste ensemble de logements sur les communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil, à 14 kilomètres de Paris. Initié dès les années 1950, ce projet est constitué de copropriétés aux portes de la forêt, en lisière du plateau de l'Aulnoye, dans lesquelles devaient s'installer classes moyennes et cadres.

À l'origine, cette opération immobilière était étroitement associée au projet d'autoroute A87, qui devait desservir les 10 000 logements prévus dans le plan-masse de Bernard Zehrfuss⁵. Cela s'avéra un bien mauvais calcul car la desserte automobile ne vint jamais. L'abandon définitif par l'État, en 1987, du projet de l'A87 au profit de la Francilienne fut une cause aggravante du « plongeon » des quartiers construits entre-temps – logements privés et sociaux confondus, mal desservis et enclavés. Et les copropriétés – la Forestière, les Bosquets, le Chêne-Pointu – aux noms évocateurs des *Misérables* de Victor Hugo, sont rapidement devenues une image de l'enfer des cités et du malaise social.

Le renoncement à l'A87 a certainement constitué une malchance pour les communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil mais, dans le même temps, ce fut paradoxalement une chance pour le paysage qui a pu être relativement préservé. La tranchée de l'autoroute aurait éventré les communes, frôlant au passage le monument historique du château de Clichy et le jardin attenant.

À la suite de la construction de ces immeubles de logements sur les deux communes⁶, souvent perçus comme un seul et même « grand ensemble », trois dates récentes semblent essentielles pour Clichy-Montfermeil :

2004 : dans la suite de politiques de rénovation déjà engagées (Grand Projet de Ville, Pic URBAN), Jean-Louis Borloo⁷ signe la convention ANRU avec les deux villes. Est également décidé le prolongement de la ligne de tramway T4⁸ vers Clichy-sous-Bois et Montfermeil.

2005 : les émeutes parties de Clichy-sous-Bois, après la mort de deux adolescents poursuivis par la police⁹, causent l'embrasement du pays et ont des répercussions médiatiques internationales. Sujet d'une forte médiatisation, le PRU de Clichy-Montfermeil s'étoffe considérablement au fil des douze avenants au contrat initial.

2010 : à la suite d'une large consultation, la loi du Grand Paris est votée. Une gare du GPE (Grand Paris Express) va s'installer au cœur du site de Clichy-Montfermeil. En 2013 démarreront enfin les travaux du Tramway T4¹⁰ (livraison prévue en 2014), qui vont désenclaver le plateau, en le reliant aux lignes E et B du RER.

Le projet de renouvellement urbain

Le périmètre du Programme de renouvellement urbain a été défini à l'intérieur de la zone urbaine sensible, dont il contient la moitié des habitants, pour un petit tiers de la superficie¹¹. Il est circonscrit à la partie dont la situation a été jugée la plus alarmante par l'ANRU ; le plus urgent passait par l'éradication des copropriétés dégradées des Bosquets et de la Forestière. Les copropriétés du « bas-Clichy », alors dans une situation moins préoccupante que celles du « plateau », sont donc restées en dehors du PRU. Selon les estimations de l'ANRU, envisager de « rénover » la totalité du territoire eût coûté 1 milliard d'euros – contre les 600 millions actuels.

Au moment où s'achèvent ces travaux qui ont profondément remodelé le site, et au regard de l'investissement gigantesque réalisé, qu'advient-il du paysage, et que peut-on observer en allant sur place ?

Le plateau plus urbain, au cœur de réseaux

Le plateau est devenu plus urbain, grâce notamment à un découpage foncier clarifié et à la création de nouvelles voies. Ont disparu les limites visuelles, avec l'effacement des plus hautes barres des Bosquets. Les bâtiments conservés, moins hauts et rénovés, participent au dessin d'un nouveau plan-masse, plus aéré et plus vivable.

Le travail de « résidentialisation¹² » a couvert l'emprise du projet, en définissant une séparation entre espace privé du logement, espaces communs et halls, locaux partagés, jardins, rues et espaces publics¹³.



9. Zyed Benna et Bouna Traoré, résidents du Chêne-Pointu, ont trouvé la mort dans un transformateur électrique où ils s'étaient réfugiés.

10. Depuis 2004, les travaux du T4 étaient bloqués du fait de l'opposition des maires de Livry-Gargan et de Pavillons-sous-Bois, qui ne souhaitaient pas le passage de la ligne par leurs communes. En 2011, ces obstacles ont été levés.

11. Périmètre ZUS : 201 hectares, 30 000 habitants.
Périmètre PRU : 60 hectares, 15 000 habitants.

12. Le PRU a radicalement découpé les gigantesques emprises foncières originelles, séparant désormais clairement propriétés des bailleurs sociaux des espaces publics. La Forestière a été définitivement rayée de la carte, notamment parce que son architecture « de dalle », si typique des années 1970, créait une inextricable complexité de gestion et d'entretien.

13. Les habitants doivent désormais intégrer de nouvelles pratiques. Une équipe sociale les accompagne dans cet apprentissage des usages, essentiel, qui leur permettra d'assurer une gestion durable du bien commun, les règles du « vivre ensemble ».

Dernières images
de la Forestière,
bientôt intégralement
effacée du paysage.

La tour Utrillo, au croisement de la gare du Grand Paris Express et du prolongement du T4.

14. Depuis Clichy ou Montfermeil, il faut aujourd'hui environ une heure et demie pour rejoindre Paris par les transports en commun.

15. La tour Utrillo, construite par Pierre Sebag en 1976 sur un plan-masse de Zehrfuss, se positionne sur la frontière entre les deux communes. Sa démolition était programmée jusqu'à ce que Frédéric Mitterrand, alors ministre de la Culture, décide de son rachat par l'État, en décembre 2011, afin d'y installer une « Villa Médicis » hors les murs. La nouvelle ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, a annoncé que le projet serait retravaillé.

16. « Banlieue de la République » est le titre de l'enquête menée par le politologue Gilles Kepel sur les communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil.

17. La Forestière, construite en 1975, copropriété de 509 logements aux surfaces généreuses (autres temps, autres normes) avec des vues sur la forêt de Bondy.

18. L'AFTRP (Agence foncière et technique de la région parisienne), aménageur de l'opération, a mené la politique complexe de rachat des appartements avant démolition – sur les 1624 logements démolis, 1209 appartenaient à des copropriétés dégradées – ou de revente aux bailleurs sociaux.

19. Sur l'ensemble des dossiers, l'ANRU a également œuvré pour la création ou la consolidation d'une mixité fonctionnelle, avec le maintien ou l'arrivée d'activités – entreprises, tertiaire... – sur des sites globalement résidentiels.



L'arrivée prochaine du tramway, première étape du désenclavement du « plateau », va créer un lien physique avec les communes limitrophes et, au-delà, ouvrir vers le Grand Paris¹⁴. À l'horizon 2025, les deux communes seront reliées au GPE via la gare de « Clichy-Montfermeil », en correspondance avec la ligne de tramway, aux pieds de la tour Utrillo¹⁵.

Globalement, on observe un mieux indéniable quant à la forme urbaine de ces quartiers qui étaient en déshérence¹⁶, et où s'était cristallisé le malaise social. On peut cependant émettre un certain nombre d'observations ou de critiques.

Démolition et reconstruction

La rénovation urbaine s'est réalisée avec le maintien des populations sur place, relogées dans des appartements neufs. Mais les habitants ont connu une double peine : devoir quitter, souvent contre leur gré, le logement dont ils étaient propriétaires, et le voir démolir sous leurs yeux.

En analysant le PRU dans son ensemble, certaines interrogations demeurent : pourquoi avoir entièrement démoli l'ensemble de la Forestière¹⁷ à Clichy-sous-Bois ? Dans le contexte économique général, des options moins radicales, et certainement moins coûteuses, auraient permis d'en conserver une partie.

La non-mixité

Parmi toutes les opérations de renouvellement urbain qui ont couvert le pays, celle de Clichy-Montfermeil est atypique : un parc mixte (social et privé) – avec une très forte proportion de copropriétés (environ 75 %) – va devenir un parc intégralement social. Une fois les copropriétés disparues¹⁸, les « ex-propriétaires » deviendront en effet locataires des bailleurs sociaux. Or, jusqu'ici, la démarche habituelle de l'ANRU a toujours consisté à favoriser la mixité sociale¹⁹ en faisant une part à des programmes d'accession à la copropriété à l'intérieur de secteurs uniquement occupés par des logements sociaux.

Sur le site, aucun accroissement de la maigre activité économique (quelques commerces, un marché) n'est prévu dans l'immédiat.



PRU et hors PRU

Un effet pervers associé à la rénovation du plateau, souvent lié aux opérations de renouvellement urbain estampillées ANRU, apparaît ici avec une très forte acuité : le principe même d'un projet de renouvellement urbain veut qu'il soit circonscrit à un strict périmètre. Celui de Clichy-Montfermeil avait été établi, nous l'avons vu, en réponse à la situation d'urgence des deux copropriétés de la Forestière et des Bosquets, due à leur endettement et arriérés de charges irrécouvrables. Le reste de la zone urbaine sensible de la ville de Clichy-sous-Bois n'est pas concerné par les travaux de rénovation.

Un défaut d'importance, corollaire des projets de renouvellement urbain, réside justement dans la définition de ce périmètre d'intervention : il y a « un dedans » et « un dehors » ; à l'intérieur, on refait plus ou moins tout, selon le processus désormais bien connu de la démolition/reconstruction, et à l'extérieur, on ne fait rien – ou très peu.

Du coup, à Clichy-Montfermeil, est apparue une frontière nouvelle qui a fait « plonger » encore davantage les secteurs hors PRU, recueillant la précarité et la misère qui s'y sont renforcées. Un clivage existe désormais entre le plateau et le bas-Clichy, où se situent notamment les deux copropriétés du Chêne-Pointu. Dès lors, il manque évidemment un lien urbain, paysager, social, entre les quartiers neufs ou rénovés et les quartiers environnants – collectifs, pavillonnaires – qui s'abîment.

La démolition/reconstruction à l'œuvre : à l'arrière-plan, une barre des Bosquets en train de disparaître ; au premier plan, une unité de logements sociaux, conçue par Vincen Cornu pour OPH93.

Absence de centre-ville

À Clichy-Montfermeil, l'absence de centre-ville est la résultante du maillage sans polarité conçu par Zehrfuss. On peut déplorer que le PRU qui s'achève, dont on sait l'ampleur, puisqu'il a redessiné un pan entier de l'urbanisme des deux communes, n'ait pas remédié à ce problème majeur. Pour les habitants, comme pour les visiteurs, manque toujours une centralité, un espace urbain où se retrouver et se rassembler.

Le PRU a défini un certain nombre d'espaces publics de qualité, sans qu'aucun d'eux, cependant, ne parvienne à devenir un pôle attractif, l'ensemble activités, services et commerces restant trop limité. C'est le cas du « carrefour des Libertés », côté Clichy, comme de la place Notre-Dame-des-Anges, côté Montfermeil. À Clichy, entre le collège et le McDonald's relooké, le parvis est accueillant... mais situé devant le nouveau commissariat²⁰ ! À Montfermeil, la place ne comporte que trois commerces.

Manque d'homogénéité

Le contexte urbain s'est certes nettement amélioré. Cependant, on perçoit aujourd'hui une coupure quelque peu artificielle entre les espaces urbains recréés. Cette coupure résulte pour partie des contraintes foncières propres à chaque ville et des choix architecturaux adoptés. Dans les faits, deux équipes de maîtrise d'œuvre ont travaillé, chacune pour l'une des deux villes, avec des commandes et des attendus bien différents²¹.

Dans le cas de Clichy-sous-Bois, l'emprise des grands ensembles était très forte. Le réaménagement, si important soit-il, a dû composer avec le plan-masse pour aérer le damier de Zehrfuss.

20. Jusqu'en 2010, il n'y avait pas de commissariat sur la commune de Clichy-sous-Bois. Lors des émeutes de 2005, l'État a pris la décision d'en construire un. Le projet fut confié à l'architecte Fabienne Bulle. Le bâtiment frappe par son architecture insolite.

21. « L'architecture se veut de facture contemporaine à Clichy-sous-Bois et classique à Montfermeil, élégante et inscrite dans le contexte. », extrait de *Rénovation urbaine, Clichy-sous-Bois / Montfermeil, promenade architecturale*, 2011.



À Montfermeil, le choix des courbes pour la place Notre-Dame-des-Anges, en rupture avec l'urbanisme environnant.

Dans le cas de Montfermeil, le maire a pu faire prévaloir son choix, qui était de changer radicalement l'image de sa ville. La place Notre-Dame-des-Anges²², à l'aspect volontairement classique, a été créée de toutes pièces.

Clôtures et espaces publics

Tous les immeubles – neufs ou réhabilités – ont fait l'objet d'un travail de « résidentialisation » et les voies sont désormais continûment bordées de limites. Mais ces rues, privées d'échappées latérales, peuvent être perçues comme des corridors.

Les parcelles sont dorénavant ceintes de clôtures. Mais si d'élégants murets maçonnés et surmontés de grilles accompagnent les projets neufs, les clôtures du parc social réhabilité sont parfois réalisées à moindre coût, sans soubassement, et consistent alors en de simples grillages, notamment dans le cas des mitoyennetés. On peut regretter que n'aient pas été émises des prescriptions plus contraignantes, pour offrir davantage de cohérence à l'ensemble des espaces publics.

Les nouvelles voies ont défini des îlots et créé un contexte plus urbain. Quelques-unes d'entre elles sont plantées, mais beaucoup restent très minérales. Il n'y a pas, à proprement parler, d'unité dans le traitement de ces voies nouvelles.

Certaines belles intentions du plan-masse ne sont pas transformées sur le site : par exemple, l'avenue Paul Cézanne, très bien mise en valeur, voit son axe « buter » sur l'ancien central téléphonique, dont la démolition, techniquement trop coûteuse, a été évitée.

Les grandes nappes de stationnement, si typiques des « cités », ont été elles aussi privatisées, séparées des rues à l'aide de clôtures, mais souvent requalifiées à moindres frais. Dans ce domaine spécifique, il a manqué un réel travail architectural et paysager : l'impression générale reste celle d'un parking de supermarché ; quelques arbres ont été plantés çà et là, encore s'agit-il de forts petits sujets, beaucoup trop espacés.

Paysage

L'une des premières choses qui frappe le visiteur qui découvre Clichy-sous-Bois et Montfermeil, c'est la force du paysage, très présent : forêt de Bondy, aqueduc de la Dhuis, jardin Brongniart²³, fosse Maussoin...²⁴ L'équipe LIN-Finn Geipel/Michel Desvigne²⁵, en charge de l'étude du CDT, a d'ailleurs mis en avant ce potentiel dans son projet pour le territoire. Cette richesse paysagère n'a toutefois jamais empêché la dévalorisation du quartier par le passé. Aujourd'hui encore, ce cadre exceptionnel reste très peu valorisé.

La forêt de Bondy

Le rapport entre la ville et la forêt demeure brutal. La nature n'entre pas dans la ville, elle reste à côté et l'on observe un manque de cohérence et d'harmonie dans

22. Cette place ovale, avec son pavage précieux, ainsi que les immeubles néoclassiques qui la ceinturent, semblent sortis du rêve d'un promoteur immobilier.

23. Le parc du château de Clichy a été dessiné par Alexandre Théodore Brongniart lors de la réorganisation du jardin au XVIII^e siècle.

24. La fosse Maussoin est une ancienne carrière, aujourd'hui l'un des nombreux parcs départementaux. Le lieu doit son nom au bandit de grand chemin Maussoin, qui écumait la forêt de Bondy au XVIII^e siècle et y avait établi son repère.

25. Finn Geipel, associé à Giulia Andi, dirige l'agence d'architecture LIN. Michel Desvigne est paysagiste, lauréat du Grand Prix d'urbanisme 2011.

le traitement de ses lisières : côté forêt, par exemple, des portions de clôtures existent par endroits, pour disparaître un peu plus loin. Propriété de la Région Île-de-France, la forêt de Bondy²⁶ doit bien évidemment conserver les protections qui la garantissent de toute forme d'urbanisation. Et c'est bien la nature qui doit davantage « entrer » en ville – et non l'inverse – au moyen de plantations, de traitements paysagers, de cheminements...

Le parc Brongniart

Le parc Brongniart fut dessiné dans le goût des jardins anglais en vogue au XVIII^e siècle. Ponctué par des rocailles et de fausses ruines (glacière, grotte) qui entourent un étang au contour sinueux, il est à l'abandon : « fausses ruines » devenues de vraies, sentiers et chemins illisibles, essences végétales appauvries. Depuis l'extérieur, on ne sait où trouver les entrées qui consistent en de banals portillons interrompant un pauvre grillage. L'ensemble du parc nécessiterait une restauration par des spécialistes, à même de restituer l'état originel. Ce serait une belle idée que de restaurer un jardin du siècle des Lumières au tout début de notre XXI^e siècle, et d'installer ainsi une « vision d'antan » au cœur de la modernité.

Un belvédère

Le plateau du haut-Clichy, où se positionnent l'ancien château-mairie et le parc²⁷, est un véritable belvédère²⁸. À l'horizon, la tour Eiffel, Montmartre, la Défense, la tour Pleyel... ce panorama, mieux exploité, permettrait d'abolir, visuellement et symboliquement, la distance à la capitale.

26. Propriété de la Région Île-de-France et gérée par l'Agence des espaces verts, la forêt de Bondy couvre 230 hectares. En 1750, sa superficie était de 2 800 hectares.

27. Le site du château, en bordure du plateau, qui domine la vallée et offre des vues sur Paris, n'a sans doute pas été choisi au hasard.

28. Toutefois, on peut regretter que le collège et son parking soient venus se positionner sur ce trajet visuel.



Près de la tour Utrillo, la coulée de la Dhuis, espace désqualifié.

L'aqueduc de la Dhuis

L'aqueduc souterrain de la Dhuis²⁹, qui traverse le site, dessine une large bande engazonnée de 12 mètres de large, vierge de plantations. Dans le périmètre du PRU, les rives de la promenade manquent à l'évidence de qualité. Néanmoins, la Dhuis conserve un fort potentiel paysager, en même temps qu'elle reste un lien trans-territorial, véritable « coulée verte » qui franchit les frontières, vers Paris et la Seine-et-Marne. Sa protection doit se poursuivre dans la perspective d'une réelle mise en valeur paysagère.

Les pelouses

C'est le nom donné aux friches installées sur le tracé de l'autoroute qui ne s'est pas faite. Relief paisible et engazonné, au charme certain, ces pelouses ouvrent de longues perspectives entre le bas-Clichy et le plateau. Le tracé du tramway va effacer ces prairies, selon un axe nord-sud, amené à être bâti de part et d'autre. Sans remettre en question le choix du parcours, il faut cependant rappeler toute l'importance qu'il y a à ménager des vides dans la composition de la ville, des vues et des plages de respiration, essentiels à la construction du paysage. Dans ce département déjà fortement urbanisé, et à un moment où il est question de densifier encore davantage, il faut conserver ces espaces non bâtis. Les projets qui arriveront à Clichy-Montfermeil devront faire l'objet d'une réflexion fine, pour que le promeneur puisse encore embrasser du regard de vastes étendues, la mairie, les silhouettes du Chêne-Pointu et le vallon de la chapelle Notre-Dame-des-Anges³⁰.

Pistes

Vers un paysage durable ?

Dès lors, quel peut être l'avenir du paysage à Clichy-Montfermeil, entre renouvellement urbain et forêt, future gare du Grand Paris Express et nouveau tramway ?



29. L'aqueduc de la Dhuis est un ouvrage souterrain du Second Empire, d'une longueur de 130 kilomètres, destiné à abreuver Paris. Le parc Eurodisney, en partie installé sur son parcours, en capte désormais les eaux. L'ouvrage, propriété de la Ville de Paris (comme les canaux, du reste), est donc tari. Néanmoins, l'aqueduc est toujours sous le régime des protections qui mettaient la canalisation à l'abri de tout risque de pollution ou de destruction : motos, chevaux et plantations y sont interdits.

30. Le tramway va passer à l'immédiate proximité de la chapelle Notre-Dame-des-Anges – lieu de pèlerinage – et faire sûrement disparaître le bois qui lui sert d'écrin. D'autres parcours furent envisagés en leur temps, qui respectaient davantage le patrimoine.

Desserte et visibilité

L'arrivée du GPE finira de désenclaver les communes de Clichy-Montfermeil, déjà desservies par le T4. Rendu beaucoup plus accessible et ouvert à une fréquentation accrue, le quartier a toutes les chances d'acquiescer une visibilité nouvelle³¹. Celle-ci devra nécessairement aller de pair avec la mise en valeur du patrimoine historique, architectural et paysager³².

Au croisement de tous les flux, un véritable centre-ville a sans doute des chances de voir le jour à Clichy-Montfermeil.

ANRU 2

De toute évidence, un ANRU 2, ou son équivalent, sera nécessaire, entre autres, pour résoudre les problèmes des copropriétés dégradées du bas-Clichy. Il serait alors opportun de concevoir des opérations moins destructrices, qui laisseraient, de ce fait, davantage de repères aux habitants. Dans le contexte actuel d'urgence écologique et de baisse des financements publics, on peut penser que c'est l'orientation qui sera retenue.

Le paysage, lien essentiel

À Clichy-Montfermeil, plus encore qu'ailleurs, le paysage doit être la pierre angulaire du renouvellement urbain.

Il comporte la double échelle, qui va de la dimension du grand territoire (région, département, intercommunalité) à celle dite «de quartier», plus resserrée (commune, places, rues, jardins).

Il apporte harmonie et unité, si nécessaires à la qualité du cadre de vie, au bien-être des habitants.

Il permet d'établir un tissage de liens – sociaux et urbains – grâce, notamment, à des cheminements aisés et qualifiés.

Il est un garant du maintien de la biodiversité, grâce à la part de nature entrant dans sa composition.

Il est un bien précieux, désormais rare pour le département³³, témoin historique d'avant les bouleversements initiés par la révolution industrielle. La forêt de Bondy et le parc Brongniart comptent parmi les derniers vestiges du patrimoine de l'Ancien Régime.

Conclusion

De fait, les communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil se trouvent probablement à un moment charnière de leur histoire. Peut-être l'image négative qui leur colle à la peau va-t-elle finir par s'évanouir, s'effacer de l'imaginaire collectif.

Remettre en scène le paysage à Clichy-Montfermeil, le faire entrer enfin en résonance avec l'urbanisme, est certainement la condition essentielle pour assurer le développement durable, dans son acception la plus large, de ce territoire qui a tant besoin de réparation.

31. À ce futur rayonnement pourrait s'associer le projet de la tour Médicis, même si l'on sait aujourd'hui qu'il sera fortement revu à la baisse.

32. La forêt régionale de Bondy accueille déjà un million de visiteurs par an.

33. Au nord du département, à la limite entre Saint-Denis et Stains, les derniers espaces maraîchers, les Tartres, sont condamnés à disparaître au profit d'une ZAC. Ils étaient les ultimes témoins du passé agricole de la Plaine-Saint-Denis.

DÉBAT

Arlette Auduc

Antoine Paoletti a eu le mérite de nous exposer de manière concise la complexité des enjeux et des projets à mener à partir de l'étude de cas du territoire de Seine-Saint-Denis. Cette démonstration opérationnelle témoigne du caractère protéiforme de la thématique paysagère intégrée à un territoire aussi riche que blessé. La Seine-Saint-Denis est un département aux enjeux multiples et aux ressorts complexes, qui a récemment connu une amélioration considérable de son offre de logement. Les progrès connus par les cités du Chêne-Pointu et des Bosquets sont à cet égard significatifs et encourageants. Les transformations et les avancées récemment connues par ce territoire sont incontestables.

L'appréhension de ces territoires difficiles génère souvent un sentiment d'accablement du professionnel du patrimoine ou de l'aménagement, sommé de se confronter à des projets d'une grande complexité. Il est pour autant de notre devoir de débattre et de s'emparer de ces sujets. Je vous invite à poser vos questions à Monsieur Paoletti.

Une intervenante

Bonjour, Je suis photographe et je travaille sur le sujet de la rénovation urbaine en Île-de-France. Je photographie notamment les quartiers que vous évoquiez. Je souhaitais revenir sur vos propos relatifs à l'importance du vide et du laisser-voir. Mon interrogation porte plus particulièrement sur la résidentialisation, principe prôné par l'ANRU et qui consiste à privatiser les accès par des clôtures et par des codes qui fonctionnent par intermittence. Il est nécessaire de critiquer les grands ensembles mais ceux-ci déployaient néanmoins des

grands espaces ouverts et une certaine manière de penser l'espace public. *A contrario*, la résidentialisation et son tropisme de la clôture m'apparaissent comme une non-pensée de l'espace public. Elle me semble d'ailleurs très présente dans certains quartiers et tend à défigurer l'espace. Les parkings, les tours, les jeux pour enfants sont ainsi clôturés. Comment est pensée cette résidentialisation ? Cette tendance répond-elle à une demande sociale des habitants ? Il me semble important de s'interroger sur cette dernière question puisque l'ANRU met en avant les processus de concertation avec les habitants. La logique de résidentialisation suit-elle une démarche globale ou différenciée selon les quartiers ? Je suis curieuse de connaître les ressorts de ces transformations paysagères des quartiers.

Antoine Paoletti

Cette tendance à la résidentialisation relève selon moi avant tout d'une dimension technique. Elle répond également, je présume, à des demandes des habitants qui aspirent à une sécurité et à une différenciation renforcée de l'espace public et de l'espace privé. Dans la configuration de Clichy-Montfermeil, l'une des difficultés résidait dans le chevauchement foncier des copropriétés. Il était en effet impossible de délimiter les espaces par des clôtures. La chaufferie était commune et traversait l'ensemble de la cité.

L'arrivée des clôtures a permis de délimiter les propriétés et de faciliter la gestion des espaces par des acteurs divers (ville, bailleur social, habitants). D'un point de vue urbanistique, il est vrai que cette résidentialisation contribue à façonner un paysage relativement morose, où l'œil ne peut s'échapper à la faveur d'une

pelouse ou d'une perspective latérale. Nous pouvons par ailleurs déplorer le manque d'harmonie dans les clôtures et le manque d'homogénéité des matériaux (types de clôtures, murets...). L'édition d'une charte en la matière s'appliquant à l'ensemble du territoire permettrait de rendre le parcours du promeneur plus agréable.

Mohamed Ouaddane

coordinateur du réseau Mémoires et Histoires d'Île-de-France

De nombreux acteurs, parties prenantes du réseau Mémoires et Histoires, s'interrogent sur les problématiques urbaines dans le cadre du dispositif de rénovation. Ils s'intéressent notamment à la participation des habitants dans les processus de concertation et de décision publique. Au cours de votre exposé, vous avez évoqué l'effacement des identités à la suite des transformations urbaines. Quelle est la part des architectes prenant en compte la dimension politique et sociale de leurs activités ? En effet, les opérations de rénovation n'ont rien d'anodin en cela qu'elles concourent à l'effacement des identités territoriales, *a fortiori* en Seine-Saint-Denis. Cette dimension identitaire me semble essentielle et m'apparaît en partie occultée dans la prise de décision publique.

Antoine Paoletti

Je ne suis pas un spécialiste de la question. Il est vrai cependant qu'il est troublant de constater l'effacement des particularités de la toponymie des villages anciens. En Seine-Saint-Denis, vous pouvez traverser des territoires divers et rencontrer invariablement la même toponymie, de Desnos à Picasso. Il est très délicat de faire émerger à nouveau l'identité et la toponymie préexistante de ces territoires. Je pense que Madame Auduc serait plus légitime que moi pour aborder ce sujet et nourrir le débat. Il est en tout état de cause étonnant voire inacceptable d'observer la même statuaire dans les centres-villes de Montreuil et de Sarcelles. Si je ne dispose pas en tant qu'habitant de point de comparaison, cette situation peut ne pas me gêner. En revanche, si j'ai connaissance d'une statuaire identique dans une autre ville, je pourrai me sentir privé d'une certaine identité patrimoniale et territoriale. Il est consécutivement indispensable d'accompagner les opérations de rénovation d'une réflexion en amont. La réflexion qui a présidé à la

construction des grands ensembles se voulait neutre et niait par là même le patrimoine préexistant. Les programmes actuels de rénovation urbaine doivent en revanche prendre en considération l'identité spécifique et le sentiment d'appartenance des habitants.

Arlette Auduc

Il m'est très difficile de répondre à cette question au regard de mes connaissances limitées en la matière. Il me semble cependant que le travail effectué sur l'identité, la mémoire et le vécu d'un territoire et de ses habitants a fortement progressé. Nous participions hier à un débat sur la problématique des gares dans le Grand Paris et nous avons constaté à quel point il est complexe pour les architectes et les urbanistes d'intégrer le vécu et la mémoire des habitants. Certains habitants témoignent d'un attachement viscéral à un cadre de vie même si celui-ci n'est pas nécessairement satisfaisant et ne les rend pas complètement heureux. Cet attachement et ce vécu m'apparaissent être plus considérés qu'auparavant dans la mise en œuvre de projets de territoires. La difficulté réside toutefois dans la manière dont les architectes et les maîtres d'œuvre parviennent à intégrer et à matérialiser ce vécu parfois contradictoire, évanescents ou douloureux. Le passage de la collecte d'informations et d'expériences à la matérialisation d'un projet collectif est à ce titre complexe. La somme des expériences individuelles doit se traduire dans la mise en œuvre d'un projet collectif. Et si j'ai le sentiment que cette dimension identitaire est davantage prise en compte qu'auparavant, nous sommes évidemment questionnés lorsque, à la suite de démolitions de barres d'immeubles, nous constatons la détresse et la nostalgie de certains habitants qui voient disparaître en même que ces bâtiments une partie de leur histoire personnelle. L'enjeu et la difficulté consistent à intégrer au projet une parole d'habitant en partie contradictoire et à accompagner sans brutalité des transformations d'intérêt général et collectif. Nous constatons lors d'un précédent débat que cette prise en compte du vécu des habitants est d'autant plus délicate que les projets de renouvellement urbain se caractérisent avant tout par des aspects techniques. Béatrice Le Gall pourrait intervenir de manière plus pertinente sur l'expression des habitants et son éventuelle intégration aux projets portés par les maîtres d'œuvre.

Béatrice Le Gall

Tout d'abord, il me semble important de rappeler le caractère singulier du cas de Clichy-sous-Bois-Montfermeil. Comme le soulignait Monsieur Paoletti, il s'agit d'un projet urbain d'une ampleur presque inégalée et le bouleversement connu par ses habitants n'en est que plus particulier. D'une manière générale, les projets urbains sont construits en concertation avec les habitants. Cette évolution s'est déployée au travers de l'émergence du concept de démocratie participative et de la prise de

conscience de l'impérieuse nécessité d'associer les habitants à l'élaboration de leur cadre de vie. Il n'existe pas à mon sens un unique modèle d'intégration de la parole des habitants. Les processus de concertation avancent par tâtonnements, en fonction des équipes en place à l'échelle locale. En revanche, il semble aujourd'hui acquis de donner la parole aux habitants.

Le fond du débat réside ailleurs. En effet, faut-il suivre invariablement dans les lignes conductrices du projet



La Grande Borne (architecte Émile Aillaud) à Grigny (91).

urbain la parole des habitants ? Il n'existe pas de réponses arrêtées sur ce point et chaque projet se conçoit localement par les échanges entre élus, habitants et experts. La qualité des équipes et des « techniciens de la ville », qu'ils soient architectes ou sociologues, est à cet égard primordiale pour fournir aux habitants les éléments techniques, contextuels et pratiques explicatifs du projet urbain (topographie du lieu...). Le projet urbain relatif à Clichy-sous-Bois-Montfermeil est en l'occurrence complexe à considérer comme étude de cas. Il s'agit d'une zone exclusivement dévolue au logement social, les copropriétés elles-mêmes sont habitées par des personnes en grande difficulté et l'ampleur du projet est sans commune mesure avec des opérations courantes de renouvellement urbain. De la même manière, une zone comme Grigny appelle des réponses singulières en raison de son ampleur et de sa complexité. L'auditoire a peut-être été surpris du coût considérable que vous évoquiez pour procéder à la transformation de Clichy-Montfermeil. Ces projets peuvent apparaître en effet dispendieux au regard de notre relative insatisfaction face à leurs résultats. Néanmoins, il est nécessaire d'adopter une perspective de long terme dans leur appréciation définitive.

Antoine Paoletti

Il est par ailleurs troublant d'être confronté à la richesse paysagère de la zone de Clichy-Montfermeil qui a suscité la création de ces copropriétés. Ces copropriétés visaient originellement une clientèle aisée et auraient pu faire l'objet d'un peuplement tout à fait autre.

Olivier Meyer

conseil général de Seine-Saint-Denis

L'avenir de la Seine-Saint-Denis dans le cadre du projet du Grand Paris constitue une préoccupation primordiale des services départementaux. La question de l'identité territoriale du département est clairement posée. Les débats précédents ont décrit le paysage en l'assimilant presque exclusivement à la nature et aux espaces verts. Le paysage est pourtant en Seine-Saint-Denis essentiellement urbain. Il s'agit d'un paysage de faubourg ou d'un paysage de l'architecture de brique. Si vous prenez en compte en Seine-Saint-Denis l'ensemble des transports lourds (métro parisien, tramway...), 119 gares seront construites sur le territoire

en l'espace d'une génération. Ce développement des transports n'est pas sans poser de questions. Certaines des nouvelles gares desserviront des territoires déjà fortement constitués et difficilement susceptibles d'accueillir une densification. Or l'objectif des orientations du Grenelle de l'environnement est bel et bien de densifier la banlieue et de refaire la ville sur la ville pour éviter le grignotage rural. D'autres espaces sont en revanche beaucoup plus ouverts et permettraient de nouveaux développements.

Le conseil général de Seine-Saint-Denis a récemment engagé un travail d'inventaire du petit patrimoine dans les secteurs affectés par ces gares de façon à attirer l'attention sur les éléments qui participent à l'identité de nos territoires. De nombreux habitants de Seine-Saint-Denis expriment l'envie d'aller de l'avant et d'accéder à un territoire qui soit intégré de manière pleine et entière à l'espace métropolitain. Néanmoins, nous souhaitons dans le même élan préserver l'identité de nos territoires. Ce travail d'inventaire se poursuit et se déploie au travers d'un accompagnement systématique des rencontres réunissant les acteurs des projets de transport. L'objectif de cette démarche est de permettre une pleine intégration du territoire de la Seine-Saint-Denis à l'espace métropolitain tout en préservant les édifices qui font la vigueur de son patrimoine.

Arlette Auduc

Merci d'avoir présenté cette démarche. J'ajoute qu'à l'image des services départementaux de Seine-Saint-Denis, le service régional des Patrimoines et de l'Inventaire développe des travaux similaires sur les territoires affectés par les projets du Grand Paris. Une étude est à ce titre conduite en collaboration avec le conseil général du Val-de-Marne. Elle correspond à un travail très fin d'identification du patrimoine quotidien. Elle a pour but, en accord avec les divers maîtres d'œuvre, de préserver l'identité de ces territoires au plus près de leur mémoire architecturale et urbaine. Une étude similaire est développée dans l'Essonne sur le plateau de Saclay dont le diagnostic patrimonial est en voie de finalisation. Il me semble que ces expériences, inspirées par les opérations menées en Seine-Saint-Denis, enrichissent les services régionaux et font évoluer leurs méthodes et leurs pratiques de ces territoires.



Paysage et Inventaire

Table ronde

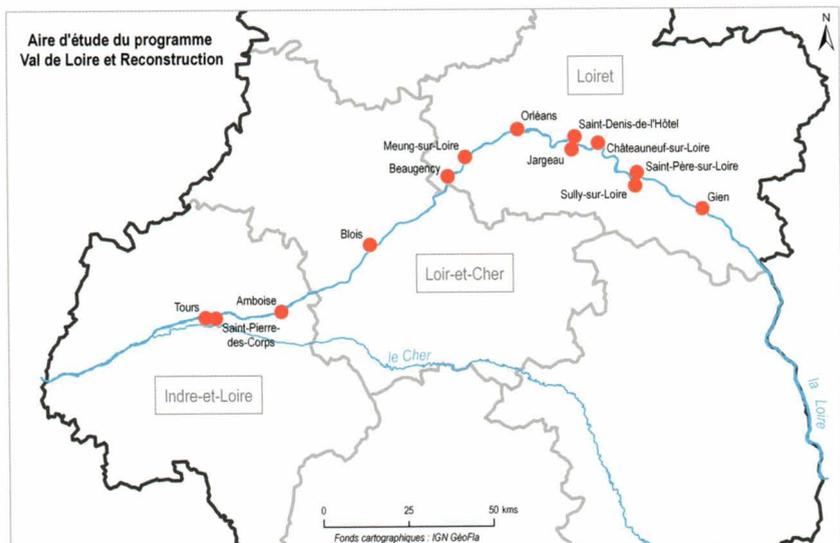
La question du paysage dans la reconstruction des villes du Val de Loire

Aurélie De Decker

chercheur, direction de l'Inventaire du patrimoine, Région Centre

Vue aérienne du quartier reconstruit de l'entrée nord de Tours, 1952.

La Région Centre a lancé en janvier 2010 un programme de recherche consacré à l'architecture et à l'urbanisme de la Reconstruction après la Seconde Guerre mondiale des villes du Val de Loire comprises entre Gien et Tours. Après l'étude de trois premiers terrains, Blois, Tours et Châteauneuf-sur-Loire, il apparaît que cet objet de recherche implique un questionnement sur le paysage à différents points de vue.



Aire d'étude du programme « Val de Loire et Reconstruction ».

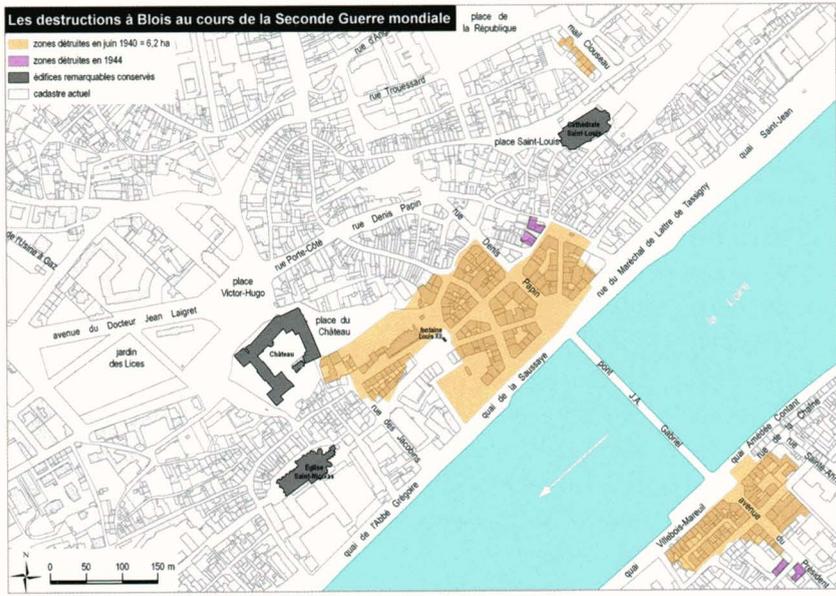
Le premier est contemporain. L'architecture et l'urbanisme de la Reconstruction constituent une composante importante des paysages urbains des bords de Loire. Ces villes furent particulièrement visées par les destructions de la Seconde Guerre mondiale en raison de l'importance stratégique de leur pont. En outre, la protection du Val de Loire par l'Unesco au titre de paysage culturel évolutif et vivant incite les chercheurs du programme à analyser cet objet dans sa dimension paysagère. Le périmètre de cette protection se situe entre Sully-sur-Loire et Chalonnes-sur-Loire : toutes les villes du programme à l'exception de Gien en font donc partie.

Le second point de vue est historique. La question du paysage apparaît dès 1940, posée par les acteurs de la Reconstruction sur différents registres : théorique dans la création d'une architecture typique du Val de Loire, puis pratique dans l'élaboration des plans et des règlements.

Le paysage urbain qui résulte de ces grands travaux de reconstruction est donc un objet d'analyse incontournable dans le cadre de ce programme.

Blois, tête de pont,
rive droite, vue actuelle.





Blois, zones sinistrées en 1940 et 1944.



Tours, zones sinistrées en 1944.

La question du paysage : une idée à l'œuvre dans la reconstruction des villes du Val de Loire

La question du paysage posée de manière théorique
dès les premières ébauches des projets de reconstruction :
une spécificité du Val de Loire

Dans le Val de Loire, la Reconstruction est envisagée dans une perspective régionaliste dès 1940. Le 10 septembre en effet, Jacques Morane, nommé préfet du Loiret depuis le 25 juin, lance un concours d'idées des maisons du « Val de Loire » dont l'objectif est de concevoir « un style régional authentique¹ ». Ce concours devançait la *Charte de l'architecte reconstruteur* qui, publiée six mois plus tard par le Commissariat technique à la reconstruction immobilière, prônait également une reconstruction régionaliste.

La mise en valeur du paysage anime cette tendance régionaliste comme en témoignent les termes du règlement du concours de septembre 1940. Les architectes participant sont invités à restituer le caractère des cités anciennes du Val de Loire, condition de la pérennité de leur attractivité touristique. Deux spécificités sont à noter : la silhouette de ces cités, décrite par les termes suivants, « l'unité de pente des toits, la subtilité des corniches de pierre ou de brique », et leur couleur, qui tient en particulier à l'emploi de « matériaux régionaux » (pierre, brique et enduits).

La question du paysage du Val de Loire irrigue donc les intentions des reconstruteurs dans la phase de réflexion que fut ce concours d'idées. Elle intervient alors sur le registre de l'archétype, du paysage type tel qu'il est construit dans l'imaginaire collectif. Il s'agit de préserver des paysages urbains caractérisés par une silhouette et des couleurs en harmonie avec le paysage naturel du fleuve, voire émanant de ce dernier. L'expérimentation est presque justifiée par le mythe d'une architecture entretenant un lien naturel avec le cours d'eau : une architecture dont la silhouette est associée aux lignes du fleuve, dont les enduits sont extraits du fleuve.

Cette expérimentation menée dans le Loiret fut largement relayée localement dans des expositions, mais aussi plus largement par la presse nationale, notamment dans les revues *L'Architecture française* et *Urbanisme*². Comment se traduisit-elle concrètement, d'un point de vue opérationnel ? En pratique, la Reconstruction fut menée par des architectes et des urbanistes désignés pour chaque ville : se sont-ils emparés de la question du paysage et comment ?

Le paysage dans les plans des reconstruteurs : l'exemple de la ville de Blois

Blois concentre les conditions favorables à une prise en compte de son paysage. Tout d'abord, elle partage avec les autres villes du Val de Loire la particularité d'avoir été partiellement détruite. Les quartiers reconstruits devaient donc s'inscrire au

1. *République du Centre*, 11 septembre 1940.

2. « Plans de reconstruction. Département du Loiret », *L'Architecture française*, n° 7, mai 1941 ; « Reconstruction 1941 », *Urbanisme*, n° 72, octobre-novembre 1941 ; « Vallée de la Loire, reconstruction », *Urbanisme*, n° 91, juin 1943.

Blois, la place Louis XII et la rue des Violettes, en direction de la rue Saint-Lubin, début des années 1940.



cœur de tissus urbains épargnés. Ce cliché du photographe René Millet en rend bien compte : il s'agit d'une vue du secteur détruit de la rive droite. La zone rasée est entourée par des zones bâties d'où émergent les flèches de l'église Saint-Nicolas et les remparts de la terrasse du château.

La question du paysage se pose en outre avec évidence à Blois du fait de sa topographie. La ville est traversée par la Loire. Sa rive droite est structurée par un éperon rocheux et un coteau et comporte un bâti étagé entre ville basse et ville haute. Sa silhouette est ponctuée par de grands événements architecturaux – le château, la cathédrale – construits au sommet des reliefs, en surplomb. Du fait de cette topographie, sa perception est multipliée par la diversité des points de vue. Le fleuve offre un point de vue distant sur la ville et sur la façade des quais. L'éperon rocheux et le coteau offrent des points de vue surplombants.

La conscience des qualités paysagères de la ville et de son implantation est alors forte. Les Blésois n'ont pas oublié que Victor Hugo s'était émerveillé du spectacle de leur ville : « Un entassement régulier et confus de maisons, de clochers, un château, et sur la colline, un couronnement de grands arbres et une rangée de façades aiguës à pignons de pierre au bord de l'eau. » Hubert-Fillay, érudit local et rédacteur en chef de la revue régionaliste *Le Jardin de la France. Blois et le Loir-et-Cher*, le vantait aussi en 1919 en ces termes³ : « Amphithéâtre de jardins, de maisonnettes et de granges qui étage un pittoresque damier blanc, rouge, vert et gris aux pieds du château de François I^{er}. » Les berges de Loire autour de Blois avaient en outre été protégées au titre des sites dès juin 1939.

3. Hubert-Fillay, *Pour la renaissance de Blois, rapport présenté à la Commission du tourisme créée par la Société des fêtes blésoises*, Blois, Imprimerie Nouvelle, 1919, p. 3.

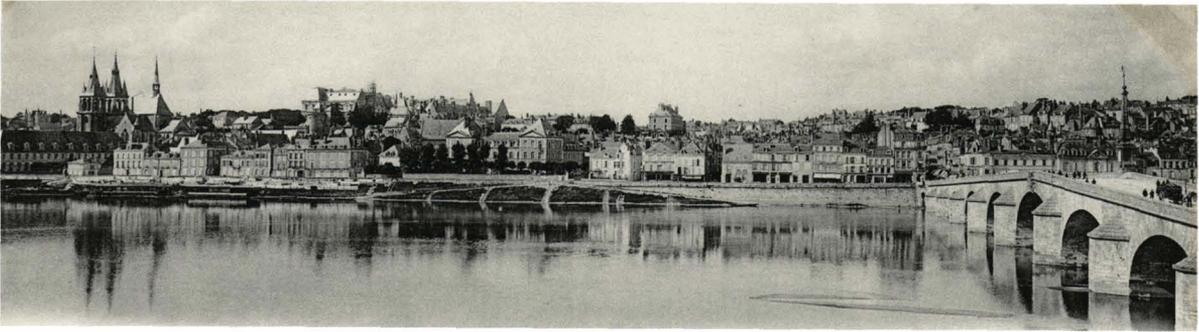
L'architecte parisien Charles Nicod, qui fut nommé architecte en chef de la reconstruction de Blois en mars 1941, dut concevoir un plan de reconstruction et d'aménagement de la ville qui tienne compte des caractéristiques de ce paysage urbain pour contribuer à sa préservation et à son attrait touristique. Les compétences de l'architecte furent attendues sur la question de l'intégration de la nouvelle architecture à ce paysage historique. Il ne proposa d'ailleurs pas de plan pour la rive gauche de la ville, rive plane et moins riche d'un point de vue patrimonial dont il laissa le soin aux services municipaux.

Comment l'architecte planifia-t-il cette intégration architecturale ? Il définit un plan et un règlement qui introduisirent des obligations formelles relatives à l'architecture et adaptées aux différentes zones de la ville. Les contraintes étaient renforcées dans les quartiers anciens avec la définition d'une zone archéologique : les matériaux et leur mise en œuvre devaient ainsi être conformes aux traditions locales, les pentes des toitures étaient réglementées. La question de la visibilité aux abords des édifices classés et sous les remparts fit l'objet d'une réglementation sur la hauteur des bâtiments. Des ordonnances architecturales furent fixées pour les emplacements en forte visibilité comme les immeubles de la tête de pont. En définissant ces documents, l'architecte créait donc un outil encadrant l'évolution du paysage urbain. Il en déterminait les caractéristiques : la présence des bâtiments, leur couleur, leur texture, leur échelle, leur style architectural, leur caractère et leur lisibilité.

À la différence du concours d'avant-guerre, les choix furent faits et les servitudes imposées relativement au contexte de la ville. La manière de considérer le paysage fut donc radicalement différente : la référence n'était plus un paysage du Val de Loire typique, mais celui de la ville de Blois précisément, paysage défini par son site, sa topographie, son architecture et sa structure.

La matière n'en demeurerait cependant pas moins complexe. La référence se révèle être toujours double : paysage d'avant-guerre et paysage des ruines. Après le traumatisme de la destruction brutale, la mémoire du paysage d'avant-guerre fut active dans le processus de recréation de la ville ; les projets et les constructions se situèrent toujours par rapport à ce qui existait avant – qu'il s'agisse d'ailleurs de le reproduire ou de l'améliorer. Le paysage de ruines, zone détruite en plein cœur de la ville en contrebas d'une partie épargnée par les bombardements, offrit par ailleurs de nouvelles perspectives, bouleversa la perception habituelle de la ville. On s'attacha donc aussi à mettre en valeur les perspectives découvertes avec les démolitions.

Le traitement de la place du Château est un exemple, très polémique en son temps, de ce type de mise en valeur. Charles Nicod proposa dès 1941 de ne reconstruire aucune des constructions privées qui bordaient avant-guerre le côté sud de la place et qui avaient disparu dans les incendies de juin 1940. Ce choix devait permettre d'offrir au visiteur arrivant à Blois par le pont le spectacle de la façade Louis XII du château. Il illustra cette proposition par un dessin prospectif



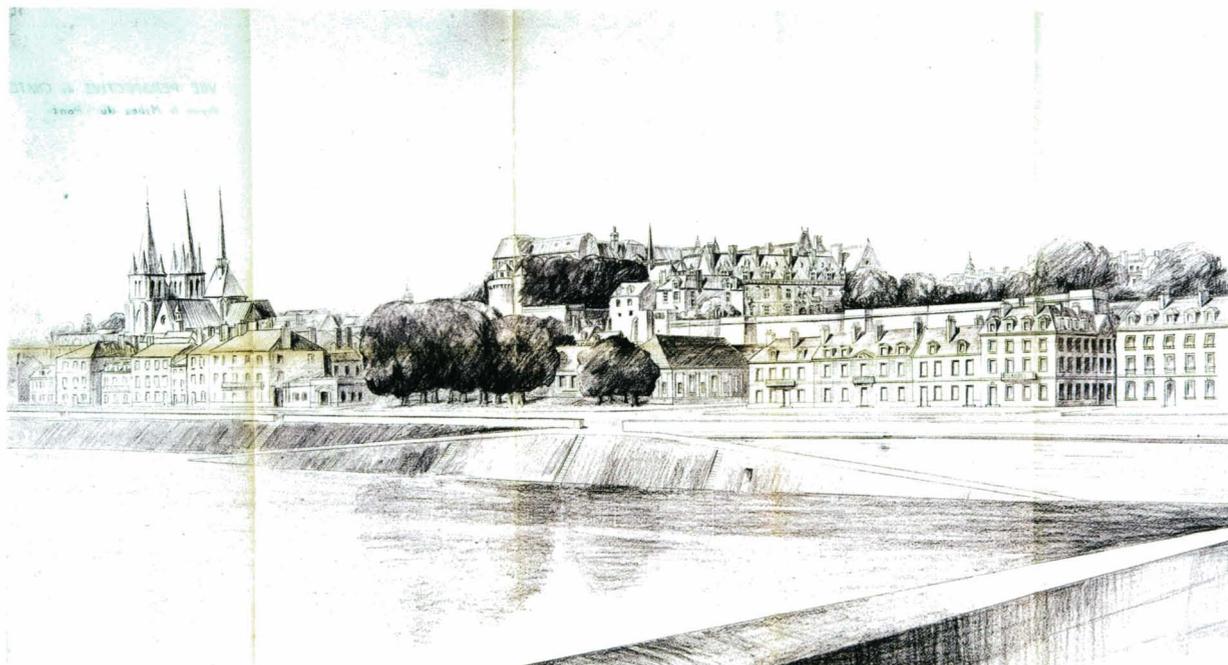
Panorama de Blois avant-guerre. Carte postale, collection particulière.



Blois, la rive droite déblayée, 1940.

qui n'est autre qu'un paysage. Ce type de proposition rencontrait une demande locale exprimée par exemple par l'érudite blésois Hubert-Fillay : « Le déblaiement de la basse ville sinistrée conduit à certaines réflexions sur la reconstruction de Blois. Les distances entre les monuments sauvés, leur importance même, leur valeur décorative dans la masse de la cité, apparaissent sous un jour nouveau. [...] Il suffit de contempler ce chef-d'œuvre [...] pour comprendre que le dégagement du château par les événements tragiques de 1940 impose aux reconstruc-teurs le respect du joyau qui surplombe notre cité. Il n'est pas possible d'édifier des maisons d'une certaine hauteur entre la vallée de la Loire et le château, de tendre un écran devant la merveille révélée⁴. » La proposition suscita néanmoins un vif débat, les Beaux-Arts et la Ville de Blois s'y opposant fermement. L'argument qui emporta l'adoption finale de sa proposition fut la réversibilité du choix de ne pas reconstruire.

4. Hubert-Fillay, « La reconstruction de Blois. La place du Château », *Le Jardin de la France, Blois et le Loir-et-Cher*, n° 260-262, octobre-novembre-décembre 1941, p. 21.



Le plan de reconstruction de Blois intégra donc des questionnements paysagers. Il résulta d'un compromis entre préservation du paysage ancien et mise en valeur nouvelle du patrimoine. Le principe de réalité et les objectifs multiples de la reconstruction intégrèrent en outre de nouvelles nécessités, répondant aux attentes de la ville moderne : lumière, air, hygiène, circulation automobile... Un nouveau paysage étant ainsi créé, comment l'étudier ?

Blois, vue perspective sur le château depuis le milieu du pont, Charles Nicod, architecte, 1942.

Quels outils pour l'analyse du paysage ?

D'un point de vue méthodologique, comment se saisir de la question du paysage ? De quels outils disposons-nous ? Nous avons commencé par voir dans quelle mesure nous pouvions utiliser les outils de recherche déjà mis en place dans le programme.

La base de données « immeubles » comme outil d'objectivation de l'application du règlement

Une fiche de repérage a été constituée pour l'observation de l'ensemble des immeubles étudiés au cours du programme « Val de Loire et Reconstruction ». Parallèlement, un outil informatique de tri et de traitement des données couplé à

un système d'information géographique a été construit par Frédéric Morin, ingénieur en informatique documentaire et administrateur du dossier électronique de la direction de l'Inventaire du patrimoine. Cet outil facilite le traitement des données collectées sur le terrain et peut être interrogé géographiquement par la production de cartes.

Ces dernières sont un outil d'objectivation et de description : elles mettent en valeur les caractéristiques structurantes de cet ensemble bâti, objectivant la vision *in situ* du terrain et offrant une vision zénithale qui permet le rapprochement avec le plan de l'architecte. Les cartes des hauteurs des bâtiments ou encore des matériaux de façade nous confirment que le règlement a été appliqué : c'est bien l'intention de l'architecte en chef qui a contribué à structurer le paysage urbain actuel.

Blois, les immeubles de la reconstruction, matériaux en façade.





Cet outil ne permet cependant pas d'établir une comparaison avec le paysage urbain antérieur. Une telle comparaison supposerait un travail de recherche en archives laborieux, voire impossible étant donné la variété des états de conservation et la logique de classement des dossiers de dommages de guerre. En outre, le paysage urbain ne se résume pas à une somme d'immeubles et cet outil n'intègre pas la morphologie du site, le paysage naturel et le bâti alentour. Enfin, cet outil d'objectivation est à l'opposé de la dimension sensible constitutive de la notion de paysage. La nécessité d'un regard à hauteur d'homme nous a donc menés à chercher une solution du côté de la photographie. Nous avons expérimenté dans la perspective de cette présentation quelques travaux de reconduction photographique.

Blois, les immeubles de la reconstruction, nombre de niveaux au-dessus du rez-de-chaussée.

La reconduction photographique :
outil de mise en valeur de l'évolution du paysage urbain

La confrontation de photographies prises avant et après les destructions de 1940 et après la reconstruction de la ville semble particulièrement adaptée à cette situation de changement brutal. Elle est de plus pertinente car, comme nous l'avons déjà dit, la situation d'avant est une référence omniprésente dans l'esprit des concepteurs.

Cette méthode a supposé de collecter des clichés de la ville avant-guerre. Les cartes postales se sont révélées être spécialement appropriées car elles ont l'intérêt de témoigner des vues prises, montrées et largement échangées à l'époque. Les travaux de reconduction photographique ont ensuite été effectués par François Lauginie. Cette démarche en est encore au stade exploratoire dans le cadre de notre programme. En voici quelques exemples qui témoignent de sa fécondité.

Quai de la rive droite

La première vue choisie est celle de la rive droite de Blois, une rive monumentale et étagée. Cette vue est le paysage emblématique de la ville, son tableau,

Vue actuelle de la rive droite de Blois.



son panorama. Il s'agit d'ailleurs du paysage décrit plus haut par Victor Hugo et Hubert-Fillay. Nous en avons trouvé de multiples exemples de cartes postales d'avant-guerre et en avons sélectionné une pour le travail de reconduction.

Sur ce front de fleuve, on peut considérer trois grandes parties. À l'ouest, on reconnaît la partie de la ville non détruite dominée par l'église Saint-Nicolas. Au centre, on remarque que le front bâti marquait avant-guerre un décrochement avec le monumental collège Augustin Thierry, installé dans les bâtiments de l'ancienne abbaye de Bourgmoyen. Ce monument disparu en 1940 laisse aujourd'hui place à un vide non occupé. Plus à l'est, immédiatement en aval du pont, se situent les îlots qui furent rasés en 1940 puis reconstruits.

Le rapprochement permet donc de révéler que le paysage urbain des bords de Loire a été considérablement modifié. Ce qui frappe tout d'abord, c'est que son caractère monumental a été très atténué par la disparition d'édifices comme le collège Augustin Thierry et par l'éloignement des bâtiments du quai qui diminue l'impression de verticalité du front bâti à l'aplomb du fleuve. On constate parallèlement l'intégration du bâti reconstruit grâce au respect de figures imposées : matériaux, toits, hauteurs, etc.

Si l'on observe plus précisément la zone située immédiatement en aval du pont pour voir dans quelle mesure les îlots reconstruits s'intègrent au paysage préservé, on note la grande homogénéité du front bâti par rapport à celui d'avant-guerre. La ligne des corniches est plus uniforme, de même que la ligne des toits, et une ordonnance d'architecture uniformise un ensemble autrefois très hétérogène. Le front bâti avant-guerre très scandé, de hauteur variée et aux couvertures différentes est remplacé aujourd'hui par un bâti plus uniforme.

Tête de pont de la rive droite

Considérons maintenant la place de tête de pont, toujours sur la rive droite. Le rapprochement des deux photographies permet de mettre en valeur les changements liés à la création d'une place en tête de pont au moment de la reconstruction de la ville. Avant-guerre, le pont débouche sans transition sur l'artère Denis Papin, percée dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Les deux immeubles qui encadrent la rue, la Banque de l'Ouest et l'Hôtel d'Angleterre, en composent une entrée hétérogène. La reconstruction invente une tête de pont tout en s'inscrivant dans la continuité des projets urbains antérieurs, en l'occurrence le déplacement du pont au moment de sa reconstruction au début du XVIII^e siècle et le percement dans son axe de la rue Denis Papin ouverte à la circulation en 1865.

Cette place, qui est le centre du nouveau front bâti de la rive droite, est un compromis entre :

– la composition d'un nouveau paysage urbain en bord de fleuve selon une ordonnance d'architecture : la ville se dote d'une entrée de ville au visage homogène et traditionnel ;

La tête de pont en 1939, carte postale, éditeur Dorange, collection particulière.

La tête de pont, vue actuelle.

Découverte de la vue sur la cathédrale après les destructions de 1940.

Vue actuelle sur la cathédrale depuis la tête de pont.



- le souci d'intégrer cette nouvelle composition architecturale par le choix d'un vocabulaire et de matériaux régionaux : la pierre de taille, l'ardoise en couverture et les souches de cheminées en brique ;
- la prise en compte de besoins nouveaux de circulation automobile et d'hygiène : la place de tête de pont est d'abord un rond-point ;
- la valorisation patrimoniale, son dessin ouvrant de nouvelles perspectives sur la cathédrale et la place Louis XII par la création de deux voies diagonales.

Vue sur la cathédrale depuis la place de tête de pont

Une des nouveautés introduites par cette place est la vue qu'elle ouvre sur la cathédrale. Un autre type de reconduction photographique permet de souligner la prise de conscience visuelle consécutive aux destructions et sa conséquence dans la conception de la ville nouvelle. La vue de référence est cette fois une photo prise après les destructions : elle témoigne de la découverte de la vue sur la cathédrale depuis la ville basse. La vue actuelle témoigne de la perspective telle qu'elle est mise en valeur par l'implantation des îlots reconstruits. L'urbaniste a créé pour cela une voie nouvelle, diagonale, partant de la nouvelle place de tête de pont.

Quai du Foix

On peut achever ces comparaisons photographiques par un exemple d'une autre nature qui témoigne d'une modification de la topographie. Le cliché de référence est pris en 1940 ou 1941 sur le quai du Foix, quai de la rive droite, situé en aval du centre urbain dense. On constate que l'on a commencé à déposer dans le lit de la Loire en bordure de ce quai les gravats des immeubles tombés en ruines dans les bombardements de 1940. La vue actuelle prise au même endroit montre combien cette pratique a modifié la forme du lit du fleuve : ce dernier a reculé de plusieurs mètres sur environ un kilomètre. Cette zone, dont l'aménagement en promenade fut pensé dès 1943 par Louis Arretche, ne fut finalement aménagée qu'à la fin des années 1960. Elle est aujourd'hui principalement occupée par un parking et une promenade plantée de bord de fleuve. Ces photos témoignent du fort impact paysager de ce choix fait dans l'urgence des déblaiements.

Conclusion

Le paysage et son évolution sont donc des éléments d'analyse pertinents d'une étude de l'Inventaire consacrée à des villes reconstruites.

La question du paysage, posée de manière théorique dès 1940, est une spécificité de la Reconstruction en Val de Loire. Mais la question méritera d'être envisagée indépendamment pour chaque ville, le cas de Blois révélant l'importance du site et des acteurs locaux dans l'intérêt porté par l'architecte en chef à cette problématique.

Vue du quai du Foix
en 1940-1941.

Quai du Foix, vue actuelle.



La cartographie offre une vue zénithale des caractéristiques du bâti reconstruit. Pour appréhender le paysage qu'il constitue, la vue photographique doit la compléter. La reconduction photographique met en valeur de manière immédiate l'évolution du paysage entre deux moments. Une telle méthode présente d'ailleurs l'intérêt de pouvoir être poursuivie à l'avenir afin d'analyser l'évolution de la ville.

L'étude du paysage n'épuise cependant pas la complexité de l'objet d'étude. Le caractère essentiellement visuel et global de cette donnée écarte de fait l'étude de l'habitat et de l'évolution des modes de vie, qui doivent également être étudiés.



Comment appréhender l'évolution des paysages dans l'inventaire du patrimoine de l'estuaire de la Gironde ?

Yannis Suire

chercheur, service de l'Inventaire général du patrimoine culturel, Région Poitou-Charentes

Claire Steimer

chercheur, service du Patrimoine et de l'Inventaire, Région Aquitaine

L'inventaire du patrimoine de l'estuaire de la Gironde est mené depuis 2010 dans le cadre d'une collaboration étroite entre la Région Poitou-Charentes, la Région Aquitaine et le conseil général de la Gironde. L'opération concerne les communes qui, depuis le bec d'Ambès jusqu'à la pointe de Grave et la pointe de la Coubre, ont une façade immédiate sur l'estuaire de la Gironde. Cela représente 50 communes au total (34 en Aquitaine et 16 en Poitou-Charentes). De part et d'autre de l'estuaire, l'enquête est réalisée avec une méthode et une approche communes, présentées dans un seul et même cahier des clauses scientifiques et techniques¹.

Ce dernier dicte un certain nombre de principes et d'objectifs, parmi lesquels « la prise en compte des éléments du patrimoine pour ce qu'ils révèlent des relations étroites entre l'homme et son environnement ». Il apparaît important, en effet, de montrer en quoi le patrimoine architectural et paysager traduit les interactions entre l'homme et ce qui l'environne depuis des siècles. L'étymologie du mot « environnement » est assez instructive : il y a un centre – l'homme –, autour duquel se passent et agissent des choses, de manière naturelle ou pas. L'homme doit prendre en compte ces éléments, en maîtriser les inconvénients et les risques, jouer des atouts et des ressources du territoire, pour y vivre sous peine d'y renoncer.

L'inventaire de l'estuaire de la Gironde s'inscrit alors pleinement dans l'histoire de l'environnement – ou éco-histoire – qui s'est développée depuis les années 1970 et qui, justement, a pour objet l'étude de ces interactions. L'opération reprend deux bases fondamentales : l'étude d'un territoire géographique vaste,

1. Le cahier des clauses scientifiques et techniques est consultable en ligne : <http://inventaire.aquitaine.fr/les-recherches-en-aquitaine/les-operations-en-cours/gironde.html>



Paysage viticole sur la rive droite de l'estuaire de la Gironde, Saint-Dizant-du-Gua.

menée sur le long terme. L'estuaire de la Gironde fait en effet partie des territoires qui se prêtent parfaitement à une telle étude d'histoire de l'environnement, car il s'agit de l'un des plus grands estuaires d'Europe. Ici, la frontière est très étroite entre patrimoine culturel et naturel, environnemental et paysager. À cette dimension géographique, l'inventaire apporte son regard sur le long terme, du Moyen Âge à nos jours, autre postulat essentiel de l'histoire de l'environnement.

Quant à l'objet de cette opération, ne nous méprenons pas, il ne s'agit pas d'étudier le patrimoine naturel en tant que tel. Les chercheurs de l'Inventaire ne sont pas des naturalistes, des spécialistes de la faune ou de la flore. Ils n'en ont pas la prétention. L'objectif de l'inventaire de l'estuaire de la Gironde est bien d'étudier le patrimoine culturel en ce qu'il témoigne des interactions et des interdépendances, sur le long terme, entre l'homme et son milieu. À travers cette opération, l'inventaire démontre qu'il constitue réellement un outil d'analyse de la « fabrique des territoires » qu'est, en somme, l'histoire des paysages, l'histoire de l'environnement et de son évolution.

Pour cela, l'Inventaire dispose de plusieurs outils, certains traditionnels, d'autres plus novateurs. De l'échelle du territoire dans son ensemble à la construction individuelle, il déploie alors toute sa capacité opérationnelle.

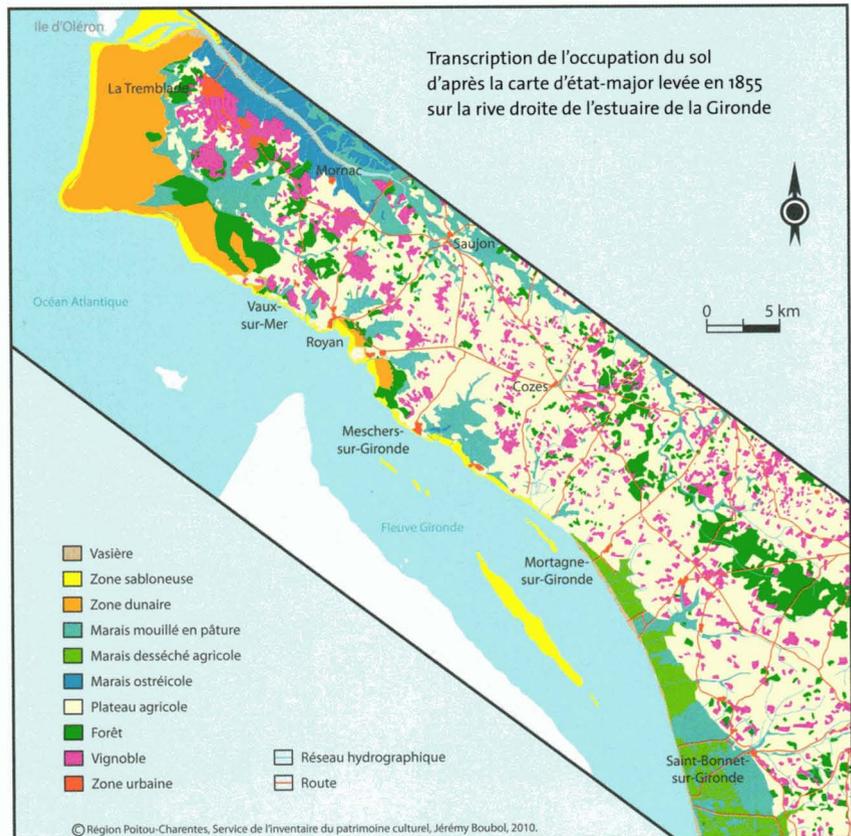
Sur le vaste territoire que constitue la rive droite picto-charentaise, une étude « chrono-géographique » a été menée sur l'évolution de l'occupation du sol². Elle révèle la manière dont les habitants, au fil des siècles, se sont approprié ce territoire, comment ils l'ont exploité, quels ont été les différents paysages et les différentes ressources qui s'y sont développés.

2. Cette étude a été conduite par Jérémy Boubol dans le cadre d'un stage du master « Patrimoine, tourisme et multimédia » de La Rochelle, réalisée au service de l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Poitou-Charentes. Elle est consultable en ligne : https://inventaire.poitou-charentes.fr/documents/fichiers/inventaires_territoire/estuaire_de_la_gironde/l-occupation-du-sol.pdf

Cette méthode consiste à superposer un ensemble de cartes – les plus fiables et les plus précises – afin de tracer et de restituer l'occupation du sol à différentes époques. Trois grandes périodes ont ainsi été considérées : le début du XVIII^e siècle, pour lequel nous disposons de cartes assez exceptionnelles et très fines réalisées par l'ingénieur du roi Claude Masse ; les cartes d'état-major, datant du milieu du XIX^e siècle ; les cartes les plus récentes – celles de l'Institut géographique national (IGN) ainsi que des vues satellites et aériennes – qui nous donnent une « photographie » de l'occupation du sol de nos jours.

Par cette superposition, assistée par l'outil informatique, il a été possible de mettre en évidence, de manière la plus didactique possible, comment l'estuaire lui-même – paysage à la géographie extrêmement mouvante – a pu évoluer, y compris sous l'action des habitants de ses rives. On voit ainsi, par exemple, le vignoble évoluer dans l'arrière-pays de Royan dès le XVIII^e siècle, puis coloniser l'ensemble du territoire au XIX^e siècle et, après la crise du phylloxéra, se replier sur le sud du territoire, dans la Saintonge viticole, tout en disparaissant complètement de l'arrière-pays royannais. De la même façon, on observe très nettement

L'occupation du sol sur la rive droite de l'estuaire de la Gironde vers 1850.



DOUBLE PAGE SUIVANTE
Aménagements portuaires
et trait de côte en évolution
à la Coubre.





l'évolution du trait de côte et du cordon dunaire au nord de Royan. Ce trait de côte a considérablement évolué et évolue encore aujourd'hui. Depuis trois siècles, les cartes montrent combien la pointe de la Coubre n'a cessé de bouger, de se refermer et de se rouvrir.

Cet outil se veut, encore une fois, le plus pédagogique possible. L'objectif est de partager cette connaissance et de la restituer pour faire en sorte que les acteurs locaux – les élus, les acteurs associatifs, mais aussi les habitants et les visiteurs d'une région aussi touristique que celle-ci – puissent avoir accès à ces informations et comprendre l'évolution de ces territoires et des paysages.

Cette étude sur l'occupation des sols et sur les paysages a par ailleurs été reliée à ce qui fait le cœur de métier de l'Inventaire, le patrimoine architectural, en sélectionnant des éléments architecturaux qui traduisent la façon dont les hommes ont investi leur environnement : c'est le cas notamment des aménagements portuaires et hydrauliques ou encore de l'architecture de villégiature. L'analyse des cartes est également appliquée à des sites et des territoires plus resserrés. Il peut s'agir de sites de test choisis par exemple en lisière de forêt, du vignoble ou des marais côtiers. Le cadastre napoléonien, notamment, permet d'en savoir plus sur l'exploitation des parcelles, la répartition des vignes et des zones boisées. Les photographies satellites et aériennes sont également mises à profit pour analyser les évolutions du trait de côte au cours des cinquante dernières années : en l'espace d'un demi-siècle, la lagune de Mortagne-sur-Gironde, par exemple, est passée du stade de banc de sable à celui de roselière, puis d'un marais desséché, pour redevenir ensuite – en raison de la tempête de 1999 – une roselière aujourd'hui gérée par le Conservatoire régional des espaces naturels.



Villas sur le front de mer
à Royan.



Vue du bourg de Cussac-Fort-Médoc, au bord de l'estuaire.

Nous traversons la Gironde, changeons de région et de rive, pour rejoindre le Médoc, presque île entre estuaire et océan. Nous changeons également d'échelle et d'approche paysagère avec l'expérimentation qui a été menée sur Cussac-Fort-Médoc, commune d'une superficie de 18 kilomètres carrés et d'une population de 1 977 habitants.

Pour réaliser ce sondage paysager, à l'échelle d'une commune, nous avons pu bénéficier des informations réunies dans l'*Atlas des paysages*, souhaité par le conseil général de la Gironde et réalisé par l'agence Folléa-Gautier. Cet outil met en évidence les unités paysagères du département, et notamment sur les bords de l'estuaire, offrant un diagnostic du territoire et de ses paysages. Cet atlas, accessible sur Internet depuis le printemps 2012³, permet donc de mieux appréhender la structure paysagère de la commune de Cussac-Fort-Médoc et de la replacer dans un périmètre plus large.

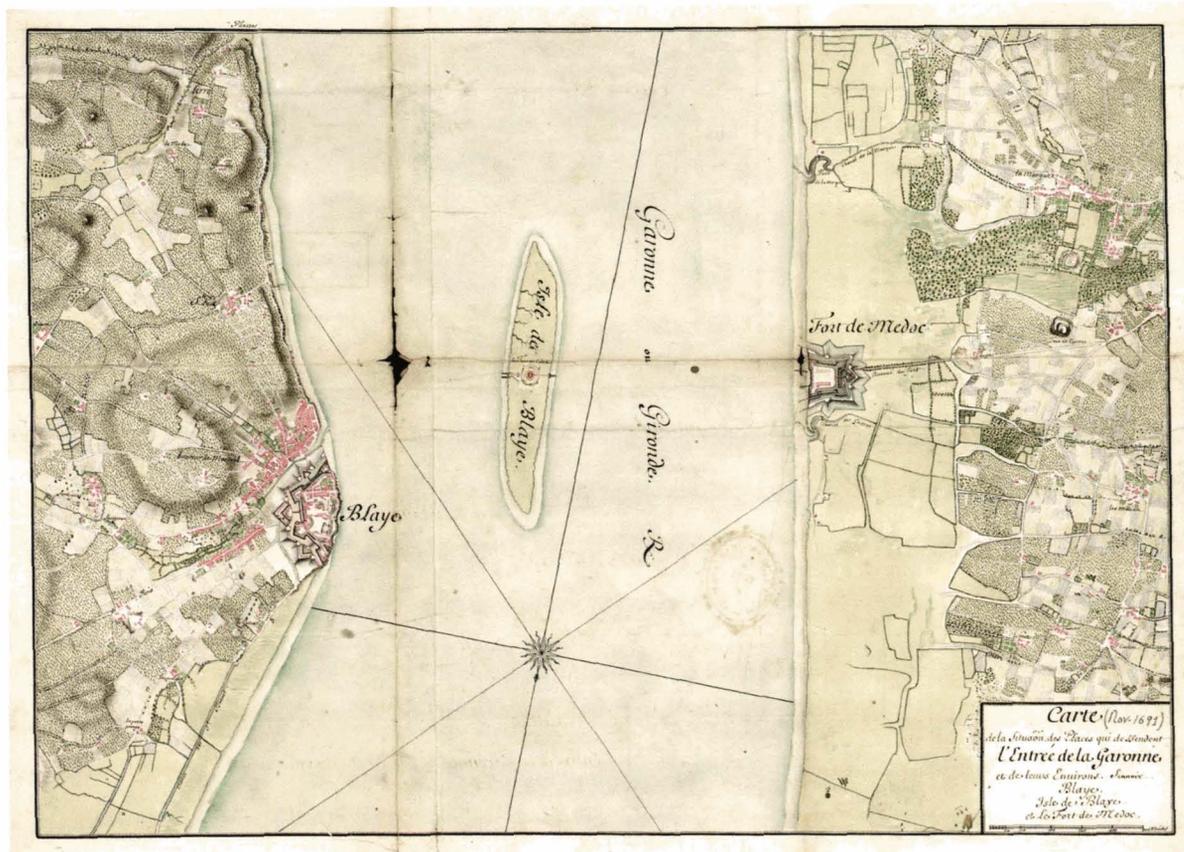
Les cartes et l'observation sur le terrain révèlent ainsi trois zones distinctes : une zone de « palus », c'est-à-dire de terres basses et inondables en bord d'estuaire, utilisées essentiellement pour le pâturage ; une zone plantée de vignes, terres composées de graviers amoncelés au quaternaire et formant des « croupes » ; une zone de landes boisées constituant l'arrière-pays médocain.

Monument emblématique des rives de la commune, le fort Médoc fait partie du système défensif de la Gironde pensé par Vauban dans la deuxième moitié du XVII^e siècle. Il forme le verrou de l'estuaire avec le fort Pâté situé sur une île et la citadelle de Blaye, rive droite. La construction puis l'entretien de ce site stratégique ont nécessité la réalisation de nombreuses cartes depuis la fin du XVII^e siècle jusqu'à nos jours. L'existence de ces documents, notamment ceux conservés au Service historique de la Défense⁴, a donc orienté le choix de Cussac-Fort-Médoc soumis à l'analyse de ce matériau cartographique d'une grande richesse.

Par ailleurs, le développement de nombreux projets d'aménagement du territoire sur cette zone a renforcé ce choix. Le verrou de l'estuaire, appartenant au Réseau des sites majeurs Vauban, a fait l'objet en 2008 d'une inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco et a également été reconnu « Site majeur d'Aquitaine » en 2011. Une AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) est en cours de réalisation pour permettre une gestion concertée du

3. <http://atlas-paysages.gironde.fr>

4. Service historique de la Défense, Vincennes, 1VH 363.



patrimoine de ces trois sites, avec l'élaboration d'un périmètre commun d'une rive à l'autre. Enfin, la commune de Cussac travaille actuellement à l'établissement d'un PLU (plan local d'urbanisme). L'étude d'inventaire et l'approche paysagère de cette zone viennent donc enrichir la réflexion et les projets menés sur ce territoire, en collaborant notamment avec les agences d'urbanisme et d'architecte en charge de la mise en place de l'AVAP et du PLU⁵.

L'approche traditionnelle d'un territoire par les services de l'Inventaire permet de mettre en évidence ses principaux éléments d'évolution, fournissant ainsi des clés de compréhension des paysages. L'histoire paroissiale de Cussac-Fort-Médoc révèle ainsi les grandes mutations du territoire communal : au nord de la commune se trouvait la paroisse de Sainte-Gemme, désaffectée dès le XVIII^e siècle et dont la chapelle en ruines est mentionnée sur les cartes de cette époque. Un transfert s'est alors opéré sur la paroisse voisine de Saint-Symphorien, au sud de l'espace communal actuel, contribuant au développement du vieux village de

Carte de la situation des places qui descendent *[sic]* l'entrée de la Garonne et de leurs environs, savoir *[sic]* Blaye, Isle de Blaye et le Fort de Médoc, 1691.

5. Agences Métropolis et Archistudio.

Cussac-Fort-Médoc. Au ^{xix}^e siècle, l'implantation relativement éloignée des principaux domaines et hameaux ainsi que l'exiguïté de l'église entraînent le déplacement du bourg au centre de la commune avec la construction d'une nouvelle église. Le bâti s'est alors étoffé jusqu'à nos jours autour de ce noyau réunissant des hameaux jusqu'alors dispersés.

Afin d'affiner l'analyse et l'enquête d'inventaire, nous avons souhaité associer à notre réflexion paysagère un spécialiste de l'archéogéographie, Cédric Lavigne⁶. Cette discipline développée à la fin des années 1990 au CNRS consiste en l'étude de la dynamique des formes et des espaces géographiques dans la longue durée, notamment à l'aide de l'analyse de supports planimétriques (cartes anciennes, cadastre ancien...⁷).

Cédric Lavigne a exploité le fonds cartographique du Service historique de la Défense, le cadastre dit « napoléonien » ainsi que les photographies aériennes du ^{xx}^e siècle accessibles sur le site de l'IGN. Le cadastre daté de 1826 a été redessiné pour servir de support à cette analyse, étudier l'évolution du parcellaire et mettre en évidence les traces révélant les mutations ou les permanences de ce territoire.

L'objectif était de porter un regard neuf sur ce territoire, de l'appréhender sans *a priori*, en ignorant même dans un premier temps les résultats réunis lors de l'enquête d'inventaire. L'analyse des documents cartographiques et la réflexion sur les formes devaient primer. Et c'est bien ce regard spécifique que nous recherchions pour le confronter à notre propre méthode. Il n'était pas question de livrer des réponses mais de fournir de nouvelles pistes de recherche et de réflexion pour nourrir la démarche de l'Inventaire.

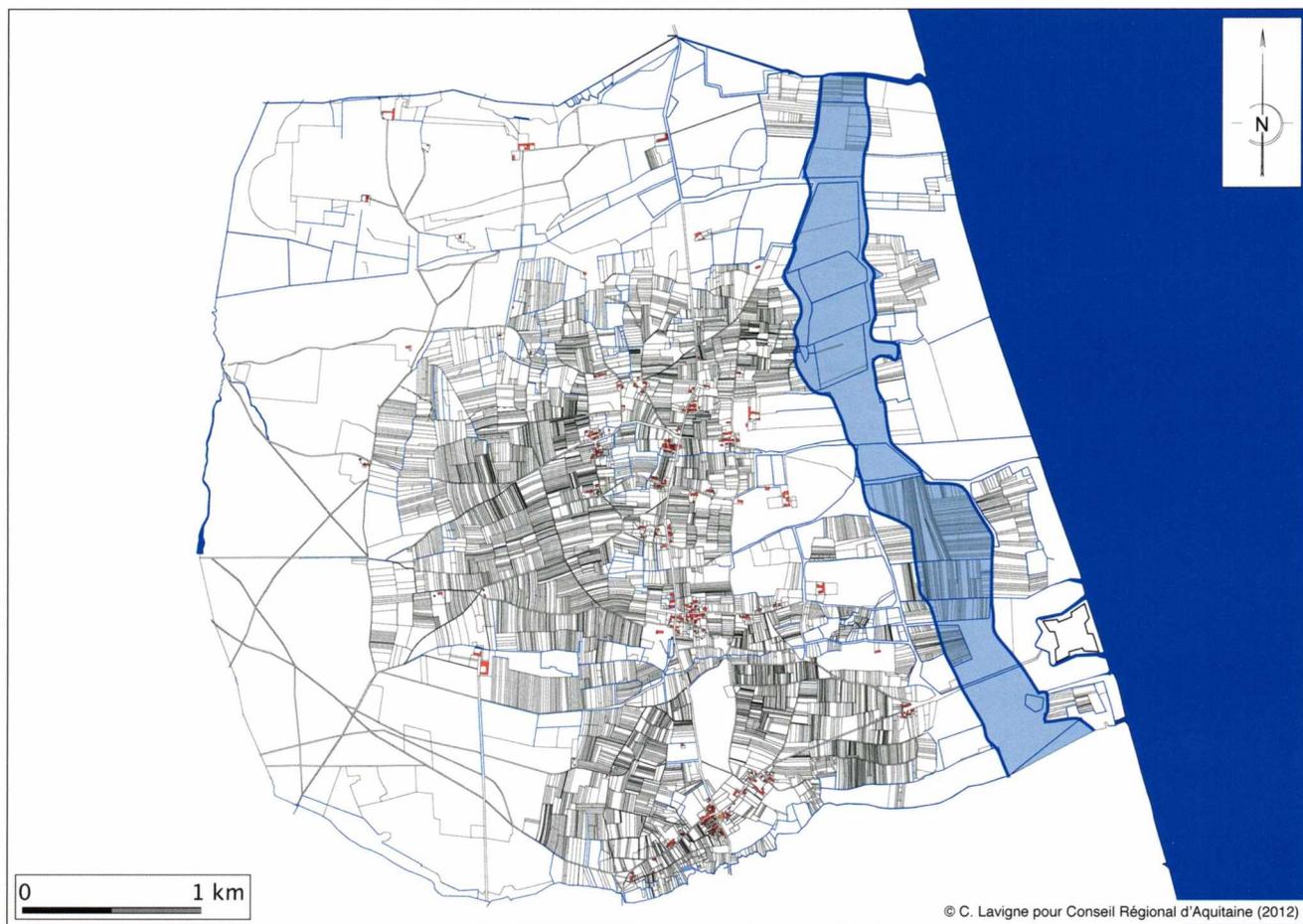
Cédric Lavigne a ainsi posé l'hypothèse d'un paléo-chenal, d'un ancien bras de l'estuaire aujourd'hui colmaté, avec la présence d'une île qui correspondrait actuellement à l'emplacement du fort Médoc. Les recherches menées dans les archives au cours de l'enquête d'inventaire n'ont toutefois pas révélé la présence de ce bras ou de cette île. Cette évolution marquante du paysage serait donc bien plus ancienne, nous permettant alors d'appréhender des ères chronologiques hors du cadre que s'est donné l'Inventaire.

L'autre axe d'analyse est le réseau viaire. Cédric Lavigne a proposé une analyse régressive des itinéraires et tracés successifs. S'il reste difficile de dater précisément les changements, ils peuvent toutefois être confrontés et mis en relation avec les observations de l'Inventaire. On remarque ainsi qu'une des voies aujourd'hui déclassée et en partie disparue passait au Moyen Âge à proximité de la forteresse de Lamarque et de l'ancien château de Cussac, aujourd'hui détruit. Au ^{xviii}^e siècle, c'est encore le long de cette voie que des maisons de maître ou « chartreuses » sont construites. Cette voie correspond également à la limite entre les zones de palus et de vignes, constituant ainsi un axe déterminant dans le paysage et dans l'histoire de la commune.

Alors que l'Inventaire s'ouvre à l'étude des paysages et que le regard des chercheurs s'adapte à ce nouveau champ d'analyse, les notices d'inventaire

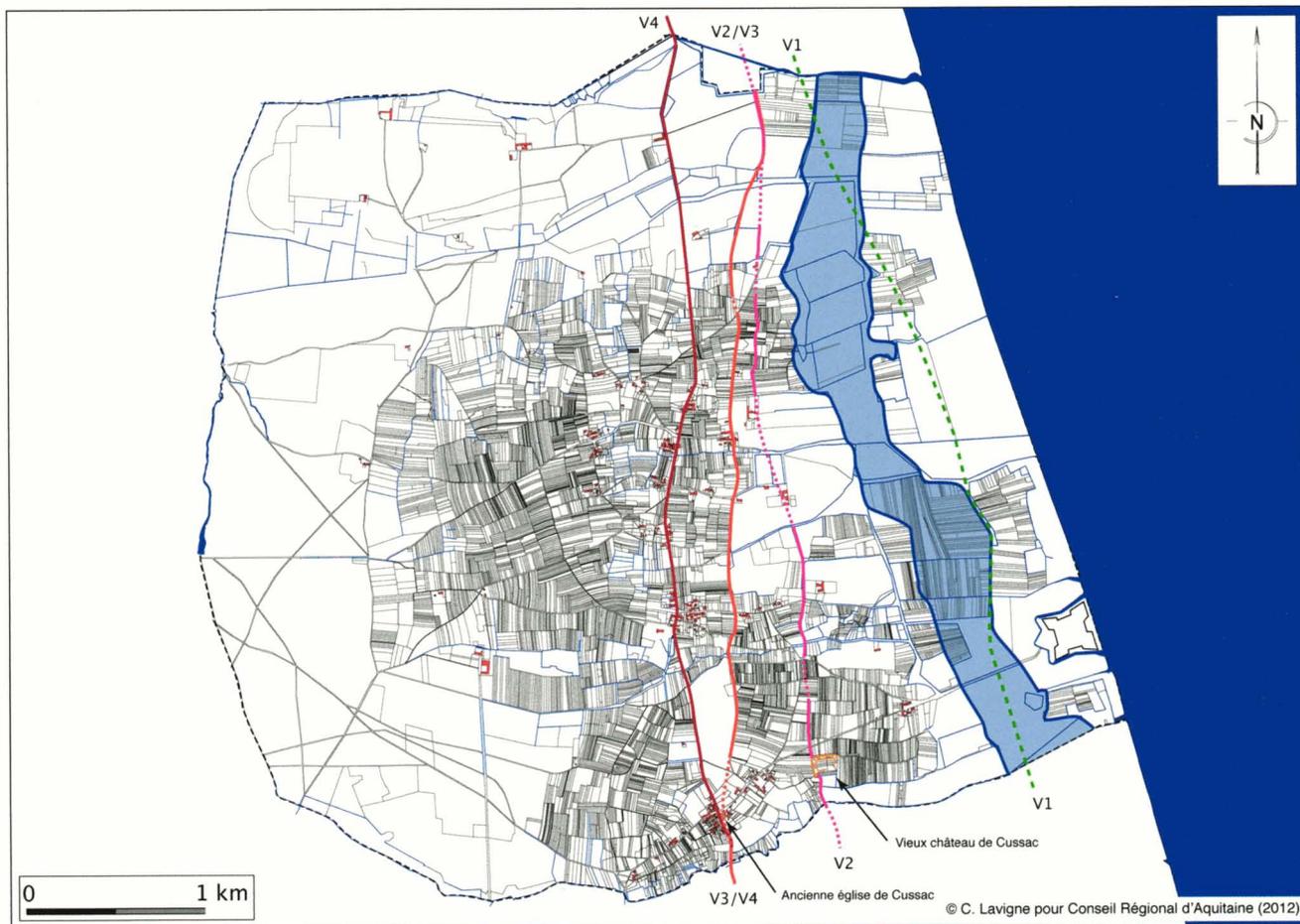
6. Cédric Lavigne a réalisé un rapport d'étude : *Étude archéogéographique de la commune de Cussac-Fort-Médoc (Gironde) ; analyse des formes et cartographie des héritages*, mars 2012.

7. À consulter : www.archeogeographie.org
Voir également : *Archéogéographie et disciplines voisines, Études rurales*, n° 188, juillet-décembre 2011.



s'enrichissent de ces éléments complémentaires. Dans les dossiers de synthèse [présentation des communes, dossiers collectifs d'aire d'étude...], le champ « description » peut tout à fait recevoir la description des différentes strates paysagères, tout comme leur évolution peut être restituée dans le champ « historique ». Par ailleurs, des dossiers individuels ont été établis sur des rivières aménagées ou canalisées, prolongées par une écluse, un chenal et un port afin d'embrasser le paysage façonné par l'homme, de l'arrière-pays à l'estuaire. Le canal appelé « grand fossé d'évacuation » à Saint-Thomas-de-Conac, qui aboutit aux portes à flot de la Grange-d'Allouet et ensuite à un village de pêcheurs, constitue un ensemble cohérent d'aménagements autour d'éléments du paysage et de l'environnement. À Saint-Androny, l'île de Patiras – qui fait partie de ces îles de l'estuaire très mouvantes qui ont une histoire très singulière – a été traitée sous la forme d'un dossier « écart » avec des sous-dossiers permettant d'aborder

Hypothèse d'un paléo-chenal de la Gironde, carte redessinée par Cédric Lavigne à partir du cadastre ancien.



Carte des voies sud-nord redessinée à partir du cadastre ancien par Cédric Lavigne.

l'histoire de la formation de l'île, la défense de ses rives contre l'érosion, l'installation de domaines viticoles et la construction d'un phare.

Si les outils développés par l'Inventaire peuvent ainsi intégrer les éléments paysagers, la réflexion doit être poursuivie sur les supports de restitution et de valorisation de ces données, notamment à l'aide des technologies innovantes [cartographie dynamique, réalité augmentée, visite virtuelle...].

Doté d'outils nouveaux mais aussi fort de sa méthode traditionnelle, aidé de différentes disciplines et compétences, l'inventaire général du patrimoine culturel a bien toute sa place dans l'analyse des paysages et de l'environnement. C'est ce que montre au quotidien, et par ses résultats, l'inventaire du patrimoine de l'estuaire de la Gironde⁸. Son objectif est non seulement d'analyser l'ensemble de ces éléments mais également de les faire connaître et de les faire comprendre afin que cette connaissance puisse servir aux aménageurs et aux décideurs locaux.

8. Ces résultats sont consultables sur les sites internet : inventaire.poitou-charentes.fr et inventaire.aquitaine.fr



Les alignements d'arbres, figure paysagère du canal du Midi

Claire Fournier

chercheur, service Connaissance du patrimoine, Région Midi-Pyrénées

Le canal du Midi : d'un côté, des alignements réguliers de jeunes platanes, de l'autre, une bande boisée qui plonge dans le canal.

Introduction

Le canal du Midi est une entité paysagère de type linéaire largement consommatrice d'espace puisqu'il s'étend sur 240 kilomètres et occupe environ, avec ses abords, une superficie supérieure à 500 hectares. Conçu par Pierre-Paul Riquet, mis en œuvre dès 1665 avec la rigole d'essai et achevé en 1681, le canal est une création humaine qui, à la différence d'un fleuve modelant un territoire sur des millénaires, est à l'origine d'un paysage construit. Il se situe actuellement sur deux régions administratives (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées).

Grâce au régime de propriété qu'il a connu, d'abord celle des Riquet, qui possédaient la seigneurie du canal, puis celle de l'État depuis la Révolution (création de la Compagnie du canal du Midi par Napoléon en 1810) jusqu'à aujourd'hui (ministère des Transports, Voies navigables de France), le domaine du canal est resté préservé et homogène.

Un ouvrage composé d'éléments bâtis et de plantations volontaires¹

L'ouvrage global comprend une succession de biefs (tronçons de canal), interrompus par des ensembles maçonnés : les écluses. Les biefs se composent du canal lui-même, voie d'eau de 2,50 mètres de profondeur (hors le creusement même du canal) et de 20 mètres de largeur en moyenne, longé d'un seul côté par l'ancien chemin de halage affleurant la voie d'eau, que surmonte le talus formé par l'excavation du canal. Ce talus supporte le chemin de service, qui est nécessaire à l'entretien du canal par les services techniques et qui a fait l'objet, souvent des deux côtés, de plantations régulières sur le principe de l'alignement. La berge opposée est aussi composée d'un talus, plus ou moins accusé selon les régions traversées, planté d'une végétation souvent plus libre et envahissante, qui tend à noyer d'anciens alignements arborés.

1. La méthode utilisée pour étudier ce territoire, basée sur les *Principes et méthodes de l'Inventaire général*, tient de l'enquête topographique d'une aire intégrant 1 kilomètre de part et d'autre du canal, limitée aux communes de la Région Midi-Pyrénées. Il faut noter que la méthode topographique, qui étudie une commune après l'autre, rentre en dysfonctionnement avec l'organisation du canal par biefs, qui peuvent, de ce fait, être coupés en deux.

Les biefs peuvent être franchis par des ponts aériens ou des aqueducs souterrains et rejoints par des « cales », bassins de décantation des eaux de ruissellement des coteaux voisins. Cette série d'ouvrages bâtis ponctue le linéaire du canal et crée, avec les écluses, le long des alignements arborés des biefs, des phénomènes de rupture à caractère d'« événements », où notamment l'habitat fait son apparition.

Les alignements d'arbres génèrent un paysage spécifique

Le cours du canal, en contrebas des terres adjacentes, n'est pas visible sauf à proximité immédiate. Ce sont donc les alignements d'arbres qui rendent cet ouvrage du génie civil aisément reconnaissable à son tracé qui, bien que linéaire, n'est pas rectiligne et serpente dans le paysage. Ces alignements sont aujourd'hui, à plus de 90 %, composés de platanes, arbre emblématique du canal du Midi. Mais on trouve également, sur la portion située en Midi-Pyrénées, une intéressante proportion de chênes, sans compter les aulnes et les frênes particulièrement invasifs sur la berge opposée au chemin de halage.

À une échelle large, dite « géographique », les alignements arborés se caractérisent par leur régularité : la hauteur constante des plantations confirme le caractère artificiel et construit du canal dans le paysage.

À une échelle intermédiaire, celle de l'environnement proche, ces alignements apparaissent souvent comme une barrière opaque dans le paysage dont ils bouchent l'horizon.

À l'échelle de la proximité, les plantations laissent apercevoir le canal : composée majoritairement d'arbres de haute tige, la barrière arborée devient transparente alors que l'eau, élément essentiel du canal, apparaît et se fait miroir.

Au fil de l'eau, la vision du voyageur est encore différente : en perspective, les troncs des arbres, régulièrement espacés, composent une colonnade monumentale tandis que les ramures conduites en voûte confirment ce que l'on a appelé « l'effet cathédrale ». A contrario, en vue latérale, le voyageur bénéficie de l'effet de transparence entre les troncs et peut voir le paysage qui se déroule au-delà des deux rives du canal.

Une nuance doit être apportée à cette perception : il existe de longues séquences paysagères où l'absence d'entretien a conduit la végétation à se développer en taillis, tout particulièrement sur le talus opposé au chemin de halage. Dans ce milieu de broussailles, où se lisent encore d'anciens alignements (chênes ou platanes généralement), une végétation spontanée de frênes, d'aulnes ou de repousses de chêne, qu'on appelle la « bande boisée », prospère et dresse une barrière visuelle opaque. Ailleurs, notamment sur la rigole de la Plaine, des séquences arbustives de végétaux aquaphiles (saules, aulnes...) se sont développées en débordant sur la voie d'eau, lui conférant un aspect de ripisylve, laquelle constitue en outre une réserve propice à la biodiversité.



La végétation arbustive des berges de la rigole de la Plaine s'apparente à une ripisylve.

En définitive, le linéaire arboré du canal se présente aujourd'hui comme une entité paysagère à part entière, perceptible de plusieurs manières :

- en vue aérienne : un ruban vert sinueux ;
- en vues latérales : un rideau d'arbres qui serpente sur le territoire et forme une barrière visuelle ;
- en vue locale : comme un miroir d'eau dans une « nef cathédrale ».

C'est un paysage artificiel dont les éléments, eau et alignements arborés, contribuent à donner l'image d'une nature aménagée, «jardinée», comme le serait un parc.



La rigole de la Plaine
traverse les terres agricoles
en méandres gracieux.

Une perception du canal qui change au fil du temps et des plantations

Si les alignements d'arbres sont aujourd'hui perçus comme un élément esthétique, ils ont d'abord répondu à des impératifs fonctionnels (maintien des berges, contrôle de l'évaporation², coupe-vent, répartition de l'ombrage nécessaire aux usagers, haleurs³ et voyageurs...), mais surtout à des impératifs d'ordre économique (exploitation du bois).

2. On a pu compter jusqu'à une triple rangée d'arbres de part et d'autre du canal.
3. La bande arborée est généralement située du côté du chemin de halage.

Durant les premières décennies, les abords du canal sont restés pour une grande part relativement dénudés, à l'exception du fourrage, de quelques plantes d'eau et de saulaies (saules blancs, saules pleureurs), notamment à Toulouse, utiles pour le maintien des berges. La connaissance dont on dispose pour les débuts du XVIII^e siècle indique une présence majoritaire de saules. Quelques secteurs s'étaient essayés à d'autres plantations comme l'olivier ou le mûrier, ce dernier étant notamment choisi à Toulouse mais surtout sur les zones plus méditerranéennes du linéaire. L'arbre commun que l'on rencontre aussi à cette époque sur le canal, quoiqu'en très faible quantité, est l'orme champêtre.

Comme pour le canal, la frange arborée qui serpente dans le paysage de la rigole de la Plaine est sa marque de fabrique.

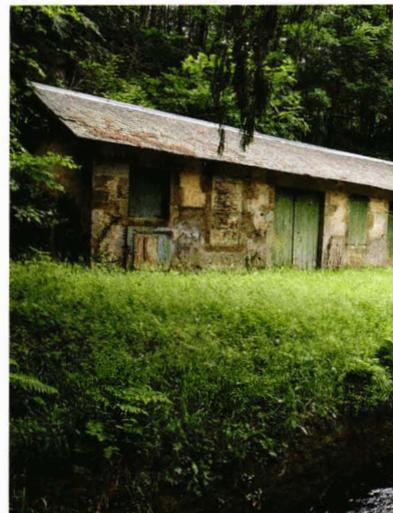
Dès l'origine, le creusement du canal s'est imposé comme une véritable cicatrice dans le paysage, divisant l'ancien parcellaire agricole, au même titre que le ferait aujourd'hui une autoroute ou une voie de TGV. Cette perturbation





du sol a suscité des réactions de rejet de la part des riverains dont les terres ont été confisquées. S'ensuit un phénomène d'appropriation, par usurpation, des « terriers » du canal par des riverains qui empiètent régulièrement sur les francs-bords pour récupérer quelques mètres carrés de culture ou faire paître leurs troupeaux. Ces pratiques obligent à des mesures draconiennes pour geler ces terriers tout en renforçant chez les responsables du canal l'idée d'exploiter les berges et d'en tirer profit pour leur propre compte. Ce sera le principal facteur de développement des plantations arborées, dont le mûrier fut la première expérience programmée, entre 1756 et 1766, sur l'instigation d'un certain Fontanier, expert en arboriculture. Ces dix années sont marquées par l'épisode de la « folie des mûriers » : jusqu'à 14 000 arbres plantés en dix ans !

À partir de cette date, l'histoire des plantations est assez bien connue grâce à la remarquable mobilisation des différents acteurs du canal qui opèrent sur le terrain dans le cadre des divisions. Par ailleurs, les archives du canal du Midi conservent les nombreux rapports et inventaires issus des premières



PAGE CI-CONTRE

Les alignements monumentaux des hêtres donnent à la partie Vauban de la rigole de la Montagne des allures de parc classique.

La maison de garde de l'Alzeau dans son environnement jardiné, avec sa dépendance et son verger-potager.



plantations programmées et de leurs résultats. C'est ainsi que plusieurs pépinières vont se spécialiser dans la culture des nouvelles essences introduites, sans compter les nombreux arbres fruitiers destinés aux jardins des maisons d'éclusier, le long du canal, ou des maisons de garde, en montagne. À partir de 1766, le comte Victor-Maurice de Caraman prend en main une politique systématique de plantations sur les francs-bords du canal et les rigoles d'alimentation. Il crée une Direction des plantations affectée à Monsieur de la Marteloy, où de nouvelles responsabilités sont attribuées à un certain Penseron.

C'est alors que deux espèces, le peuplier d'Italie puis le platane hybride, redécouvertes par la France au milieu du XVIII^e siècle, vont trouver sur les francs-bords du canal un essor particulier, impulsé par le comte Victor-Maurice de Riquet de Caraman. Utilisé en grandes quantités, le peuplier devient rapidement l'essence prioritaire sur le canal. L'effet produit est enchanteur pour le voyageur et l'on assiste dans les années 1770 à l'émergence d'un sentiment esthétique nouveau, que l'on peut attribuer au « sentiment du paysage ». Quant au platane, dans sa formule hybride, les expériences ponctuelles conduites en pépinière entre 1770 et 1780 par le comte de Caraman aboutiront à un développement spectaculaire à partir de 1810 (date des plantations de Naurouze), le platane satisfaisant toutes les exigences : qualités esthétiques, ombrage, maintien des berges par un système racinaire puissant, potentiel élevé de réutilisation du bois en construction, chauffage, ébénisterie... Si bien qu'à la fin du XX^e siècle, les rangées colossales des platanes se reflétant dans l'eau sont devenues l'image emblématique du canal du Midi.

Les paysages des rigoles

Au seuil de Naurouze (Aude) aboutit la rigole de la Plaine, elle-même issue de la rigole de la Montagne, qui apporte au canal les eaux de la Montagne Noire. Ces deux canalets artificiels suivent l'un après l'autre un itinéraire topographique parfaitement maîtrisé, en suivant les courbes de niveau. Non navigables, les rigoles ne sont doublées que par un chemin de service d'égale largeur de 2 à 3 mètres. Il s'ensuit un double parcours de la rigole et de son chemin, extrêmement sinueux, qui s'est progressivement enchâssé dans le paysage naturel, offrant des images plus contrastées.

Si l'on remonte vers les sources du canal du Midi depuis le seuil de Naurouze, on emprunte d'abord la rigole de la Plaine jusqu'à Sorèze, au pied de la Montagne Noire. L'itinéraire tirebouchonne au pied des coteaux du Lauragais, en raison de sa très faible pente. Son traitement paysager est sensiblement le même que pour le canal. Le rythme séquentiel des plantations est toutefois plus resserré, proposant des changements d'essences tous les 100 à 200 mètres. Les espèces alternent : chênes, saules, frênes, acacias, pins maritimes... Les platanes n'ont fait leur apparition que tardivement. Les séquences d'aulnes et de saules, plus



nombreuses, accentuent l'aspect ripisylve. Parmi les espèces plantées, une large place est faite au pin maritime : le graphisme déchiqueté de la cime de ces arbres apparaît à l'extérieur comme un signal, une véritable signature dans l'environnement agricole du secteur.

En revanche, en remontant le cours de la rigole de la Montagne au-dessus de Revel, quelques alignements monumentaux de hêtres, doubles et disposés en quinconce, se rencontrent sur la partie maçonnée, dite « Vauban ». Leur taille imposante permet d'assimiler ce trajet à celui d'allées cavalières majestueuses dans un parc régulier, favorisant un équilibre, tangible ici, entre la part de l'homme et celle de la nature dans le paysage créé. Dans ces tronçons où la végétation est dense du fait de la monumentalité des alignements, le paysage intérieur peut s'opacifier brusquement pour se resserrer à la dimension de l'écrin végétal : étrangeté d'un univers enclos où l'on ne perçoit plus rien du monde alentour, à l'exception du clapotis sans fin de l'eau.

En remontant plus haut vers la prise d'Alzeau (c'est-à-dire la dérivation des eaux de l'Alzeau vers la rigole de la Montagne), les plantations se font plus clairsemées. La rigole est un fossé étroit, resté à l'état brut, où l'on observe encore les traces de barres à mine qui servirent à la creuser dans la roche sur environ 2,50 mètres de large. À la source du canal, apparaît nettement cet aspect « cicatrice », cette faille créée volontairement dans la montagne. La même rigole donne d'ailleurs naissance à plusieurs types de remodelage du paysage : ici, un chaos rocheux généré par les gravats extraits du fossé, qui servent de soutènement au chemin longeant la rigole ; là, des berges empâtées par les sédiments, où les arbres retrouvent la fonction de maintien des sols qu'on leur connaît sur les berges du canal.

Le promeneur qui s'aventure aujourd'hui en forêt de Ramondens peut se croire en milieu naturel lorsqu'il rencontre une petite futaie de hêtres. Il ignore souvent que le paysage qu'il traverse a bien changé depuis le ^{xvii}^e siècle. Les prairies qui couvraient les pentes le long de la rigole de la Montagne furent peu à peu délaissées au profit de plantations utiles à l'exploitation forestière pour le canal et fournissant le bois de chauffage pour les maisons de garde qui ponctuent l'itinéraire avec leurs ouvrages complexes de régulation des eaux. Le long des rigoles d'alimentation, la plupart de ces maisons, aujourd'hui abandonnées, sont organisées sur le même principe que les maisons d'écluses le long du canal : une pièce à vivre, un jardin potager et fruitier, un appentis – autant d'éléments permettant une vie en autarcie⁴.

Les plantations de la rigole de la Montagne, inscrites à l'origine dans une nature pastorale, ont été planifiées. L'exploitation économique du bois le long des rigoles est une réalité historique récurrente et la plantation d'arbres, très active à la fin du ^{xviii}^e siècle, reprend après la Révolution. À titre d'exemple, entre 1802 et 1808, on opère des plantations massives de pins maritimes, qui ne survivent pas aux rigueurs de l'hiver 1829-1830, aussi plus de 6 000 arbres sont abattus

4. Cela explique sans doute qu'elles firent l'objet de tant de visites de contrôle tout au long de leur histoire.



BA 1783

GALATEE





DOUBLE PAGE PRÉCÉDENTE

Le canal du Midi à l'entrée de Toulouse : l'opulence des platanes en zone urbaine.

en 1835. Au XIX^e siècle, on se tourne alors vers des espèces locales plus résistantes (hêtres et chênes) pour s'engager vers une conduite raisonnée des plants spontanés. Les premiers kilomètres de la rigole sont ainsi « jardinés » grâce à des repousses naturelles disposées dans un alignement relatif. L'exploitation des bois a occasionné un maillage de sentiers forestiers mais aussi la construction de ponts, ponceaux, aux typologies spécifiques, qui agrémentent la voie d'eau. La présence d'un habitat, la permanence des activités agricoles et de l'élevage sur l'ensemble du parcours a nécessité des concessions de la part de l'administration responsable : aussi, liés à ces nouveaux éléments de communication, voit-on se multiplier, sur les rigoles, lavoirs et abreuvoirs.

Problématique actuelle autour des plantations du canal

La maladie du chancre coloré qui atteint progressivement les platanes du canal du Midi devrait faire disparaître ces alignements à l'horizon 2020-2025, soit près de 90 % du linéaire. Le traumatisme prévisible, et déjà exprimé par les riverains et les communes desservies, témoigne du degré d'appropriation du patrimoine paysager du canal par la population. De plus, les abattages massifs prévus vont évidemment porter atteinte à l'image dont bénéficie le canal du Midi au niveau du tourisme international.

Ce véritable fléau a provoqué une réflexion interrégionale entre l'administration responsable (Voies navigables de France) et les institutions concernées (territoriales et d'État). Or l'ouvrage du canal, protégé au titre des Monuments historiques et inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, est aussi un patrimoine vivant à maintenir tant dans ses dimensions architecturales que végétales. Les alignements font partie intégrante de sa valeur historique et de ses qualités plastiques. Une étude circonstanciée a été conduite sur près de trois ans. Elle a abouti à un passage devant la Commission supérieure des monuments historiques et des sites le 27 septembre dernier.

Il ressort des conclusions que le principe des alignements n'a pu et ne doit pas être remis en cause, tant dans leur densité (espacement) que dans leur monumentalité (de 30 à 50 mètres) et leurs qualités visuelles (transparence, effet cathédrale, effet colonnade...). La distinction est faite entre alignement et essence, celle-ci pouvant donner lieu à des recherches nouvelles afin de répondre aux exigences phytosanitaires actuelles. La distinction est également faite entre les zones à caractère emblématique (certains biefs particulièrement réputés) et les zones qui le sont moins, ainsi que sur l'homogénéité des réponses à apporter. Ainsi, les plantations nouvelles pourront-elles donner lieu à des modulations de pourcentage, selon qu'il s'agit d'une essence dominante ou d'essences secondaires. Compte tenu de l'impact sur ce patrimoine international que représente le canal du Midi, les mesures à prendre vont donner lieu à d'importantes campagnes de communication.

Les repousses naturelles de hêtres de la rigole de la Montagne sont conduites en alignements non réguliers.



Presqu'île en terre : la boucle de Moisson

Roselyne Bussière

conservatrice en chef du patrimoine, Région Île-de-France

De la même manière que la Bretagne a sa « Belle-Île-en-Mer », l'Île-de-France a sa « presqu'île en terre », un territoire inattendu et singulier qui est circonscrit par le dernier méandre de la Seine sur l'espace francilien. Inattendu ? En effet, le voyageur forcément pressé qui emprunte l'autoroute de Normandie a en tête des images d'usines, de centrales et de ZAC, et il ignore que les frondaisons qu'il aperçoit au loin abritent une réserve naturelle régionale. Près de 190 espèces d'oiseaux y ont été observées et 22 espèces de papillons protégées¹. Singulier ? À travers une histoire complexe qui voit les activités se succéder les unes aux autres et se surimposer, une permanence domine : les réseaux routiers, autoroutiers et ferrés de l'Île-de-France qui donnent tous l'impression de se diriger à l'assaut du méandre, l'évitent en réalité. Ce méandre de la Seine, le dernier avant la Normandie, est inclus dans l'Opération d'intérêt national de Seine-Aval, et c'est pour cela que ses communes centrales, Freneuse, Méricourt, Moisson et Mousseaux, mais aussi périphériques, Rolleboise et Bonnières-sur-Seine, ont fait l'objet d'un diagnostic patrimonial, ce qui a permis d'en révéler la particularité au cœur de la Communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines [CAMY], qui regroupe 30 communes et plus de 100 000 habitants.

Des permanences qui en font un méandre particulier

Une terre de confins

De longue date, ce territoire, aujourd'hui à la limite entre l'Île-de-France et la Normandie, a été une terre de confins. L'Epte, qui marque la frontière entre les terres royales et celles du Normand Rollon depuis le partage de Saint-Clair en 911, se jette dans la Seine juste en aval du méandre. Depuis cette époque donc, des sentinelles de pierre veillent sur la sécurité du royaume et du duché. Le château de La Roche-Guyon, juste en face du méandre, sur la rive droite, en est un exemple majestueux², auquel répond plus en aval la forteresse de Château-Gaillard.

1. <http://www.aev-iledefrance.fr>

2. Bloeme, Jacques, *Sentinelles de la Seine en Normandie médiévale*, Condé sur Noireau, Groupe Corlet, 2004.

Le méandre de Moisson est aussi une terre de confins religieux : les diocèses de Rouen, de Chartres et d'Évreux s'y côtoient, les provinces ecclésiastiques de Paris et de Rouen s'y croisent, ce qui n'est pas anodin. En effet, comme le soulignait Dom Dubois : « Le nombre des affaires traitées à l'échelon des diocèses leur a conféré une importance considérable, puisque dans l'ancienne France le domaine de l'activité épiscopale débordait largement les affaires religieuses³. » La boucle de Moisson elle-même se trouvait dans le diocèse de Chartres et de ce fait loin du centre de décision.

Depuis la partition de la Seine-et-Oise en 1964, la boucle de Moisson, qui est dans les Yvelines, se trouve bordée au nord-est par le Val-d'Oise sur la rive droite. Le découpage administratif maintient donc la tradition.

La dissymétrie des rives et des villages

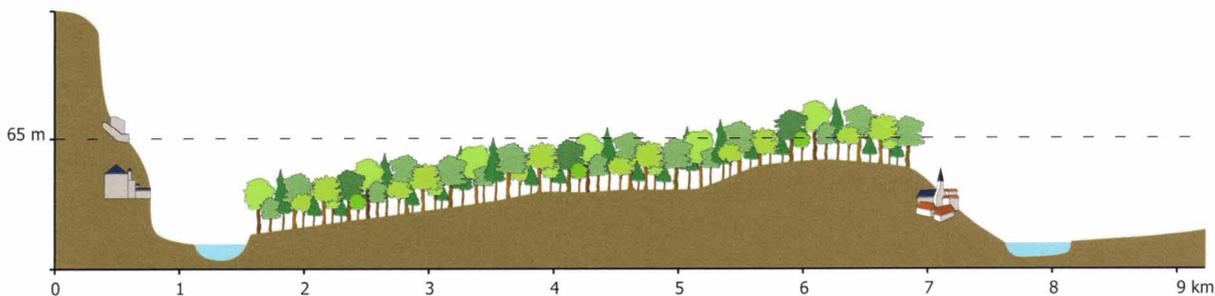
La boucle de Moisson, qui est resserrée à la base, est un méandre en voie de recouplement : « D'ici à quelques milliers d'années, la dynamique fluviale aidant la Seine pourrait couper droit sur Bonnières et transformer la boucle en un paysage nouveau⁴. » Ses rives s'opposent très nettement : rive concave escarpée qui culmine à 50 mètres et le long de laquelle s'égrainent des villages-rues en balcon sur le coteau (Méricourt et Mousseaux), rive convexe en pente douce où s'étalent les villages de Freneuse et de Moisson. Le coteau escarpé est entaillé de nombreuses

3. Dubois, Jacques, « La carte des diocèses de France avant la Révolution », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 20^e année, N. 4, 1965, p. 680-691.

4. Mazas, Alain, Freytet, Alain, *Atlas des pays et paysages des Yvelines*, CAUE78, Éditions Courcoux, 1992, p. 185.

Coupe schématique nord-sud à travers le méandre.

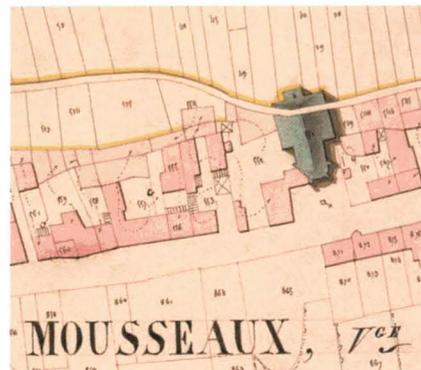
Détail du cadastre napoléonien.



excavations troglodytiques qui font toute la spécificité et l'originalité de cette partie du territoire francilien. Le village de Mousseaux a même conservé un clocher en partie taillé dans le rocher, vestige d'une église troglodytique que le cadastre napoléonien représente de manière très inattendue : on voit une sente passer au-dessus de l'église.

Une terre isolée

L'examen des cartes anciennes et actuelles révèle une permanence : les réseaux de communication se dirigent tout droit vers la base du méandre puis s'en écartent, continuant leur ruée vers l'ouest. Cela donne son visage spécifique à Rolleboise, placé à un endroit stratégique et dont le





La route nationale
à Rolleboise.

5. Marchand, Patrick, *Le Maître de poste et le messager, les transports publics en France au temps des chevaux*, Paris, Belin, 2006, p. 189.

6. *Ibidem*, p. 76.

7. *Ibidem*, p. 90.

développement est lié à cette situation. En effet, le long de la Route royale aménagée à partir de 1713⁵ et qui longe la rive droite depuis Mantes, Rolleboise est au pied de la côte qui monte vers Bonnières où se trouve le relais de poste. La voie qui traverse ce village est conforme au schéma mis en place par les ingénieurs des Ponts et Chaussées, c'est-à-dire droite et bordée de rangées d'arbres⁶. Elle a fait descendre vers les bords du fleuve le bourg qui était auparavant perché autour de son église et de son château [détruit]. Car, au XVIII^e siècle, comme encore dans les années 1830, c'est à Rolleboise que les voyageurs modestes qui allaient de Paris à Rouen quittaient la galiote de Poissy ou le bateau à vapeur pour prendre les carrioles et cabriolets de Rouen⁷. Ce va-et-vient de voyageurs et de marchandises a généré des métiers qui apparaissent dans le recensement de 1836 (il y avait alors 5 aubergistes et 4 cabaretiers, 8 charretiers, 2 rouliers, 3 cochers, 1 charron, 3 bourreliers, 4 maréchaux) et que reflètent les maisons de bourg qui bordent la route devenue nationale 13.

Donc les flux de voyageurs qui se concentrent à Rolleboise poursuivent ensuite leur chemin vers Bonnières, laissant à l'écart le méandre.

La création de la ligne de chemin de fer Paris-Rouen en 1843 est dans la même logique. Elle suit la vallée jusqu'à Rolleboise où elle franchit l'éperon rocheux grâce au percement d'un tunnel⁸ long de 2 641 mètres. Ce dernier, dont la construction présente des difficultés et entraîna un chantier de vingt mois en partie confié à des ouvriers terrassiers anglais, était orné à son entrée de tourelles et de mâchicoulis qui ont aujourd'hui disparu⁹.

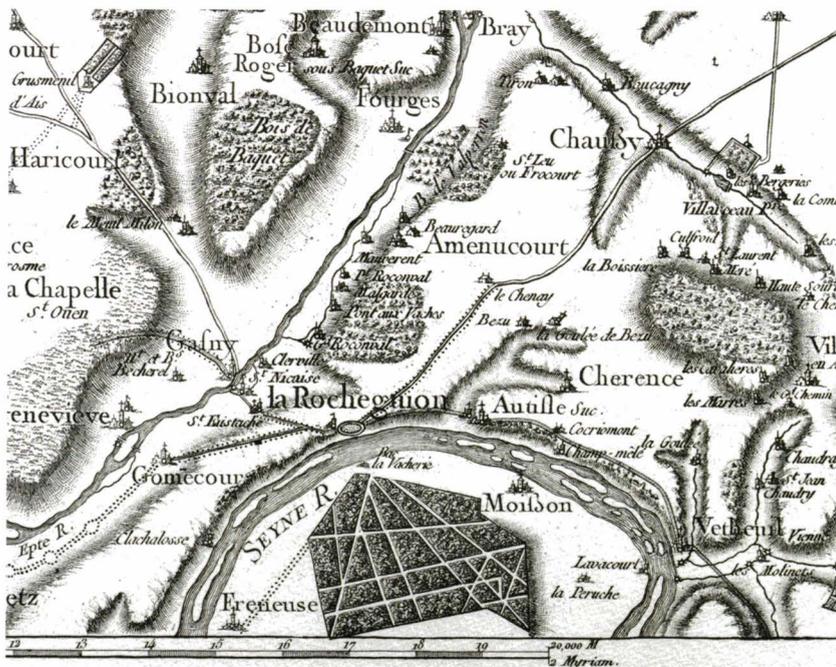
Une terre désirée

Cette terre en grande partie occupée par la forêt était placée sous l'autorité des seigneurs de La Roche-Guyon. Ils y possèdent les pressoirs banaux mais aussi perçoivent les péages sur la Seine. La position stratégique de La Roche-Guyon, véritable proue à la pointe sud-ouest du Vexin et dominant la Seine, explique la présence très précoce d'une forteresse. Suger la décrit comme un abri semi-troglodytique complété par une enceinte de terre avec fossé¹⁰. Philippe-Auguste dans sa lutte implacable contre les Plantagenêts accorde une grande importance à la place forte et soutient Gui de la Roche, seigneur du lieu de 1185 à 1222, dans la construction d'une forteresse dominée par un donjon. Il lui concède le droit de péage sur la Seine. À la suite de diverses successions et mariages, la baronnie,

8. Bocard, Hélène, *De Paris à la mer. La ligne de chemin de fer Paris-Rouen-Le Havre*, Inventaire général, APPIF, Images du Patrimoine, p. 10.

9. *Ibidem*, p. 86.

10. Châtelain, André, *Châteaux forts et féodalité en Île-de-France du XI^e au XIII^e siècle*, Éditions Créer, 1983, p. 180.



Détail de la carte de Cassini.

Le château de
Rosny-sur-Seine.



devenue duché, échoit à François VII de La Rochefoucauld. Son descendant, Alexandre de La Rochefoucauld, duc et pair de France, est compromis en 1744 dans une cabale contre Madame de Châteauroux, la favorite du roi. Louis XV l'exile sur ses terres avec ordre d'y rester. Il y séjourne donc avec sa fille et une société choisie de ministres et de gens de lettres. D'où les nombreux aménagements de cette époque au château lui-même, dans les jardins mais aussi dans la boucle de Moisson aménagée à des fins cynégétiques. La carte de Cassini montre les laies organisées à partir du château de l'autre côté de la Seine. On voit aussi le bac de la Vacherie qui permettait de traverser la rivière et qui a donné lieu à la construction de la « maison du passeur », bel édifice du XVIII^e siècle inscrit à l'Inventaire supplémentaire.

De l'autre côté de la boucle, un autre seigneur puissant veille : Sully. À partir de 1598, il fait reconstruire le long de la Seine le château de Rosny¹¹. La nouvelle construction commence en 1601 grâce à 10 000 écus donnés par le roi. Le marché est alors passé pour le portail et les pavillons. En août 1603, le roi visite le château et le parc est déjà aménagé¹². Les propriétaires du domaine sont de ce côté du méandre tout aussi prestigieux que du côté de La Roche-Guyon : ce sont les Béthune-Sully jusqu'en 1718 et, à partir de 1779, les Talleyrand-Périgord. Au XIX^e siècle, la duchesse de Berry en fait son séjour préféré¹³, transformant le château en une maison de campagne à l'anglaise largement ouverte sur la nature. Elle fait elle-même, avec son jardinier, l'aménagement du parc : en 1824, elle l'envoie ainsi prendre connaissance des rivières du Petit-Trianon avant d'aménager la

11. CRHAM, « L'archéologie du paysage au XVII^e siècle », in Chastillon, Claude, *La Topographie française*, vol. 2 (reprographié), non paginé.

12. *Ibidem*.

13. *Entre cour et jardin*, Marie-Caroline duchesse de Berry, exposition 2007 Sceaux, Édition du musée de l'île de France, 2007, p. 49.

rivière à l'anglaise¹⁴. Par ailleurs, elle fait construire un pavillon avec salon de repos et enclos en forme de chaumière pour des animaux. Une serre chaude produit des ananas et un jardin potager des fraises dont la duchesse raffole : elle fait planter 14 000 pieds de huit variétés différentes. Cette production a fait la prospérité de Rosny car lors du démantèlement du domaine, le jardinier en chef, Monsieur Bordelet, fit l'acquisition des terrains et aménagements qui permettaient cette production et avec lui dix-sept producteurs de fraises fournirent les Halles parisiennes jusqu'en 1933¹⁵.

En 1869, Gustave Lebaudy, riche industriel sucrier, achète le domaine. L'influence va être considérable pour la ville de Rosny¹⁶ mais aussi pour la boucle de Moisson. La famille Lebaudy achète de vastes terres alentour et conserve le château jusqu'en 1955. C'est logiquement sur les terres de cette grande famille catholique qu'eut lieu le Grand Jamboree de la Paix en 1947 qui rassemblait 25 000 scouts. Le fait que ce rassemblement international ait eu lieu dans la boucle de Moisson souligne le caractère à la fois isolé du lieu mais aussi d'une desserte facile, ce qui a permis une telle invasion pacifique. Un petit train tournait en permanence pour relier toutes les parties du camp et desservait cinq gares. On imagine aisément les bouleversements temporaires que ce rassemblement a provoqués. Un témoignage les retrace : « Une logistique impressionnante avait été mise en place grâce au concours des services publics et du génie de l'armée. La SNCF avait construit une gare provisoire qui s'appelait "Rosny Jamboree". Des trains spéciaux partaient de la gare Saint-Lazare toutes les dix minutes. Pour rejoindre le site du camp, qui se trouvait à 7 kilomètres, la RATP avait mobilisé des dizaines de bus qui emmenaient les participants sur place. On arrivait sur une grande esplanade appelée "place des Nations" où le drapeau du "Jam", une grande fleur de lys stylisée dont la base était entourée d'un nœud de carrick (le fameux nœud de foulard des éclaireurs), flottait au sommet d'un immense mât qu'entouraient les drapeaux des 48 pays participants. Au centre de cette place, une impressionnante mappemonde gonflée symbolisait le rassemblement de la planète. Pour faciliter les déplacements, le génie militaire avait rapporté de la ligne Maginot un petit train qui faisait le tour des installations réparties sur des kilomètres sans jamais s'arrêter. Il roulait à vitesse réduite et l'on pouvait monter ou descendre en marche sans danger. 88 GMC, 33 jeeps, 50 motos assuraient quotidiennement les transports et les liaisons. La livraison du pain était assurée par des boulangeries tractées sur 20 camions-fours. [...] Une grande poste centrale internationale fonctionnant jour et nuit avait été installée pour traiter les 50 000 lettres expédiées quotidiennement. Au central téléphonique, 40 standardistes femmes et hommes en uniformes se succédaient. Un hôpital de campagne, comprenant 200 lits, dont 50 de chirurgie, avait même été installé et il était opérationnel en cas de besoin¹⁷. »

Des images emblématiques conservent le souvenir de cette grandiose manifestation, notamment une ronde de scouts autour de l'immense gobe terrestre.

14. *Ibidem*, p. 54.

15. *Le District urbain de Mantes, du passé vers le futur*, Maury imprimeur, 1987, p. 347.

16. Ce sont les Lebaudy qui ont financé divers bâtiments publics, dont l'église en 1890 et l'école maternelle (asile Saint-Georges) en 1898.

17. Lerch François : <http://oratoiredulouvre.fr/articles/le-jamboree-de-la-paix-Moisson-1947-lady-baden-powell.html>

18. Le Sueur, Bernard, *Conflans-Sainte-Honorine, Histoire fluviale de la capitale de la batellerie*, Paris, L'Harmattan, 1994, p. 117.

19. *Ibidem*, p. 119.

20. *Ibidem*, p. 152.

Et autour coule un fleuve...

La navigation sur la Seine

Pendant longtemps, la navigation sur la Seine en aval de Paris a été aléatoire et temporaire. Le gel, la sécheresse, les crues rendaient parfois la navigation impossible : par exemple, lors de l'hiver 1784, toute navigation est bloquée pendant deux mois¹⁸. De plus, il faut distinguer nettement la descente et la remonte du fleuve. Si la première est relativement aisée et peu coûteuse puisqu'elle se fait au fil de l'eau, la seconde est beaucoup plus complexe et onéreuse. Selon une carte dressée par Lesueur, le méandre de Moisson fait partie des secteurs difficiles¹⁹.

C'est tout au long du méandre, sur la rive gauche, que se trouvait le chemin de halage, élément très important du paysage fluvial. La remonte le long du méandre nécessitait un renfort spécifique de chevaux²⁰. Depuis la Déclaration royale de 1626, des relais de chevaux de courbe pour le tirage des bateaux le long de la

Le barrage de Méricourt.



Seine avaient été établis de 4 lieues en 4 lieues, et ce pour assurer l'approvisionnement de Paris²¹. Ce chemin a subi de nombreuses coupures depuis qu'il n'est plus utilisé, l'un des plus récentes étant due aux sablières.

L'irrégularité de la navigation sur la Seine a été radicalement transformée en une vingtaine d'années, entre 1835 et 1855, par la canalisation du fleuve et la construction de barrages mobiles du type Poirée : Bezons (1838), Andrésy (1846), Poses (1850), Meulan (1853) et Notre-Dame-de-la Garenne (1874)²². Cela permet une navigation plus pérenne, mais se pose encore le problème du mouillage insuffisant de la Seine qui parfois est inférieur à 1,50 mètre. C'est pourquoi, en 1879, la loi Freycinet prévoit de nouveaux travaux dont la construction d'un dixième barrage²³, celui de Méricourt qui est désormais partie prenante du paysage de la boucle.

Le premier barrage de Méricourt était encore du type Poirée, c'est-à-dire à fermettes et aiguilles, comme les premiers barrages sur la Seine²⁴. Il a été reconstruit en 1965 mais il reste de nombreuses traces des premiers aménagements qui étaient particulièrement soignés : le plus bel exemple est la maison de l'éclusier qui se donne à voir sur la Seine et indique aux bateliers la distance du prochain barrage en amont ou en aval. Cette maison était insérée dans un aménagement paysager plus large dont rendent compte des cartes postales anciennes mais qui a été totalement gommé depuis par des aménagements d'une grande banalité.

Le second barrage de Méricourt, beaucoup plus monumental, s'inscrit avec force dans le paysage, dressant ses tours de commandes en béton.

Franchir la Seine

Si la Seine faisait le lien entre les territoires qu'elle traversait, c'était aussi un obstacle à franchir pour aller d'une rive à l'autre. Pendant très longtemps, entre Poissy et la Normandie, soit sur plus de 70 kilomètres, il n'y avait que trois ponts (Poissy, Meulan et Mantes). Dans l'intervalle, des bacs permettaient d'aller d'une rive à l'autre. Dans l'effervescence des équipements du XIX^e siècle (navigation et voie ferrée), l'équipement routier prend lui aussi sa place, ne serait-ce que pour permettre aux deux rives de bénéficier du progrès lié à l'arrivée du chemin de fer qui circule rive gauche. On voit donc se construire des ponts suspendus à Conflans-Sainte-Honorine (1836), Triel (1836) et entre La Roche-Guyon et Moisson jusqu'alors reliés par un bac. C'est Adolphe Boulland, ingénieur civil comme les frères Seguin qui ont construit les deux autres ponts, qui est concessionnaire. La construction commence en 1837 et s'achève en 1841, et comme il s'agit d'une entreprise privée, une concession de 99 ans et par conséquent un péage sont établis. Au pied du château, le fleuve est enjambé par un ouvrage d'art assez aérien. Mais l'histoire de ce pont est plutôt agitée. En raison de son manque de stabilité et de l'augmentation de la circulation, cette dernière est réglementée à plusieurs reprises. Entre 1864 et 1899, plusieurs campagnes de réparations ont lieu et des projets de transformation de l'édifice en pont semi-rigide voient le jour. En 1882, le pont doit être détruit et remplacé par un

21. *Ibidem*, p. 153.

22. *Ibidem*, p. 200.

23. *Ibidem*, p. 227.

24. Bussière, Roselyne, *Un belvédère en Yvelines, Andrésy, Chanteloup-les-Vignes, Maurecourt*, Images du Patrimoine n° 252, Paris, Région Île-de-France, Somogy éditions d'art, 2008, p. 130-131.



Vestiges du pont
de La Roche-Guyon.

pont de type suspendu semi-rigide, mais les travaux ne commencent qu'en 1914 et sont interrompus par la guerre. Ils reprennent en 1932, pour être achevés deux ans plus tard avec des procédés techniques au goût du jour. Simon Boussiron et Nicolas Esquillan dirigent les opérations : ils ont mis au point la technique du pont en béton armé à tablier suspendu, dont le pont de La Roche-Guyon et celui d'Andrésy sont des applications²⁵. Le 9 juin 1944, le génie français fait sauter l'édifice pour freiner l'invasion allemande. Il n'a jamais été reconstruit, et les routes qui y donnaient accès ont été recouvertes par la végétation. La boucle de Moisson se retrouve donc aujourd'hui aussi isolée qu'elle l'était au début du XIX^e siècle.

Des activités en mille-feuille

Dans cette presqu'île ainsi délimitée, les activités se sont succédé au fil des ans, se remplaçant, se superposant les unes aux autres, la nouvelle effaçant les traces de la précédente. Cette propension au palimpseste est devenue une caractéristique du paysage de la boucle de Moisson.

La vigne arrachée

Comme dans toute l'Île-de-France, la vigne est une des activités traditionnelles qui ont façonné le paysage de la boucle en découpant le parcellaire et en nécessitant la construction de celliers, creusés dans le rocher à Mousseaux ou à Méricourt, construits en sous-sol à Freneuse, en permettant à des cultivateurs peu fortunés d'avoir malgré tout une petite aisance²⁶. Le tableau ci-dessous réalisé à partir des données rassemblées par Marcel Lachiver montre l'importance que la vigne avait à la veille de la Révolution, spécialement à Méricourt où elle occupait la moitié du

LE DÉCLIN IRRÉMÉDIABLE DE LA VIGNE

	Freneuse (1 032 ha)	Méricourt (237 ha)	Mousseaux (720 ha)	Moisson (970 ha)
Fin du XVIII ^e siècle	150 ha 15 % du terroir	120 ha 51 %	150 ha 21 %	100 ha 10 %
1807	121,5 ha	71,5 ha	127,5 ha	35 ha
1831	55 ha	43 ha	51 ha	17 ha
1874	5 ha	3 ha	8 ha	5 ha
1901	1,5 ha	7 ha	6,5 ha	8 ha

25. AD Yvelines, série S (Transports), sous-série 2S (Ouvrages d'art) : 2S 131, 2S 132, 2S 133.

26. Lachiver, Marcel, *Vins, vigne et vigneron en région parisienne du XVII^e au XIX^e siècle*, Pontoise, 1982, p. 435.

terroir. On voit aussi le coup porté par la Révolution à cette activité et le lent déclin du XIX^e siècle, déclin qui, contrairement à une légende tenace, est bien antérieur à l'attaque du phylloxéra arrivé en Seine-et-Oise en 1885. À cette date, en effet, la vigne n'est plus qu'un vestige.

Le maraîchage oublié

Tout au long du XIX^e siècle, ici comme ailleurs, la vigne est remplacée par l'arboriculture et les cultures maraîchères. Les monographies des instituteurs rédigées à la fin du XIX^e siècle et conservées aux Archives départementales des Yvelines²⁷ font mention par exemple des asperges qui sont très renommées à Freneuse où elles donnent lieu à un marché qu'illustrent des cartes postales anciennes, mais aussi de la culture des cerises et des prunes. À Moisson, l'instituteur décrit ainsi les « principales cultures » : « Les cultures, par ordre d'importance, sont légumes (asperges, pommes de terre et pois), céréales, fruits (cerises et prunes), raisin. » Cette activité aussi est oubliée. On a vu, par ailleurs, que la culture de la fraise avait fait un temps la prospérité de Bonnières.

Les dirigeables engloutis

Les vastes espaces agricoles et forestiers de la boucle de Moisson ont permis la genèse d'une aventure aéronautique originale : celle de la fabrication de ballons dirigeables. On la doit à la famille Lebaudy dont on a vu qu'elle possédait le château de Rosny et la quasi-totalité de la forêt de Moisson. À partir de 1896, un de leurs employés, l'ingénieur Henri Julliot, étudie la possibilité de construire des ballons dirigeables. Il est soutenu dans sa démarche par Pierre et Paul Lebaudy, qui ont repris l'entreprise sucrière de leur père Gustave. Un immense hangar est construit en 1901. Dès l'année suivante, le 12 novembre, le premier dirigeable s'envole : les essais sont concluants. Le 8 novembre 1903, un vol a lieu entre Moisson et Paris : le « *Jaune* », qui a décollé de Moisson, se pose devant la tour Eiffel deux heures plus tard. Au total, une quinzaine de dirigeables sont construits, dont trois vendus à l'étranger. L'armée s'y intéresse car ils peuvent permettre des opérations de repérage des lignes ennemies en cas de guerre. Mais la concurrence des avions, à la fois moins vulnérables et moins soumis aux aléas climatiques, leur est fatale : les installations industrielles sont démontées en 1920²⁸.

Piret, Singer et Maggi envolés

En dehors de la boucle, mais juste à côté et en lien avec elle, Bonnières-sur-Seine a connu une activité industrielle importante, dont les traces sont encore bien visibles sur le territoire. Comme souvent au XIX^e siècle, cette histoire est le résultat de l'esprit d'entreprise d'un homme, Jules Michaux. Elle a déjà été exposée dans les actes du colloque de 2011, *Ces patrimoines qui font territoire*²⁹, mais en voici les grandes lignes. La famille Michaux qui tenait le relais de la poste aux chevaux depuis 1839 voit ses espérances ruinées par l'arrivée du chemin de fer

27. http://archives.yvelines.fr/decouvrir/archives_en_ligne/index.php

28. Capry, Robert, Poncelet, M., *Moisson, berceau des ballons dirigeables*, article en ligne : <http://mairie.jussy18.free.fr/1206.pdf>

29. Bussi re, Roselyne, « Connaissance, prise de conscience, actions locales : de nouveaux outils, les diagnostics patrimoniaux, l'exemple de l'OIN de Seine-Aval », *Ces patrimoines qui font territoire*, actes du colloque r gional 24-25 novembre 2011, Paris, conseil r gional d' le-de-France, Somogy  ditions d'art, 2012, p. 52.

138



Pot de yoghourt Maggi.

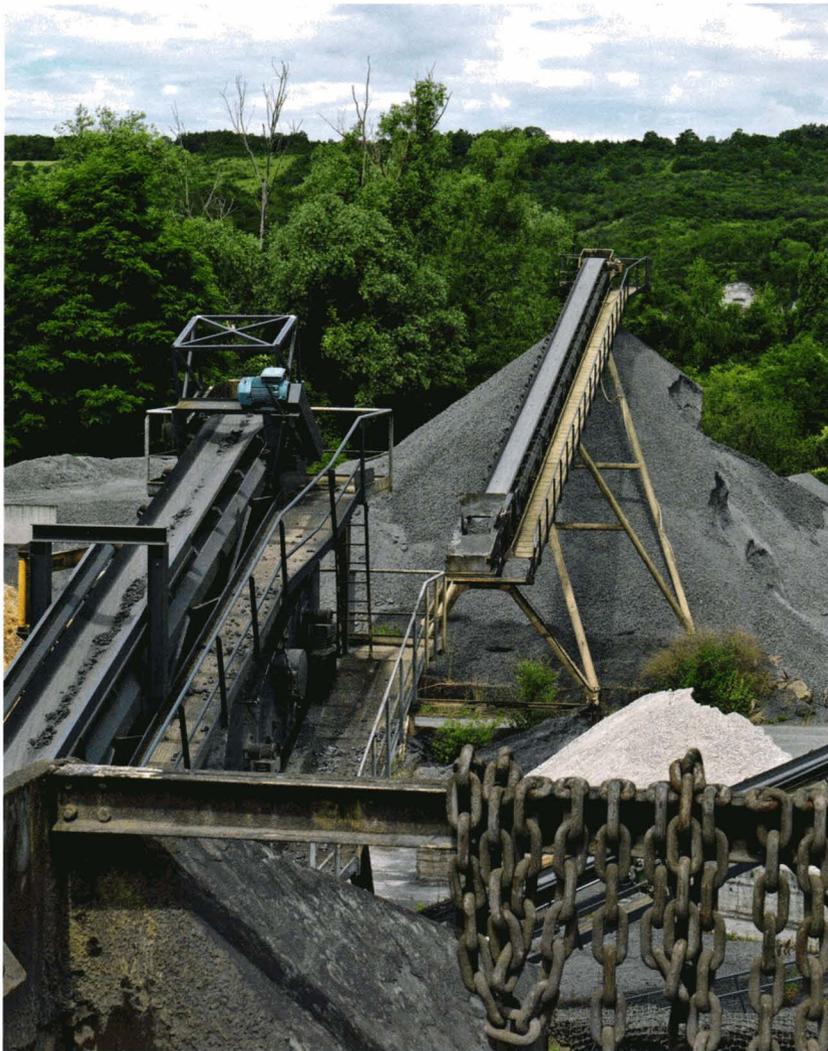
en 1843. Jules Michaux se lance à la fois dans l'agriculture et l'industrie. Il reconstitue un vaste domaine terrien et crée une ferme modèle. Il touche à toutes les productions : élevage laitier, culture de betteraves et d'asperges. Il se lance aussi en 1863 dans la distillation d'alcool et dans celle du schiste bitumineux, donnant naissance à une zone industrielle dans laquelle seront construites plus tard les usines métallurgiques Piret et les usines Singer. Ces deux établissements recrutent la main-d'œuvre locale ou l'attirent sur place. Ainsi, à l'entrée de Freneuse, l'imposante cité Hervé Duchesne est construite au début des années 1960. Par ailleurs, en 1909, la société suisse Maggi implante à l'entrée de la boucle de Moisson une production laitière dans des étables modèles et une sécherie de légumes qui utilise la production maraîchère locale. De ces activités-là aussi, il reste quelques rares traces, comme un ancien bâtiment rural d'inspiration suisse.

Les carrières enfouies

Il n'y a pas mention de la présence de carrières sur la carte d'état-major du début du XIX^e siècle. Il semble que cette activité extractive ait commencé au début du XX^e siècle, où des entrepreneurs locaux dont les noms sont désormais liés à cette activité, les Langlois et les Boulanger, exploitent des gisements pour les besoins de leur entreprise de maçonnerie³⁰. L'exploitation intensive du site a duré une cinquantaine d'années, depuis l'autorisation par arrêté ministériel du 2 juin 1961 jusqu'au reboisement des espaces exploités. Au total, ce sont plus de 800 hectares qui auront été ainsi bouleversés. La forêt de Moisson a été en grande partie rasée et le site de la Ballonnière a servi de bassin de décantation et de stockage avant évacuation par la Seine des matériaux grâce à un tapis roulant long de plusieurs centaines de mètres passant sous la route de Lavacourt. De ce bouleversement est née la base de loisirs régionale qui s'est formée autour du bassin creusé par la société Morillon-Corvol. L'autre carrière importante de Moisson fut concédée en 1976 à la Compagnie des sablières de la Seine. Elle a été fermée dix ans plus tard, comblée et reboisée. À l'occasion du 3^e concours européen de réaménagement de carrière de granulats, la Compagnie des sablières de la Seine a reçu le 1^{er} prix en 2002 pour le site de Moisson-Freneuse. L'activité des carrières, qui touche à sa fin puisqu'il n'en reste qu'une seule à Freneuse, a duré peu de temps, mais elle a considérablement modifié le paysage de la boucle de Moisson. Finalement, elle a donné naissance à la base de loisirs, à la forêt régionale et à une expérience artistico-industrielle tout à fait exceptionnelle : celle de Monsieur Boulanger.

Sur les carrières de la famille Boulanger à Freneuse, lorsque l'activité d'extraction a cessé, le propriétaire a continué une activité industrielle : il récupère les laitiers, produits de la sidérurgie, les trie et les stocke pour les vendre comme granulats. Mais il ne les stocke pas n'importe comment puisqu'il en fait des installations artistiques qui changent au gré du temps et des saisons. De plus, des

30. Union pour la protection de la boucle de Moisson et de ses habitants, histoire des carrières dans la boucle de Moisson : http://www.upbmh.com/ubmfr/40_es%20carrieres.html#forages



Les anciennes carrières
Boulanger à Freneuse.

containers ont été transformés en habitations qui peuvent abriter des artistes en résidence inspirés par le site et son activité, ou des personnes ayant besoin un temps d'un endroit apaisé.

Une villégiature plutôt discrète

Le repérage de terrain a permis de retrouver notamment à Freneuse des maisons de campagne du XVIII^e siècle qui profitent à la fois de la vue sur la Seine et des produits de la terre. Citons par exemple la propriété du 166, rue Charles de Gaulle, déjà présente sur le cadastre napoléonien et dont le jardin, de l'autre côté de la rue, se prolonge jusqu'à la Seine.

Au xix^e siècle, on continue de venir profiter de la campagne ou de la forêt mais c'est surtout au xx^e siècle que la villégiature se développe et donne lieu à la construction de nombreuses villas et pavillons. Elle s'installe aussi dans d'anciennes maisons rurales, transformées à cet effet. D'une manière générale, sauf à Lavacourt, on ne trouve pas de véritable quartier dédié aux citadins en quête de nature, comme c'est le cas à Aubergenville avec Élisabethville ou, exemple moins connu, à Porcheville où avant la guerre existait un « boulevard des Parisiens ».

L'étang de Lavacourt.



Bien évidemment, la vue sur le fleuve est particulièrement recherchée, comme déjà à l'époque de Monet qui lors de son séjour à Vetheuil de 1878 à 1881 a peint à maintes reprises la boucle de la Seine qui s'étendait sous ses yeux. Encore en 2009, selon les chiffres donnés en ligne par l'Insee, les résidences secondaires représentaient à Moisson 22 %, à Mousseaux 8,5 %, à Méricourt 7 % et à Freneuse 6,5 % des bâtiments, ce qui est bien au-dessus de la moyenne des Yvelines qui est de 2 %.

Faisant exception à la commune discrétion, quelques maisons de notables ont été repérées à Rolleboise, comme le manoir Sarita, immense résidence d'une superficie de 1 200 mètres carrés avec un atelier d'artiste dans le parc. Une petite maison rurale a été incluse dans le nouvel édifice construit en 1908 par l'architecte américain Charles Knight pour le sculpteur Herbert Ward et son épouse Sarita. Toutefois, ce qui est le plus spectaculaire est la vue dont on jouit depuis le bâtiment entièrement tourné vers le panorama³¹.

Une villégiature plus populaire s'est développée depuis, dans la lignée des pêcheurs du dimanche de la Belle Époque : lors de la fermeture de la carrière Morillon-Corvol (ouverte en 1963), il fut décidé de la laisser en eau pour créer un lac artificiel d'une centaine d'hectares et de créer une base de loisirs qui fut inaugurée le 8 juillet 1977. C'est l'une des douze bases de loisirs de la région.

Le royaume de l'œdicnème criard

C'est la Région qui gère la réserve naturelle régionale d'environ 910 hectares créée en 2009. « La valeur floristique du site provient d'un ensemble d'espèces végétales rares. Sur les coteaux calcaires se développent des pelouses et des boisements calcicoles. Des landes et des pelouses se concentrent sur la partie des terrasses alluviales de la boucle de Moisson. La grande lande à calune située à l'ouest de la forêt de Moisson est aujourd'hui protégée. À l'heure actuelle, les secteurs remblayés sont colonisés par les bruyères et les genêts, surtout dans la partie est. À l'ouest, le paysage ressemble davantage à une steppe caillouteuse qui s'accompagne de bouleaux et de saules. La richesse de la faune émane d'un trésor ornithologique exemplaire. Près de 190 espèces sont observées : cette boucle de Moisson est un site remarquable pour la migration des oiseaux. Une centaine d'espèces nicheuses dont l'engoulement d'Europe et l'œdicnème criard y ont élu domicile. Mais l'on y trouve aussi des passereaux tels que le pipit des arbres, le pouillot fitis et la fauvette des jardins, qui ne se privent pas de faire remarquer leur présence, ou le gros-bec, le gobe-mouche gris et la mésange boréale, plus discrets. Le territoire présente également un grand intérêt pour les papillons avec 22 espèces protégées, dont 5 au plan national³² ».

Ainsi, le paysage de la boucle de Moisson, dans lequel l'espace naturel l'emporte très largement sur l'espace bâti, n'est pas le reflet, bien qu'il soit très peu urbanisé, de la permanence d'une nature qui serait restée intangible

31. Union régionale des CAUE d'Île-de-France, *Architectures du xx^e siècle en Île-de-France*, Dapa, 2001.

32. <http://www.aev-iledefrance.fr>



Le site de Vétheuil
peint par Monet.

depuis la nuit des temps. C'est au contraire la preuve de la grande labilité des activités pourtant ancestrales qui, en se succédant les unes aux autres, ont façonné le paysage actuel. C'est peut-être à partir de maintenant que commence la grande permanence puisque le territoire est devenu une réserve naturelle régionale en même temps qu'il est un site « Natura 2000 », c'est-à-dire reconnu à l'échelle européenne.

DÉBAT

Sophie Dransart

Parc naturel régional (PNR) de la vallée de Chevreuse

Je voudrais faire une première remarque et apporter une précision. On a parlé du paysage sonore, c'est vrai qu'effectivement c'est difficile d'étudier le paysage sonore mais parfois ça peut être un argument utile pour essayer de justifier aussi le maintien des ouvrages. Une précision qui renvoie sans doute à la définition de la notion que l'on a évoquée ce matin ou peut-être davantage à l'exposé qui portait sur la ville de Blois : j'ai parfois eu l'impression d'un exposé qui était plutôt une analyse urbaine qu'une analyse paysagère. Alors est-ce que vous pouvez peut-être préciser la différence qu'on peut y faire ? Et puis, finalement, n'est-ce pas plus facile de parler du paysage quand on s'éloigne de l'architecture comme on l'a vu sur l'exposé du canal du Midi ou quand on change d'échelle comme Roselyne vient de le faire ? Est-ce que vous faites une nuance entre analyse urbaine et analyse paysagère ou est-ce que tout rentre finalement dans cette dimension du paysage ?

Aurélie De Decker

En fait, pour Blois et les villes reconstruites du Val de Loire, il me semblait que la question du paysage se posait vraiment sur le paysage urbain, qui est d'ailleurs une des composantes prises en compte par l'Unesco dans sa protection, sur les fronts bâtis en l'occurrence. C'est la raison pour laquelle je n'ai pris en compte que cet aspect-là des choses mais il faudrait sans doute élargir au reste. Le paysage naturel à Blois intervient quand même dans la topographie de la ville et pour cela je pense que ce serait intéressant d'étudier cette question spécifiquement pour chaque ville. Les paysages sont différents dans toutes les villes. À Tours, on a quelque chose de beaucoup plus plat mais il y a bien une question de prise en compte

du paysage aussi. Mais pour moi là, c'était vraiment de la prise en compte du paysage urbain et des fronts bâtis de bord de Loire.

Antoine Paoletti

Je voulais vous poser une question sur l'inventaire qui concernait le canal du Midi, puisque vous parliez du fait que vous travaillez main dans la main avec les autres régions que cela concernait. Je voulais savoir si vous aviez établi une même méthodologie.

Roland Chabbert

**chef du service Connaissance du patrimoine,
Région Midi-Pyrénées**

Oui effectivement, on a la même approche finalement sur les trois régions. Elles ne sont pas encore totalement, on va dire, connectées puisque chacun travaille pour l'instant sur son secteur, mais l'intérêt c'est que le cahier des clauses scientifiques et techniques est commun, à quelques nuances près, parce que notre équipe est composée de trois chercheurs avec une spécialiste des paysages et des jardins qui a cette approche environnementale, un cartographe-géographe et un chercheur en patrimoine industriel. Donc on a lié les trois regards pour arriver à en tirer quelque chose et les équipes ne sont pas forcément les mêmes en Aquitaine ou en Languedoc-Roussillon. Mais on a cette accroche-là, qui est naturelle. Et pour compléter, je dirais qu'en fait on s'est aperçus qu'on étudiait le canal du Midi comme on étudierait une ville. On n'a pas une méthode qui a changé, c'est la même analyse finalement, on est juste peut-être un petit peu plus prudents en ce qui concerne les conclusions que l'on tire sur la partie paysage parce que l'on n'a pas l'habitude, on est un peu plus péremptores en ce qui concerne l'architecture.

Corinne Legenne

Ce serait par rapport à la présentation sur la Gironde. Je voudrais savoir si votre travail aurait changé s'il n'y avait pas eu l'*Atlas des paysages* ? Puisque nous, en tant que paysagistes, on fait des atlas de paysages et on a l'impression que c'est beaucoup lu par les paysagistes, donc je suis très heureuse de savoir que ça puisse être utilisé par d'autres personnes.

Claire Steimer

Alors c'est vrai que l'*Atlas des paysages* en Gironde est relativement ancien parce que ça part d'une charte paysagère sur les bords de l'estuaire et puis ça a été repris par le conseil général pour être élargi à l'échelle du département. Donc on avait déjà cette matière de la charte paysagère sur l'estuaire qui d'ailleurs n'a pas eu un impact local très

fort ni très mérité malheureusement. Donc on voit aussi là le rôle des relais et des élus locaux pour se saisir de ce genre de document. Il y a ainsi une nouvelle forme qui est donnée à cette étude paysagère à travers un site Internet, donc on verra si ça a une incidence sur la prise en compte de ce type d'outil par des acteurs différents, mais c'est vrai que pour nous c'est déjà un outil qui nous sert à décrypter parce qu'on n'est pas paysagistes. Même si on peut aussi porter un regard sur le territoire qu'on va étudier, là encore, c'est toujours intéressant de pouvoir utiliser des compétences que nous n'avons pas. De là à dire que ça a initié notre démarche sur les paysages, non, mais en tout cas on est ravis de pouvoir en bénéficier.

Yannis Suire

Si on pouvait avoir la même chose en Charente-Maritime...



L'embouchure du grand fossé d'évacuation, à la Grange-d'Allouet, Saint-Thomas-de-Conac (17).



Conclusion générale et clôture

Arlette Auduc

Il s'agit pour moi de conclure ce qui n'est pas une simple journée d'étude mais la première édition de la « Semaine des patrimoines » en Île-de-France. Durant une semaine, nous avons vu, montré, étudié des paysages. Nos photographes ont durant l'année photographié des territoires franciliens et à travers leur vision se montrent de drôles de paysages où s'affrontent persistances et mutations, où la ville pénètre la campagne et où la nature persiste là où on ne l'attend pas, dans les marges, les limites, les frontières, dans cette indéfinition qu'on qualifie finalement de périurbaine ; la remontée de la Seine sur le territoire de « Seine-Amont » a confirmé cette impression de mutation constante et d'héritages anciens, pour le meilleur (la reconquête et le réaménagement des berges) comme pour le pire (les friches et les délaissés). Cette journée est dès lors une sorte d'arrêt sur images, au pluriel. Un moment de pose et de réflexion pour planter un décor que nous allons continuer à analyser durant les années qui viennent. Nous avons avancé dans la définition de notre objet d'étude et posé notre légitimité à l'analyser. Nos collègues des autres Régions n'ont fait que renforcer cette certitude : le paysage est le résultat d'un processus historique complexe, et il nous appartient d'étudier ce processus historique comme son résultat toujours évolutif. Autre constat : le paysage est une question commune. Une question commune à des experts divers puisque tous ont pour mission d'appréhender le territoire, et de l'appréhender dans ses différentes dimensions. La complémentarité de ces approches est une richesse, quitte – on l'a vu ce matin – à ce qu'en travaillant ensemble sur des terrains communs, chacun puisse être déstabilisé dans ses certitudes. Je remercie donc tous ceux qui, de l'historien aux paysagistes et à l'architecte, nous ont apporté leurs riches contributions.

Si ces questions sont communes à des experts différents, elles le sont aussi à des régions différentes, et il est important que nous puissions nous rencontrer sur cette problématique. Une problématique qui, par ailleurs, a une dimension opérationnelle et dont nous voyons bien à quel point elle suscite l'intérêt dans nos Régions dont le cœur de métier est toujours l'aménagement des territoires.

Et nous, chercheurs, ne devons pas craindre cette dimension opérationnelle, parce qu'elle nous donne une légitimité plus forte dans les politiques régionales, elle montre que nos travaux sur le territoire et ses paysages, loin d'être une gêne, une contrainte, enrichissent le projet commun pour les années qui viennent. Bien entendu, en Île-de-France, il nous a été demandé de nous pencher sur les paysages urbains et ce sera l'objet de la seconde « Semaine des patrimoines » en 2013. Pour autant, il ne faut pas oublier que l'Île-de-France c'est aussi, et l'intervention de Roselyne Bussière l'a montré, la première région rurale de France ; et que ce que l'on a dit sur la limite avec la Normandie, on pourrait sans doute le dire sur la limite avec la Champagne-Ardenne ou avec la Région Centre. Il y a là peut-être des travaux communs à mener sur ces questions-là, celle des confins ruraux de notre territoire. C'est cependant la question du paysage urbain qui nous occupera en premier, pour les dangers qu'il court, la rapidité de ses transformations, la nécessité de comprendre ses métamorphoses si nous voulons influencer quelque peu sur son devenir. Je sais que la question de l'urbain et du périurbain intéresse aussi le ministère de la Culture. Nous travaillerons volontiers avec nos collègues sur la problématique du périurbain que nous rencontrons en permanence en Seine-et-Marne, ou en Essonne et ailleurs, dès que l'on s'éloigne un peu de la métropole dense. C'est une question qui ne nous est pas spécifique, mais qui en Île-de-France est extrêmement prégnante et nous pose des difficultés de définition, d'analyse et d'étude, et évidemment de méthodologie. Donc, dans les mois qui viennent, forts de cette première expérience, nous approfondirons notre réflexion sur la problématique des paysages urbains. Nous l'élargirons à celle des liens entre l'homme et son environnement urbain, parce que le paysage nous impose aussi cette manière de voir et de procéder : il n'existe que par l'action de l'homme et par le regard qu'il pose sur son cadre de vie. Cette réintroduction des hommes dans nos études est aussi un moyen de se situer dans une démarche citoyenne et d'affirmer avec force que l'étude patrimoniale n'a de sens que si elle permet à nos concitoyens de mieux se situer sur leur territoire, de mieux se le réapproprier et de lui donner les outils pour agir sur son environnement. La connaissance est le premier de ces outils et nos méthodes sont toujours opérationnelles, lorsqu'elles sont appliquées à des objets d'étude nouveaux, avec des points de vue différents, comme l'ont montré les intervenants des autres Régions que je remercie.

Comme je le fais pour les élus qui nous ont accompagnés pendant cette semaine et ont rendu possible cette journée. Je vous donne rendez-vous à tous l'an prochain pour la deuxième édition de la « Semaine des patrimoines ».

Liste des intervenants

- Arlette AUDUC, conservatrice en chef du patrimoine,
chef du service Patrimoines et Inventaire, Région Île-de-France
- Serge BRIFFAUD, historien, professeur à l'École nationale supérieure
d'architecture et de paysage de Bordeaux, responsable du Cépage
- Roselyne BUSSIÈRE, conservatrice en chef du patrimoine, Région Île-de-France
- Auréli DE DECKER, chercheur, direction de l'Inventaire du patrimoine,
Région Centre
- Bertrand FOLLÉA, paysagiste, agence Folléa-Gauthier
- Claire FOURNIER, chercheur, service Connaissance du patrimoine,
Région Midi-Pyrénées
- Éric GOULOUZELLE, directeur général adjoint de l'Agence des espaces verts
(AEV), Région Île-de-France
- Corinne LEGENNE, paysagiste, Institut d'aménagement et d'urbanisme
d'Île-de-France (IAU-ÎdF)
- Antoine PAOLETTI, architecte des Bâtiments de France
- Corinne RUFET, conseillère régionale, présidente de la commission Culture
du conseil régional d'Île-de-France
- Claire STEIMER, chercheur, service du Patrimoine et de l'Inventaire,
Région Aquitaine
- Yannis SUIRE, chercheur, service de l'Inventaire général du patrimoine culturel,
Région Poitou-Charentes

Crédits photographiques

Photo de couverture : Région Île-de-France, L. Kruszyk, ADAGP
p. 4, 17, 27, 28, 34, 68 : Région Île-de-France, J.-B. Vialles, ADAGP
p. 14, 84, 151 : Région Île-de-France, S. Asseline, ADAGP
p. 23, 42 : Région Île-de-France, C. Decamps, ADAGP
p. 36, 61, 63, 146 : Région Île-de-France, P. Ayrault, ADAGP
p. 129 à 145 : Région Île-de-France, L. Kruszyk, ADAGP
p. 130 : Région Île-de-France, dess. D. Betored

p. 18 : © BPK, Berlin, Dist. RMN-Grand Palais / Jörg P. Anders
p. 31 : © IAU-ÎdF 2012
p. 33 : © IAU-ÎdF / C. Legenne
p. 39 à 41 : © AEV / IDF
p. 51 à 57 : © Agence Folléa-Gautier
p. 69 : © DRIEA 93
p. 71 : © CG93
p. 75 : © Ateliers Lion 2011
p. 72 à 80 : © A. Paoletti 2011
p. 86, 93, 97, 99, 101 : Région Centre, F. Lauginie
p. 87, 89 haut : Région Centre, Dess. M. Guerid
p. 89 bas : Repro. A. C. Tours
p. 91, 99 bas, 101 : Repro. A. D. Loir-et-Cher
p. 94 : Région Centre, P. Thibaut
p. 95, 96 : Région Centre, dess. Inv. F. Morin
p. 102, 106-107 : Région Poitou-Charentes, G. Beauvarlet
p. 104, 108 : Région Poitou-Charentes, C. Rome
p. 109 : Région Aquitaine, A. Roche
p. 110 : © Service historique de la Défense, Vincennes
p. 114, 117, 119, 120 bas, 121, 122, 123-124, 125, 126 : Région Midi-Pyrénées, P. Poitou
p. 118 bas : Région Midi-Pyrénées, J. Bonhôte
p. 118 haut : Région Midi-Pyrénées, D. R.



Ouvrage réalisé sous la direction de Somogy éditions d'art

Conception graphique : Dominique Grosmangin, Décalage

Fabrication : Michel Brousset, Béatrice Bourgerie et Mélanie Le Gros

Contribution éditoriale : Carine Merlin

Suivi éditorial : Sarah Houssin-Dreyfuss

La photogravure a été réalisée par Quat'Coul, Toulouse.
Cet ouvrage a été achevé d'imprimer sur les presses
de Labanti & Nanni (Italie) en mai 2013.

Ces actes sont ceux de la journée d'étude organisée par la Région Île-de-France en septembre 2012 sur le thème des « paysages franciliens ». Celle-ci a été l'occasion de réfléchir à la notion de paysage, mais aussi à la manière de les aborder, de les étudier et de réfléchir à ce que cette étude peut apporter à la connaissance des territoires franciliens.

L'expression « patrimoine paysager » est désormais devenue courante, comme celle de « paysage culturel » définie par l'Unesco, objet d'une inscription particulière au titre du patrimoine mondial. Dans une Europe depuis si longtemps habitée, tous nos paysages sont construits par l'homme. Profondément anthropisés, ils sont tous « culturels ».

Il s'agit donc, à partir du point de vue de spécialistes du patrimoine, d'étudier au plus près la réalité du territoire d'Île-de-France et d'en donner l'explication la plus pertinente et donc la plus complète possible, dans ses emboîtements successifs et ses strates superposées. Cette journée a été l'occasion de poser la question de la définition du champ d'étude et de son intérêt dans les politiques régionales, de lancer quelques pistes méthodologiques, de délimiter les enjeux à venir et les partenariats à construire.

Elle a ouvert une thématique riche de développements futurs, notamment sur l'étude des paysages urbains au cœur de la réflexion autour du Grand Paris et de la Région Capitale.



Conseil régional d'Île-de-France
Unité Société
Direction culture, tourisme, sport, loisirs
Service Patrimoines et Inventaire
115, rue du Bac - 75007 Paris
Tél. : 01 53 85 59 93 / www.iledefrance.fr

978-2-7572-0642-3 25 €



9 782757 206423

SOMOGY
ÉDITIONS
D'ART